

3ème partie - LES ENJEUX DU PAYSAGE

3 - 1 - Le paysage quotidien et les paysages «reconnus» (pages 1-2)

- carte et texte

3 - 2 - Les enjeux du paysage du département (pages 3-9)

- carte légendée

illustrations :

- banalisation des paysages

- perte latente de diversité des paysages

- une vraie démarche de projet est la seule garantie de la prise en compte du paysage

3 - 3 - Pour une politique départementale du paysage (page 10)

- texte

3 - 4 - Annexes (pages 11-75)

- bibliographie

- repères sur l'histoire

- architecture rurale : caractères fondamentaux

- ensemble de l'iconographie «Histoire des regards portés sur le paysage»

- liste des sites institutionnalisés

(Monuments Historiques, sites inscrits et classés)

Paysages des Pyrénées-Atlantiques

Troisième partie



Octobre 2001



Sommaire

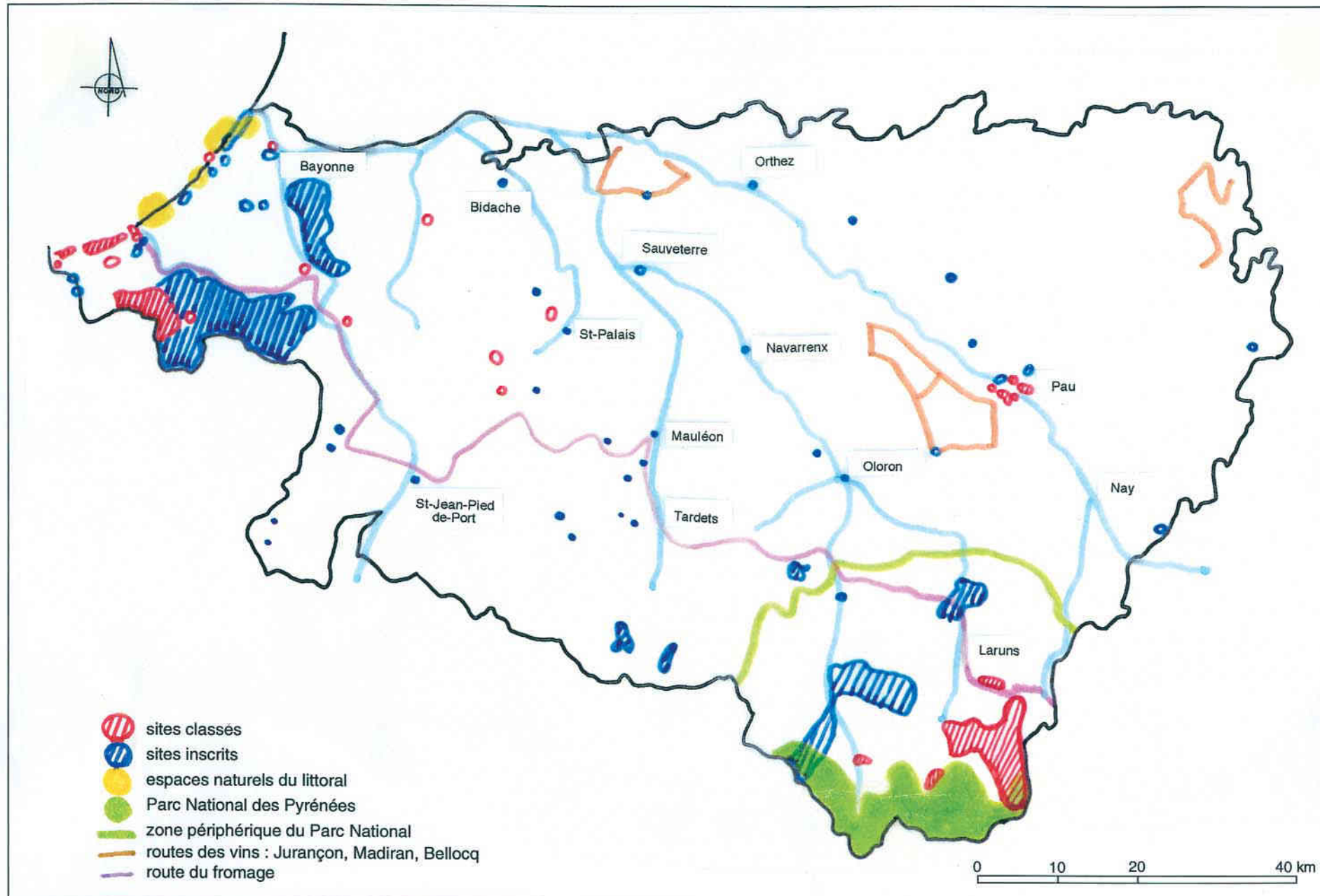
Aide

Retour





3. 1 - Le paysage quotidien et les paysages «reconnus»



Des **mesures institutionnelles** (instaurées par l'Etat) prennent en compte le paysage et ont pour objectif, entre autres, d'en préserver les qualités : sites classés et inscrits, Parc National des Pyrénées et sa zone périphérique, loi littoral, loi montagne, PLU, ZPPAUP et ZNIEFF.

Les espaces concernés par ces mesures bénéficient donc d'une attention et d'une surveillance soutenue de la part des pouvoirs publics qui ne manquent pas d'impliquer les collectivités territoriales.

Parrallèlement dans ce département très rural, il faut signaler l'importance des **productions agricoles labellisées** : fromage Ossau / Iraty, vins de Béarn, Irouléguay, Jurançon, Madiran et Pacherenc, piment d'Espelette et un label, le jambon de Bayonne. Ces appellations de renommée nationale (voire internationale...) sous-entendent des pratiques agricoles particulières qui organisent un certain type de paysage. Dans l'esprit de tout un chacun, l'image des territoires d'A.O.C. est associée à la qualité des produits, et la préservation de ces paysages représente une valeur patrimoniale et économique considérable.

Dans la continuité de l'esprit de l'Inventaire des Paysages du Département des Pyrénées-Atlantiques, il semble que l'exigence de qualité doit s'exercer au delà des paysages inventoriés et «reconnus» : aucun lieu ne mérite d'être négligé, c'est l'ensemble des paysages qui constitue notre cadre de vie, dont la qualité est devenue une attente forte de notre société.

La totalité du territoire montre des signes d'évolution.

Il existe bien sûr dans le département des espaces stratégiques dont les transformations ont une portée nationale du fait de leur réputation, mais des mutations plus ou moins profondes touchent de nombreux points du territoire : il apparaît ici que les dynamiques de développement de l'agriculture et de l'urbanisation influencent fortement l'évolution des paysages du département, posant la question de leur devenir.

Or il importe de mesurer à quel point l'image qu'un territoire donne de lui-même, comme la perception qu'en ont ses habitants détermine à la fois l'attrait qu'il exerce et la motivation de ses acteurs économiques. Les principaux enjeux paysagers du département sont synthétisés dans la carte de la page suivante ; ils s'appuient sur l'analyse fine et le diagnostic des unités de paysage de chacun des sept ensembles décrits précédemment.

3.2 - Les enjeux du paysage du département



Evolution à maîtriser :

-La banalisation des paysages :

- éclatement des villes de la « diagonale béarnaise » (Nay - Pau - Orthez) et du B.A.B. (Cambo - Tarnos)
- urbanisation de la Côte, du B.A.B. et du proche arrière pays : relation rivage / océan presque disparue
- abords des petites villes et bourgs
 - urbanisation diffuse et de faible qualité, implantation anarchique de zones d'activités
 - disparition du patrimoine arboré lié aux routes
- station de ski : architecture et traitement du site sans qualité
- monoculture intensive du maïs
- régression du système hydraulique et écologique des barthes
- recul de la saligue (gave de Pau : Nay - Artix)

-Menace latente de perte de diversité :

- surfréquentation touristique (Côte Atlantique et montagnes)
- déprise pastorale des zones intermédiaires en montagne -> fermeture des versants, abandon des granges
- surpâturage de zones d'estives : érosion
- progression naturelle du sapin sur le hêtre en forêt montagnarde
- carrières et gravières / lacs collinaires : exploitation et réhabilitation à améliorer
- friches industrielles
- petit patrimoine fluvial abandonné (Adour, Nive, Nivelle, Gaves réunis)
- patrimoine bâti en terre crue en voie de disparition (Marches du Béarn)

-Projets routiers identifiés :

- projet autoroutier majeur Bordeaux / Pau : conflit potentiel pour l'intégration dans les reliefs bosselés
- RN 134 : modernisation dans des gorges étroites où la sensibilité à l'aménagement est très forte
- A 63 : élargissement -> mise à 2 fois 3 voies (Bidassoa - Bayonne)

Atouts et potentialités :

-Atouts paysagers forts au niveau national :

- intégrité de la Chaîne des Pyrénées : silhouettes emblématiques -> enjeu de massif à l'échelle transfrontalière
- espace côtier, front de mer : atout majeur
- réseau hydrographique : les Gaves et l'Adour... l'eau présente partout, et peu visible

-Espaces et lieux stratégiques pour l'image du département :

- espaces privilégiés de connaissance du département traversés par les grandes voies de communication (autoroutes et lignes SNCF)
- points d'entrées / sorties du département
- zone en belvédère sur les Pyrénées (Marches du Béarn)
- axes privilégiés de découverte : route de l'Impératrice et route thermale
- voies ferrées en montagne : témoignage de l'art des ingénieurs et des maçons du XIXème siècle
- stations thermales en cours de rénovation

-Paysages d'intérêt majeur en dehors des grands axes de communication :

- espaces de grande notoriété
- espaces moins connus



▲ monoculture du maïs : berges de rivière dénudées



▲ saligue encore active



▲ barthes de la Nive mises en culture



▲ barthes préservées

Banalisation des paysages

- la banalisation par la monoculture (en particulier du maïs) a plusieurs conséquences sur les paysages :

① La révolution du maïs (1950-80) a en tout premier lieu gommé les différences entre les paysages de plateau et de vallée, recréant une uniformité à perte de vue.

② La déshumanisation des campagnes, phénomène propre aux cultures intensives fait paraître ces nouveaux paysages peu vivants (les troupeaux ne sortent plus et le nombre d'agriculteurs a diminué). A ce manque de vie fait écho une sensation de « vide » spatial : le maillage de haies, la végétation arborée des bords de chemin et des berges de ruisseaux a presque été réduite à néant... l'échelle de perception visuelle s'est ainsi énormément élargie.

Les remembrements font l'objet aujourd'hui d'une démarche respectueuse du paysage. Un programme de conservation et de plantation de haies, de masses boisées et de ripisylve est systématique.

③ Les bâtiments agricoles nécessaires à cette agriculture intensive (élevage hors-sol, silos à maïs) ont changé de volume et sont souvent localisés en dehors du village ; ce sont de véritables cathédrales dans ces paysages très dégagés.

Aujourd'hui certaines constructions sont étudiées sur le plan architectural et paysager pour une meilleure adéquation entre les volumes et le site.

④ La régression du système de régulation hydraulique des barthes, comme l'abaissement du niveau d'eau des gaves et rivières menaçant les saligues, entraînent la disparition de ces deux écosystèmes très particuliers de milieux humides aux richesses écologiques exceptionnelles. Les espaces très graphiques et ouverts de pâturages des barthes deviennent de vastes et uniformes plaines à maïs.

Les barthes de la Nive sont préservées et le long de l'Adour, certaines zones sont protégées.

⑤ Les lacs collinaires de stockage de l'eau pour l'arrosage du maïs : l'aménagement des abords souffre souvent d'une absence totale de qualité. L'utilisation éventuelle de ces lacs pour les loisirs en est compromise. Elles représentent cependant un grand potentiel inexploité.



▲ habitat pavillonnaire dispersé ...petits points blancs éparpillés sur le versant au-dessus d'un village groupé

◀ un quartier récent de chalets groupés et implantés avec intelligence dans la pente



un nouveau quartier qui a su s'inscrire dans le paysage ▲

- la banalisation par l'urbanisation

① la perte d'identité de nombreuses silhouettes urbaines

Le long des coteaux des Gaves de Pau et d'Oloron, et sur beaucoup de crêtes, une urbanisation lâche et diffuse s'étend. Elle gagne même les villages des hautes vallées de montagne. La silhouette compacte du village perd de sa lisibilité et n'est plus aussi facilement identifiable.

Quelques opérations immobilières tiennent compte du site dans lequel elles s'insèrent (tissus urbain existant, relief...). Les nouvelles constructions créent une nouvelle ambiance et contribuent à l'identification des lieux.



▲ une sortie de ville banale



▲ entrée de ville

② entrées / sorties de villes et villages

Les noyaux urbains des grosses agglomérations se développent de façon tentaculaire (ou en «doigts de gants»). La prolifération anarchique de zones commerciales et d'activités à l'entrée des villes nuit à la perception de l'identité du centre urbain. Les limites entre zones agricoles et bâties sont brouillées.

Les coupures d'urbanisation se rétrécissent et on a la sensation, en suivant notamment les routes nationales, d'être dans un continuum linéaire bâti (Nay / Pau / Orthez et Bayonne/ Biarritz / St Jean-de-Luz...).

Le paysage devient d'une extrême banalité aux abords des villes... de France et de Navarre.

Une certaine prise de conscience s'est concrétisée avec l'application de l'amendement Dupond (article L.111.1.4) qui a trait à la qualité des entrées de villes le long des axes à grande circulation. Bien antérieurement, certaines villes ont mené une réflexion sur l'image qu'elles souhaitaient offrir de ces entrées. Aujourd'hui elles ne peuvent que se féliciter de leur aspect accueillant reconnu par tous (entrées Nord de Pau, Mourenx...)

Perte latente de diversité des paysages



▲ maison abandonnée dans la vallée du Saison



▲ ferme restaurée



▲ habitat réhabilité en centre ville

- perte de diversité par l'abandon progressif du patrimoine traditionnel

① patrimoine architectural

Cet abandon signe une perte de mémoire et d'identité des lieux. Ce phénomène est presque arrivé au bout du processus en ce qui concerne la construction en terre crue dans les Marches du Béarn où il ne reste que de très rares spécimens.

Heureusement on peut noter aujourd'hui les efforts effectués par les pouvoirs publics, de mise à la disposition des particuliers d'une palette d'outils variés qui aident à la réhabilitation et la restauration du patrimoine bâti (Z.P.P.A.U.P., O.P.A.H.,...)



▲ muret de pierres sèches peu entretenu



▲ haie de buis dans le Haut Béarn



▲ mur en dalles dressées dans le Labourd

② petit patrimoine rural et fluvial : clôtures, haies, quais...

- > les murets de pierres sèches ou en galets et les haies (en particulier les haies de buis en montagne) qui délimitaient les parcelles ne bénéficient plus des mêmes soins qu'auparavant
- > dans une partie du pays basque, les clôtures de pierres dressées se raréfient
- > le petit patrimoine hydraulique des barthes n'est plus entretenu (vannes, canaux...)
- > les vestiges construits de la navigation fluviale disparaissent (quais, perrés, bornes...)

C'est par ces évolutions lentes mais spectaculaires que l'on comprend le rôle primordial de gestionnaire des campagnes que joue l'agriculteur, garant indispensable de la qualité des paysages.



▲ végétation de dune piétinée
▼ piste pastorale dans un paysage d'estive dénudé



▲ aménagement d'accueil du public proche d'une plage



▲ itinéraires balisés du chemin de St Jacques-de-Compostelle

- perte de diversité par l'incidence de la présence humaine sur le territoire

① surfréquentation touristique

Les sites soumis à une forte pression touristique (côte basque, sites réputés de montagne ...) souffrent du piétinement, la végétation fragile (dunes, estives...) subit une forte érosion et son risque de disparition est réel

Une dynamique positive de réflexion est lancée aujourd'hui afin de protéger ces paysages sensibles tout en assurant l'indispensable accueil du public. (Bious-Artigues, le col d'Aubisque, le chemin des douaniers, la Rhune, les chemins de St-Jacques-de-Compostelle...)

② surpâturage en Cize et Haute Soule

Dans les hautes vallées basques, les passages répétés des troupeaux laissent des empreintes très marquées. Aucune strate arborée ou arbustive ne peut se développer même à de faibles altitudes. L'érosion est bien visible.

Les pistes pastorales jusqu'aux cabanes d'estives sont des véritables saignées dans ces paysages dénudés.

Une politique d'incitation à l'estive de troupeaux basques dans la montagne béarnaise (Barétous, Aspe, Ossau) est menée par la profession agricole.

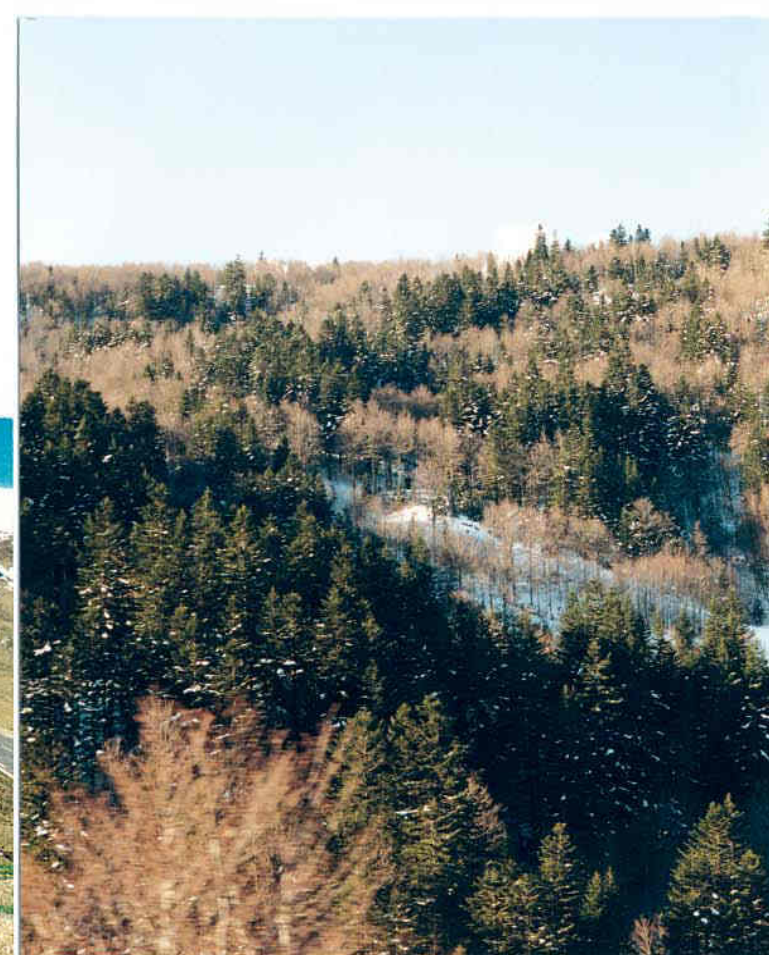


◀ versant gagné par la friche dans le piémont

▼ pavé de résineux



▲ cabane pastorale restaurée



▲ hêtraie-sapinière dans les hautes vallées béarnaises en hiver

③ déprise pastorale en Haut Béarn

Dans les zones intermédiaires, les granges sont de moins en moins utilisées. Les terrains sont peu à peu gagnés par les friches. Trois conséquences :

- > fermeture du paysage des versants et abandon de granges.

- > transformation de ces granges en résidences secondaires, avec le cortège habituel de modifications.
- > feux pastoraux (écobuage) qui deviennent dangereux à cause de l'envahissement de certains secteurs par la broussaille.

Par contre, en haute montagne, dans les zones d'estive, les cabanes pastorales ont fait l'objet d'une réflexion d'ensemble pour les travaux nécessaires à la mise aux normes européennes. Certaines de ces réhabilitations sont particulièrement réussies.

④ enrésinement

- > dans le Haut Béarn, à cause de la sous-exploitation de la forêt, le sapin a tendance à prendre spontanément la place du hêtre : le devenir de l'image des belles forêts de hêtres se pose à très long terme.
- > par endroits, des pavés de résineux marquent fortement le paysage. Ce type de plantation régulière et monovariétale qui fige le paysage ne correspond pas au caractère des Pyrénées Atlantiques.

La plantation de feuillus est maintenant aidée et des démarches de plantations en mélange sont en cours qui intègrent la dimension paysagère (pare-avalanche au col d'Aubisque).

Une vraie démarche de projet

Un nouveau quartier qui s'intègre dans le paysage

avant / après : de nouveaux habitants dans le village ...



▲ juillet 98



▲ février 2001

un nouveau lotissement qui s'insère dans le relief et s'harmonise avec les lignes de force du paysage : on a respecté le sommet de la colline dénudée en haut et une haie qui marquent le parcellaire en bas (Villefranque)

Un projet d'aménagement
Au delà du programme fonctionnel, technique et
Seule une stratégie de réflexion globale, menée largement en amont de la réalisation,



▲ mur de soutènement en pierre
(Hôpital Saint-Blaise)



▲ le choix de la continuité : reconstitution du chemin creux le long du chemin Henri IV (talus planté de hêtres) sur le tunnel de la rocade Est (Pau 1997)



▲ un trottoir élargi ... un aménagement modeste et de qualité devant l'école d'un petit village béarnais (Coarraze - 1998)



▲ aménagements simples qui requalifient les espaces publics du quartier de Bagès (Béost 2001)

galets au sol (Bizanos) ▶



est la seule garantie de la prise en compte du paysage

mérite une longue maturation
administratif, c'est l'essence des lieux qui doit être révélée
garantit une bonne réponse spatiale de l'aménagement



▲ rues nouvellement refaites en traditionnelle pierre rose de la Rhune
(Saint-Jean-Pied-de-Port 2000)



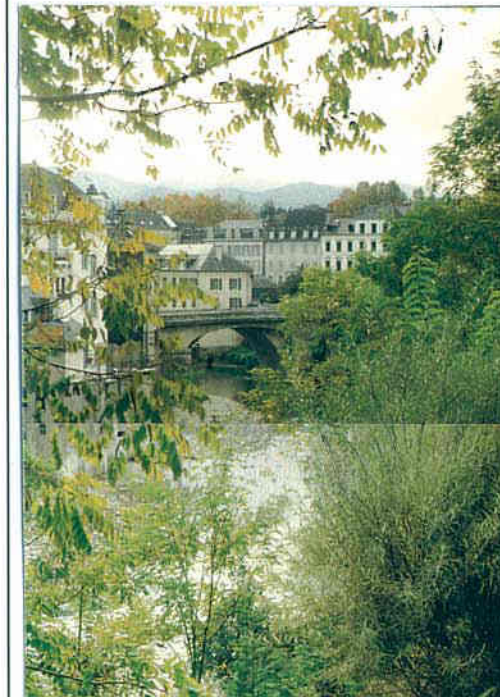
bâtiment et place restaurés ►
(Navarrenx - novembre 1997)



en milieu urbain, on a, comme un clin d'oeil, fait oublier les blessures de la démolition (mur peint à Biarritz - 1996)



la reconquête d'un bord de gave comme enjeu urbain



▲ le Gave d'Aspe, entrevu à travers les
acacias du talus en remblais de la berge
(Oloron - 1997)



▲ 2001
à la suite d'un concours sur l'ensemble du devenir urbain de la ville,
l'un des objectifs du projet retenu était de réconcilier les gaves avec
la ville : talus adouci et berges accessibles par un entrelas de sen-
tiers ont été réalisés, ainsi qu'un quai submersible.



3. 3 - Les enjeux de paysages induisent des axes de réflexion...

pour une politique départementale des paysages

La mise en lumière des **atouts forts** et des **espaces stratégiques pour l'image du département** permet de dégager des idées forces pour influencer sur une évolution heureuse du paysage.

1- gérer la diversité

C'est certainement l'enjeu principal qui se heurte aux grands courants d'évolution spontanés aussi bien sur le plan agricole que sur celui des développements péri-urbains.

> **valoriser certains contrastes forts** entre les ensembles de paysage qui peuvent s'estomper par le simple fait que la voie d'accès qui les relie est bordée de façon presque continue de zones d'activités, supermarchés, et autres constructions banales.

Travailler au caractère propre de chaque secteur et être particulièrement attentif aux zones d'articulation entre unités de paysage est un objectif général qui retentira à long terme sur la qualité des paysages du département.

> **lutter contre la banalisation**

Les abords des villes, les fronts bâtis sur la côte Atlantique ne devraient pas ressembler à n'importe quels autres...

Les zones humides des barthes, ne devraient pas offrir le même visage que le plateau sec de Ger... mais une fois couvertes de maïs, elles perdent toute leur identité.

Chaque lieu à son caractère propre qui permet de se sentir «quelque part» et on ne doit pas le laisser ressembler à un autre.

> **révéler des lieux peu connus**

Certains paysages de grande qualité situés en dehors des grands axes de communications, semblent restés en dehors de l'agitation et du temps. Il semble qu'un travail de révélation subtil puisse être fait, il soulignerait encore davantage la diversité des paysages du département.

2. Des efforts à porter sur le paysage

La connaissance apportée par le présent inventaire devra permettre de créer un langage commun à tous : élus, techniciens ...

Chaque projet a un impact sur le paysage et c'est un effort de tous les instants, un souci constant, qui doivent faire que chaque décision d'aménagement se prenne dans le sens de la qualité et du renforcement du caractère du paysage concerné. Il n'y a pas de «petit projet», comme il n'y a pas de «petit paysage». Le paysage est un tout.

Chaque aménagement doit faire l'objet d'un **projet de territoire**, pour cela il faut dépasser les approches strictement fonctionnalistes et utilitaires.

Sans la mise en oeuvre d'une stratégie globale, les opérations menées ponctuellement ne permettent pas de gérer la relation entre les éléments d'un territoire donné ; elles ne permettent pas de comprendre, de définir, de renforcer l'ambiance qui fait le paysage. Dans la précipitation des mutations actuelles, seul un véritable projet prenant en compte la globalité des problématiques, ouvre la perspective d'une gestion de la qualité des paysages.

Cela suppose sûrement une évolution des mentalités et des pratiques, mais c'est le seul garant d'une mutation positive de notre cadre de vie.

L'un des outils privilégié de cette action paysagère, permettant le partage d'un même langage est le schéma départemental des paysages, véritable guide offrant l'opportunité de formuler des projets communs et durables pour le paysage des Pyrénées-Atlantiques.



Bibliographie

TITRES	AUTEURS	EDITIONS	ANNEE
Anciennes maisons rurales des Pays de l'Adour (Les).....	LOUBERGE Jean	Imprimerie Moderne	1981
Architectures de Biarritz et de la Côte Basque : de la belle époque aux années trente.....	I.F.A. : MESURET Geneviève, CULOT Maurice	MARDAGA	1990
Architecture rurale française : Pays aquitains (L')	BIDART Pierre, COLLOMB Gérard.	BERGER-LEVRAULT	1984
Art de bâtir les cabanes pastorales dans les Pyrénées (L')	LAVIGNE Etienne, VOINCHET Anne	IMPRIMERIE DES GAVES	2001
Aspe (La vallée d')	RICARD Françoise	LOUBATIERES	1989
«Au fil du Saison», sentier de découverte	ASSOCIATION GRANDEUR NATURE	Centre culturel Uhaitza	1997
Baigorri et ses alentours (La vallée de)	DRAE, Mission Milieu Rural, Conseil Général PA, Comité Izpeguy, Syndicat d'Initiative Baigorri	J&D, IZPEGUY	1990
Barétous	CANEROT J, SAULE M, CLOT A, MARSAN G, CAZAURANG JJ, A.R.S.I.P., LABORDE J, VALICOURT E	DISTR. VALLEE BARETOUS	1991
Basses Pyrénées (Les).....	HUGO Abel, JOANNE Adolphe, VERNE Jules	BASTION	1994
Bastides du Béarn et du Pays Basque.....	S.A.A. : ALTUNA Joseph et GARRIC Jean-Philippe	DIAGRAM	1997
Bâti ancien en Béarn (Le).....	Lathelize F, P.A.C.T. Béarn	EDF	1981
Bayonne.....	DUPLANTIER Dominique	EDITIONS D'UTOVIE	1983
Béarn.....	TUCOO-CHALA, BRUNETON, DELAY .	BONNETON	1986
Béarn (Connaître le).....	COUET-LANNES Lucienne	SUD OUEST	1989
Béarn (Histoire de).....	BIDOT-GERMA D., GROSCLAUDE M., DUCHON J-P.	PER NOSTE	1985
Béarn (Le guide du).....	LABORDE-BALEN Louis	LA MANUFACTURE (guide)	1996
Béarn (Le pays de).....	TUCOO-CHALA Pierre	MCT	1984
Béarn à la Mer Basque (De mon).....	PEYRE Joseph	ARTHAUD	1987
Béarn et Pays Basque (Prom. gourmandes, art de vivre).....	CAZAMAYOU Marie-Luce	RENAISSANCE DU LIVRE	1998
Biarritz (Guide historique).....	SEGOT Jean-Philippe	CASINO DE BIARRITZ	1996
Cadetou (Les aventures de).....	GABARD Ernest, MAFFRE Jean-Louis	GRENIER-LAFON	1980
Châteaux et fortifications des Pyrénées Atlantiques.....	DELOFFRE Raoul, BONNEFOUS JEAN	J&D	1996
Chemins de Pyrène (Les).....	ANGLADE André, BELILE Georges	J-C BIHET	1991
Chute de Tête-Rouge (La).....	ESPINASSOUS Louis, SORBE Hélène	FAUCOMPRET	1994
Classement du site du Soussouéou.....	DIREN Aquitaine		1994
Corniche basque (Carnets du littoral).....	LAROUSSE Alban	GALLIMARD	1998
Côte de l'Atlantique.....	Guide MICHELIN	MICHELIN	1994
Espagne.....	Guide MICHELIN	MICHELIN et Cie	1997
Forêt d'Iraty (La).....	MARTENS MH, LAQUET-FIAU H, LERAULT D	ATLANTICA	1999
Gaurier Ludovic (30 ans aux Pyrénées).....	LASSERRE VERGNE Anne	LIBRERIE PYRENEES	1989
Gourette d'hier et d'aujourd'hui.....	ARRIPE René	PUBLI-ACTION	1996
Guides géologiques régionaux (Pyrénées occidentales).....	DEBOURLE, DELOFFRE	MASSON	1977
Images romantiques des Pyrénées.....	GASTON Marguerik	AMIS, MUSÉE PYRÉNÉEN	1975
Immigration des Béarnais (Cher père et tendre mère).....	STAES Jacques	J&D	1995
Inventaire forestier départemental.....	Ministère de l'agriculture et de la pêche	IFN	1997
Littoral aquitain : paysage et architecture.....	WAGON Bernard	DRAE Aquitaine	1986
Livre blanc RN 134: Oloron-Ste-Marie - Le Somport.....	Direction Départementale de l'Equipeement		1999
Maison rurale en Béarn (La).....	LOUBERGE Jean	CREER	1986
Montagne pyrénéenne à la croisée des regards XVI-XIXe.....	BRIFFAUD Serge	Archives 65 + Toulouse II	1994
Montagnes et civilisations basques.....	DENDALETCHÉ Claude	DENOEL	1978
Nééz à l'Ouzom (Promenades archéologiques du).....	STAES J.	MARRIMPOUEY	1986
Ossau 1900, le canton d'Arudy.....	ARRIPE René	LOUBATIERES	1990
Ossau : visages d'une vallée pyrénéenne.....	FISCHER Robin, MAYOUX Philippe...	CAUE 64	1987
Ours Brun (L').....	CAMARRA Jean-Jacques, RIBAL Jean-Paul	HATIER	1989
Pau 1900 en cartes postales.....	MAFFRE Jean-Louis	MARRIMPOUEY	1987
Pau : ville jardin.....	LABARRERE André	ARTHAUD/MARRIMPOUEY	1983
Pau et le Béarn.....	BARRAULT Michèle	MICHEL HETIER	1991
Pays Basque.....	GUIDES GALLIMARD	NOUVEAUX LOISIRS	1999
Pays Basque (Aimer le).....	TIBERGHIEEN Gérard	OUEST FRANCE	1988
Pays Basque (Connaître le).....	PIALLOUX Georges	SUD OUEST	1989
Pays Basque (Découvrir le).....	MSM	MSM	1993
Pays Basque (Le).....	TIBERGHIEEN Gérard	OUEST-France	1997
Pays Basque (Le guide du).....	GOYHENETCHE Manex	LA MANUFACTURE (guide)	1995
Pays Basque (Les plus beaux villages).....	MARTENS Marie-Hélène	J&D	1990
Pays Basque (Lumières - Argia).....	CHAUCHÉ Eric	SURF SESSION	1992
Pays Basque vu du ciel (Le).....	LAPLACE Philippe, CASENAVE Jean	LAVIELLE	1992
Pays Basque vu par les peintres 1900-1950 (Le).....	BERGER Séverine	ATLANTICA	2001
Pays d'Adour au fil des eaux (En).....	DAUDU Marie-Hélène et Gérard	HERACLES	1995



Bibliographie (suite)

TITRES	AUTEURS	EDITIONS	ANNEE
Pyrénées	Guide MICHELIN	MICHELIN et Cie	1977
Pyrénées	MINVIELLE Pierre	NATHAN	1981
Pyrénées Aquitaine, Côte Basque	Guide MICHELIN	MICHELIN et Cie	1998
Pyrénées (Les)	DENDALETCHÉ Claude	DELACHAUX ET NIESTLE	1997
Pyrénées (Découvrir les)	MSM	MSM	1994
Pyrénées : montagnes et lumières	BEROT M., SORBE D., De FAUCOMPRET JM	PUBLI-ACTION	1987
Pyrénées atlantiques (Découvrir les)	FAVRE Michel	HORVATH	
Pyrénées atlantiques autrefois (Les)	FABRE Michel	HORVATH	1990
Pyrénées atlantiques en 600 questions (Les)	TUCOO-CHALA Pierre	ARCHIVES & CULTURE	1998
Pyrénées occidentales (Découverte géologique des)	MIROUSE Raymond	BRGM	1988
Pyrénées paysannes	VALAT Jacques, BEROT Marcellin.	MILAN	1993
Pyrénées : voyage par les images	SAULE SORBE Hélène	FAUCOMPRET	1993
Randonnées en Béarn et Pays Basque	DAUREL Julie et Emmanuel	SUD OUEST	1999
Ski (Dans les Pyrénées, l'épopée du)	BEROT Marcellin	MILAN	1991
Souvenirs des Pyrénées	JACOTTET Julien	INTER-LIVRES (1990)	1835
Témoins de la vie paysanne : les Pyrénées	LHUISSET Christian	GARNIER	1981
Toponymie (Vie des hommes de la montagne dans les Pyrénées)	BEROT Marcellin	MILAN	1998
Vallée d'Ossau (Carte illustrée)	CAMPET Jean-Claude		
Villes d'eau autrefois (Dans les Pyrénées)	AUBERT Jean	HORVATH	1993
Villes du Béarn et de Navarre (Histoire illustrée)	CASSOU Charles	BASTION	1992
Voyage aux Pyrénées	TAINE H.	DE LA TOUR (1989)	1863
Voyage aux Pyrénées ou la Route Thermale	Institut Français d'Architecture	RANDO. PYRENEENNES	1987
Vues prises dans les Pyrénées françaises	JOURDAN J.	MILAN (1990)	1829
Zones humides d'Aquitaine, Euskadi et Navarre (Les)	Protocole de coopération Aquitaine, Euskadi et Navarre, groupe d'environnement Conseil Régional Aquitaine		1994

Revues

Pyrénées Magazine : du N°03 (mai-juin 1989) au N° 80 (mars-avril 2002)

Pays Basque magazine : du N°03 (août-septembre-octobre 1996) au N° 25 (janvier-février-mars 2002)

Cartographie

Carte «culture et environnement» : Pyrénées France / Espagne - éch. 1 / 400 000 ème - *IGN*

Carte «découvertes régionales» : Pyrénées Atlantiques Béarn/Pays Basque - éch. 1 / 125 000 ème - *IGN*

Carte N°62 : Bayonne Mont de Marsan - éch. 1 / 100 000 ème - *IGN*

Carte N°63 : Tarbes Auch - éch. 1 / 100 000 ème - *IGN*

Carte N° 69 : Pau Bayonne - éch. 1 / 100 000 ème - *IGN*

Carte N° 70 : Pau Bagnères de Luchon - éch. 1 / 100 000 ème - *IGN*

Cartes de randonnées - éch. 1 / 50 000 ème - *Rando éditions*

Pays Basque Ouest, Pays Basque Est, Béarn

Cartes «série orange» concernant le département - éch. 1 / 50 000 ème - *IGN*

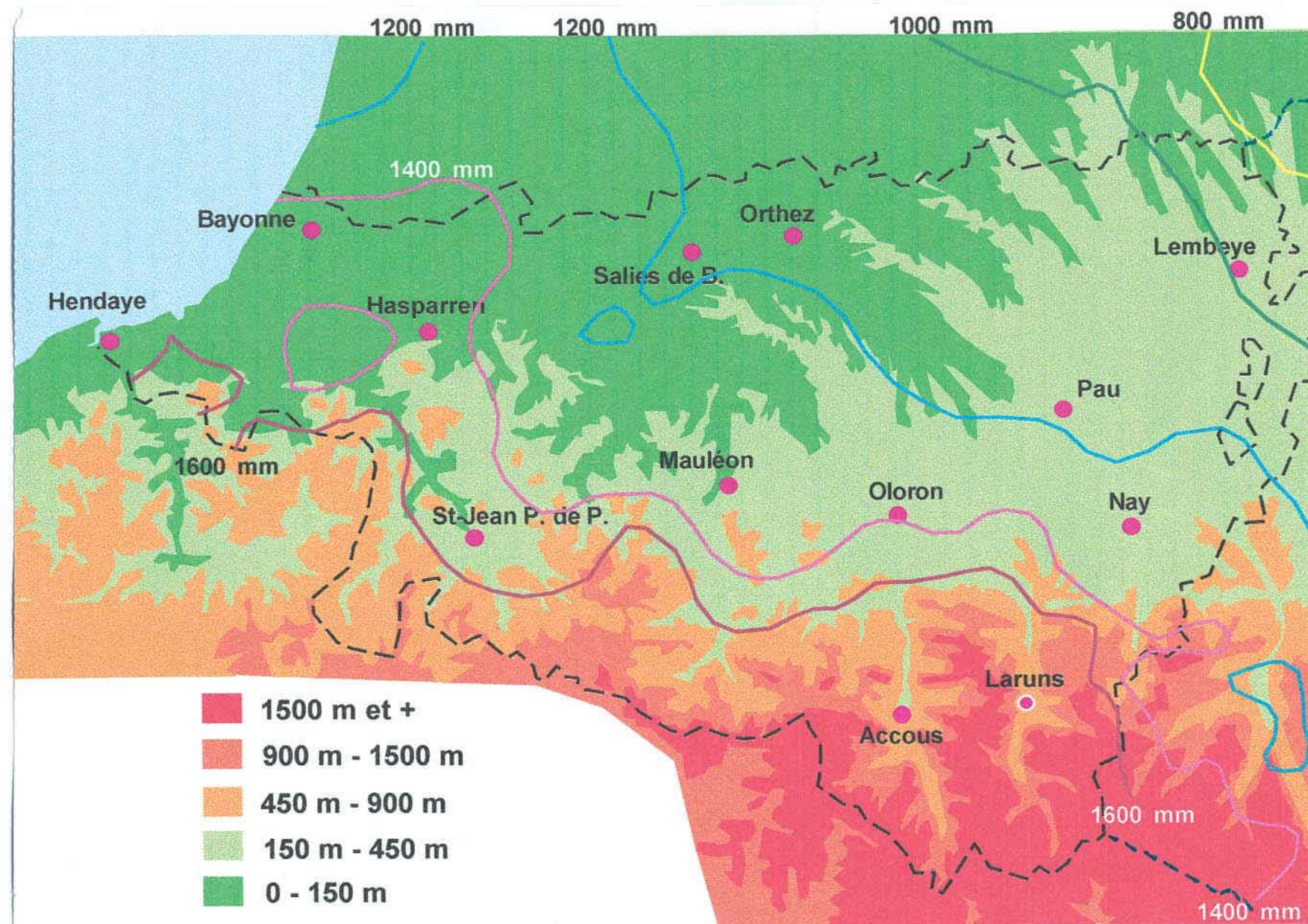
Cartes topographiques concernant le département - éch. 1 / 25 000 ème - *IGN*

1245 O, 1344 O, 1344 E, 1345 O, 1345 E, 1346 O, 1346 E, 1444 O, 1444 E,
1445 O, 1445 E, 1446 E, 1447 N, 1544 O, 1544 E, 1545 O, 1545 E, 1545 O,
1545 E, 1547 O, 1547 E, 1644 O, 1644 E, 1645 O, 1645 E, 1646 O, 1647 O

Annexe «Géologie»

Repères sur l'Histoire géologique

GEODES - Géologues Conseils
Christian Beaufère
L'Ayguelade 64260 BIELLE
tél.: 05 59 82 60 13



Régime hydrographique

Le régime hydrologique des rivières des Pyrénées Atlantiques peut être de deux types, selon que le cours d'eau a ou non sa source en montagne.

Les cours d'eau dont le bassin versant n'est pas du tout montagnard (altitude maximale du bassin versant inférieure à 1000 m) ont un régime hydrologique de type **pluvial océanique**. Les hautes eaux se placent principalement en automne, entre octobre et décembre, le mois le plus pluvieux, avec également des crues d'été liées aux orages.

Ce régime correspond aux fleuves côtiers du Pays basque et aux rivières du piémont béarnais, comme les Luy. (Untxin...)

Les cours d'eau dont le bassin versant est, pour tout ou partie, montagnard, présente un régime hydrologique de **type pluvio-nival**, avec un caractère torrentiel d'autant plus marqué que l'on se situe vers l'amont.

Pour ces cours d'eau, comme les gaves ou le Saison, l'influence de la fonte du stock neigeux peut s'ajouter à celle des pluies. Deux périodes de hautes eaux se distinguent, avec les crues d'automne, situées entre octobre et décembre, et les crues de printemps, situées principalement en mai et juin.

Repères sur l'histoire géologique des Pyrénées Atlantiques

D'un point de vue géologique, l'Aquitaine actuelle se divise en deux grandes unités : le **Bassin Aquitain** (qui s'étend des Charentes au piémont pyrénéen, de la côte atlantique au Massif Central) et les **Pyrénées** (centrales et occidentales).

Cette distinction n'a pas toujours existé mais, en prenant comme références ces deux unités actuelles, on peut suivre plus facilement l'histoire géologique des Pyrénées Atlantiques.

Celle-ci est déterminée par deux principaux types de phénomènes :

- les changements du niveau des océans et de la répartition des mers (avancée / montée = transgression , descente / recul = régression);
- les orogénèses ou formations de chaînes de montagnes consécutives aux déplacements et aux collisions entre les plaques continentales Europe et Ibérie.

Paléozoïque - ère primaire

Système-âge	dans les Pyrénées	dans le Bassin Aquitain
Carbonifère 360 à 295 millions d'années	De hautes montagnes, comparables à l'Himalaya d'aujourd'hui, forment la bordure sud de la chaîne hercynienne (Massif Armoricain, Massif Central, Vosges, Ardennes...). Les grands massifs granitiques (Cauterets, Eaux Chaudes...) se mettent en place. Ils proviennent de la fusion de la croûte terrestre profonde.	La France actuelle se situe au niveau de l'Equateur, sur la côte est d'un continent unique géant : la Pangée Le climat chaud et humide est propice au développement des forêts de fougères arborescentes. Se forment les dépôts de charbons du Massif Central ou de Lorraine.
Permien 295 à 245 millions d'années	Des phénomènes volcaniques importants affectent certains secteurs (pic d'Ossau, Pays Basque...). Puis l'érosion des reliefs conduit au dépôt de grès rouges , à sables et à galets (Pic d'Ayous en Ossau, Pic d'Aspe...), dans des "vallées" parcourues par des cours d'eau, torrents temporaires.	L'érosion de la chaîne hercynienne est intense. Les galets et sables transportés par les cours d'eau s'accumulent dans de vastes bassins marins molassiques (Brive, Toulouse, Agen...) ouverts à l'Est et au Sud sur un océan unique, la Panthalassie.

Mésozoïque - ère secondaire

Système-âge	dans les Pyrénées	dans le Bassin Aquitain
Trias 245 - 205 millions d'années	De grands fossés parallèles s'effondrent. Au fur et à mesure qu'ils s'enfoncent, ces fossés sont comblés par les galets, sables et argiles issus de l'érosion des reliefs environnants et transportés par des torrents intermittents. Il se forme encore des grès et des poudingues rouges mais les montagnes hercyniennes disparaissent progressivement sous l'action de l'érosion, jusqu'à devenir une surface très aplanie (pénéplaine). Des phénomènes volcaniques (ophites) affectent encore l'Ariège, le Béarn ou le Pays basque (la Rhune) Bientôt une mer intérieure recouvre à nouveau la région et favorise la formation de dépôts salifères sur plus de 1 km d'épaisseur (gypse, plâtre d'Orthez ...) puis de marnes (Pays Basque)	La Pangée commence à se morceler le long de fractures qui découpent l'écorce terrestre. A partir de cette époque, l'Aquitaine commence à fonctionner comme un seul bassin sédimentaire, comme une zone où s'affaisse la croûte terrestre et dans laquelle s'accumule des sédiments. Une mer peu profonde occupe le Sud de la région (ligne Arcachon-Toulouse). Le climat chaud favorise la formation de dépôts salifères volumineux (Salies de Béarn, Dax...)
Jurassique inférieur 205 - 185 millions d'années	Des eaux marines littorales peu profondes et relativement chaudes (lagons) favorisent la formation de calcaires et surtout de dolomies noires à fossiles de mollusques, d'oursins,... (Lazerque en Ossau, Sarrance en Aspe,...)	La mer (la Mésogée) envahit progressivement toute la zone, par l'Est, et forme un golfe fermé à l'Ouest. L'océan atlantique ne s'est pas encore ouvert. Le climat est chaud et humide.

Cénozoïque - ère secondaire

Système-âge	dans les Pyrénées	dans le Bassin Aquitain
Jurassique moyen et supérieur 185 - 135 millions d'années		Vers 170 millions d'années, le Bassin Aquitain commence à s'ouvrir à l'Ouest sur l'Océan Atlantique naissant (Proto-atlantique). Seule une partie du Massif central (Nord-Ouest et môle de Montauban) reste émergée. Le bassin est alors séparé en deux par une barrière de corail qui s'étend du Béarn à Angoulême. A l'est de ce cordon s'étend une vaste lagune dans laquelle se déposent d'abord des marnes (bordure du Massif Centrale) puis des vases calcaires à ammonites et à coraux (Causses du Quercy) Puis la mer se retire et l'Aquitaine se morcelle en trois bassins (Charentes, Parentis, Adour) où se déposent des dolomies, des calcaires lacustres ou des dépôts salifères.
Crétacé inférieur 135 - 95 millions d'années	Au Sud et à l'Est, la Mésogée (ancêtre de la Méditerranée) alimente le sillon de l'Adour. Les mouvements de la plaque Ibérie transforment les sillons en fosses marines profondes. Il s'y accumule des sédiments sur plus de 3 km d'épaisseur : calcaires riches en coquillages et en coraux (massifs des Eaux-Bonnes ou de Lazerque en Ossau, Massif des Arbailles en Soule...).	Après une période d'émersion, la mer revient dans le sillon de Parentis, alimenté par le Proto-Atlantique à l'Ouest. Bientôt toute la région redevient marine avec le dépôt de calcaires à algues et à coraux (Périgord, Charentes, Nord Pays Basque, Chalosse...) Dans le même temps, les roches salines du Trias remontent au sein des dépôts sédimentaires plus récents, parmi lesquels certaines couches sont riches en matière organique d'origine planctonique. Elles sont à l'origine des gisements d'hydrocarbures du Cap Ferret, de Parentis et de Lacq

Cénozoïque - ère secondaire

Système-âge	dans les Pyrénées	dans le Bassin Aquitain
Crétacé supérieur 95 - 65 millions d'années	Les plaques continentales commencent à se rapprocher (Europe et Ibérie). L'enfoncement est très rapide. Les dépôts sédimentaires s'accumulent sur plus de 5 km d'épaisseur dans ce sillon profond. Dépôts d'argiles et de grès fins (flyschs et marnes, souvent sombres, des vallées d'Aspe ou d'Ossau, du piémont béarnais, de Soule ou falaises de la Côte basque) Du fait du déplacement vers le Nord de la plaque Ibérie, le sillon se ferme progressivement. Les couches sédimentaires, pas encore solidifiées, sont déformées, plissées. Lentement la mer se retire. Marquant la fin de la période, la chute d'un énorme météorite dans le golfe du Mexique contribue à la disparition de très nombreuses espèces animales et végétales. (couche à iridium en baie de Loya)	L'Atlantique continue de s'ouvrir et s'avance vers l'Est jusqu'à Toulouse et Angoulême. Sur le bord du massif central émergé, l'érosion continentale alimente le bassin en sables calcaires mêlés de matière organique (roches ocre utilisées comme pierre à bâtir). Au fond du bassin, la mer dépose les boues calcaires qui donneront la craie constituant les reliefs doux de Saintonge. L'affaissement du fossé de Parentis se ralentit. La fin de la période est marquée par un important retrait de la mer. Le climat est chaud et humide, la végétation luxuriante.

Cénozoïque - ère tertiaire

Paléogène 65 -24 millions d'années	En même temps que s'ouvrent l'Atlantique Nord et l'Atlantique Sud, la plaque ibérique se déplace par rapport à la plaque franco-européenne (glissement et rotation vers l'Est, puis remontée vers le Nord). La zone de contact entre les deux plaques devient le lieu des grandes déformations conduisant à la formation des Pyrénées. De ce fait, la mer se retire progressivement de cette région vers l'Ouest. D'importants torrents usent ces jeunes montagnes et transportent les matériaux d'érosion (galets, sables, argiles...) de plus en plus loin vers le Nord, jusqu'à Agen et au Sud de Marmande. Il donneront les poudingues de Palassou du piémont béarnais. Localement ces sédiments se mélangent à ceux issus de l'Est où l'érosion du Massif Central conduit au dépôt de sables grossiers et d'argiles versicolores aussi bien dans le Gers que dans le Bordelais. La plupart des terrains anciens (granites, calcaires, flyschs, marnes,...) sont déformés, plissés ou fracturés, émergés et portés à des altitudes pouvant dépasser localement 4000 m ou 5000 m (voire +?) En profondeur, sous la poussée tectonique, les diapirs de sel continuent de monter au sein des couches plus récentes. Le sillon marin situé aux pieds des Pyrénées se comble.	Un sillon marin persiste entre Bayonne et Tarbes. Il s'y dépose des calcaires. A la périphérie, se forment des calcaires récifaux (Mont-de Marsan). Le reste de la zone est émergée. Dans un second temps, la mer revient par l'Est (Carcassonne,...) où elle est peu profonde et permet la formation de marnes à huîtres et de calcaires, mais aussi par l'Ouest (Parentis) où elle permet le dépôt de marnes et d'argiles gréseuses. Dans un troisième temps, la mer recule à nouveau, notamment dans le piémont nord-pyrénéen. Une sédimentation continentale, alimentée par les rivières descendant du Massif central (sables et argiles riches en fer du Périgord,...) et des Pyrénées (molasses à graviers et galets de Carcassonne et de Jurançon en Béarn), recouvre une grande partie de la zone. Le climat est à nouveau tropical. Bientôt, toute l'Aquitaine, à l'Est d'une ligne Aire-sur-Adour / Langon est le siège d'une sédimentation continentale à molasses (rivières) et à calcaires lacustres (lacs) La mer recule encore, à l'Ouest du méridien de Bordeaux. La mer du Blayais et du Médoc dépose des marnes à huîtres et des calcaires. La mer revient par l'Ouest jusqu'à Marmande. Le climat est chaud. Des calcaires à coraux et étoiles de mer et des calcaires de plages riches en coquillages se déposent. Puis la mer se retire à nouveau.
--	--	--

Cénozoïque - ère tertiaire

Système-âge	dans les Pyrénées	dans le Bassin Aquitain
Néogène 24 - 1,7 millions d'années	L'orogénèse se calme progressivement et les montagnes subissent une érosion intense sous un climat plus chaud et humide que le climat actuel. Les Pyrénées commencent à perdre de l'altitude, à vieillir en somme. Les reliefs actuels des Pyrénées et de la Montagne Noire se mettent progressivement en place Les sédiments pyrénéens (molasses et argiles) recouvrent une vaste région entre Toulouse, Agen, Dax et Bayonne.	Au début, prédomine une sédimentation continentale avec des dépôts lacustres (calcaires de l'Agenais) ou fluviaux (marnes du Bazadais, molasses,...) La mer revient jusqu'à Mont-de-Marsan, Agen et Bordeaux. Les dépôts typiques sont des calcaires coquilliers (faluns de Saucats,...) La mer se retire à nouveau. Un vaste paysage de lacs et de marécages s'étend sur tout l'Armagnac (fossiles de rhinocéros et d'éléphants du Gers) Après ce cours retrait la mer revient jusqu'à Salles, Lectoure et le Gers, avant de se retirer encore. Des dépôts continentaux conduisent à la formation des lignites des Landes. Le comblement du bassin Aquitain s'achève par les dépôts sédimentaires grossiers issus des Pyrénées et du Massif Central, donnant les argiles à graviers

Ere quaternaire

Le Quaternaire est marqué par deux faits majeurs : les glaciations et l'anthropisation.

• Les glaciations

D'importants changements climatiques caractérisés par un refroidissement très net s'opèrent. Il s'ensuit une **glaciation** (en plusieurs périodes glaciaires froides et interglaciaires plus tempérées) qui va permettre le développement de très grands glaciers dans les Pyrénées (38 km de long pour le glacier d'Ossau, plus de 40 km pour le glacier de Lourdes,...). Le froid et ces "fleuves de glaces" vont modifier profondément les paysages pyrénéens, en déchiquetant les sommets, en élargissant les vallées fluviales préexistantes ...

Pendant ce temps le niveau de la mer s'abaisse progressivement jusqu'à 120 m sous le niveau actuel. Le littoral se décale vers l'Ouest de plusieurs dizaines de kilomètres et les fleuves s'encaissent dans les sédiments anciens.

La remontée du niveau de la mer, très marquée à partir de - 12 000 ans, provoque l'invasion des vallées. Dans le même temps, les parties montagnardes des bassins versants (gave de Pau, gave d'Oloron, Saison ...) voient disparaître leurs glaciers et d'énormes quantités de sédiments grossiers sont libérées. Les torrents pyrénéens et les fleuves de l'Aquitaine emportent avec eux des "montagnes" de sédiments qui tapissent aujourd'hui leur vallée, jusqu'au Nord de la Gascogne et au Médoc.

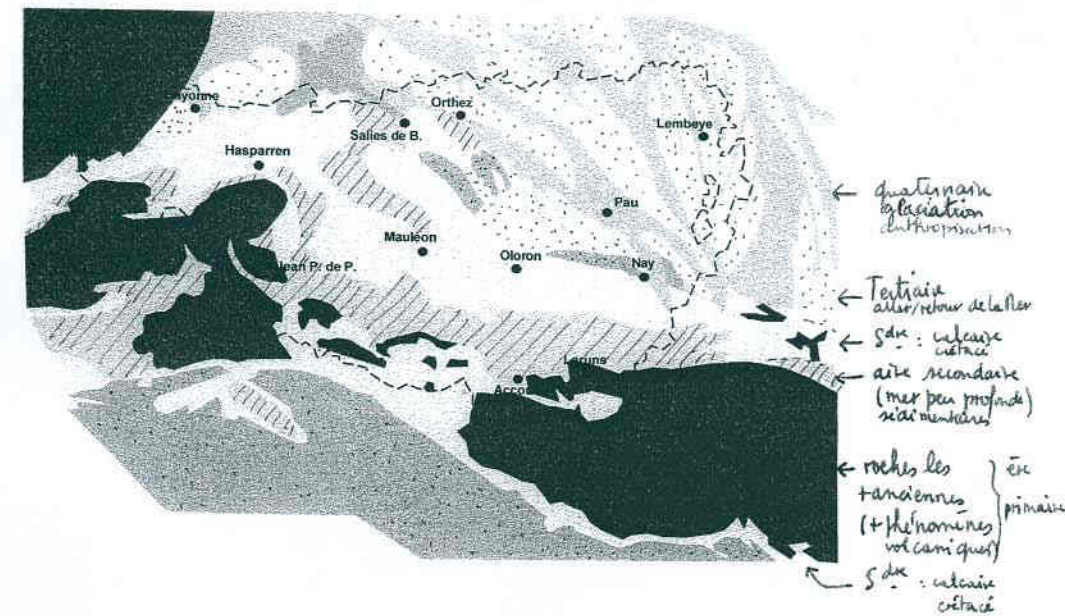
• L'anthropisation

L'autre événement est l'arrivée, l'installation et l'évolution de **l'homme** (Périgord, Pays Basque...), il y a plusieurs dizaines de milliers d'années (450 000 à Tautavel - Pyrénées orientales ; >100 000 en Périgord). Il sera le voisin des mamouths, des rhinocéros laineux, des félins ou ours des cavernes, des rennes et des aurochs...

A la fin de la dernière glaciation, il y a environ 10 000 ans, la mer commence à remonter jusqu'à son niveau actuel. Les sables des Landes, apportés par les vents froids descendus du Massif Central, envahissent une grande partie de l'Aquitaine. A mesure que la steppe recule la forêt se développe.

Pendant ce temps, l'homme colonise progressivement le piémont puis les vallées pyrénéennes. Désormais, l'évolution des paysages aquitains dépend largement de lui de ses activités et de ses inventions (déforestation, élevage, agriculture, irrigation...).

géologie simplifiée



ère primaire Les roches les plus anciennes (> 250 millions d'années) se présentent en deux ensembles principaux :

- dans le coin sud-est du département, essentiellement en Aspe et en Ossau
- le long de la limite sud-ouest du Pays-Basque

Elles présentent une grande diversité de nature : granite, roches volcaniques ou métamorphiques (schistes) ...

Les terrains de l'ère secondaire (< 250 millions d'années) jusqu'au Cénomane (100 millions d'années = ouverture de l'Atlantique Nord) sont très présents immédiatement au nord de ces deux ensembles. Ils constituent une partie des premiers reliefs des vallées, de la Soule à l'Ouzom, lorsque l'on vient du Nord.

Il s'agit en grande partie de roches sédimentaires, marnes et calcaires, auxquels sont associés la plupart des phénomènes de diapirisme (remontées de sels).

ère secondaire Les terrains du Crétacé supérieur (100 à 70 millions d'années) se répartissent en deux grands ensembles.

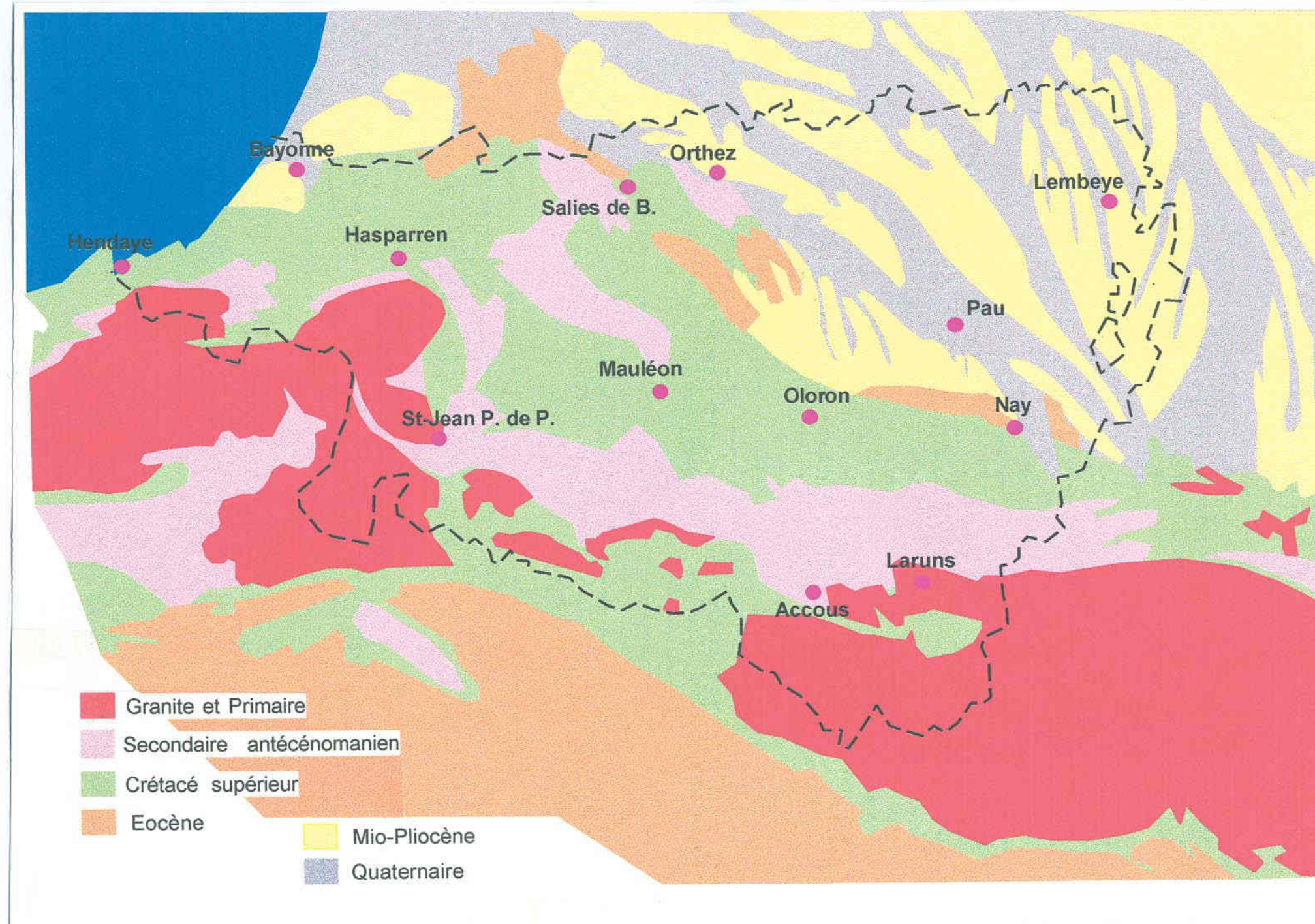
Au sud, le long de la frontière, ils correspondent aux massifs calcaires des Eaux-Bonnes et de la Pierre-St-Martin, où les phénomènes karstiques de surface (arres, canyons ...) ou souterrains (grottes ...) sont importants et parfois très spectaculaires, véritables paysages souterrains.

Vers le Nord, de l'Est jusqu'à l'Ouest du département, une bande plus large correspond à des terrains où dominent les marnes et les flyschs (alternances d'argile, de calcaire ou de grès, en bancs peu épais)

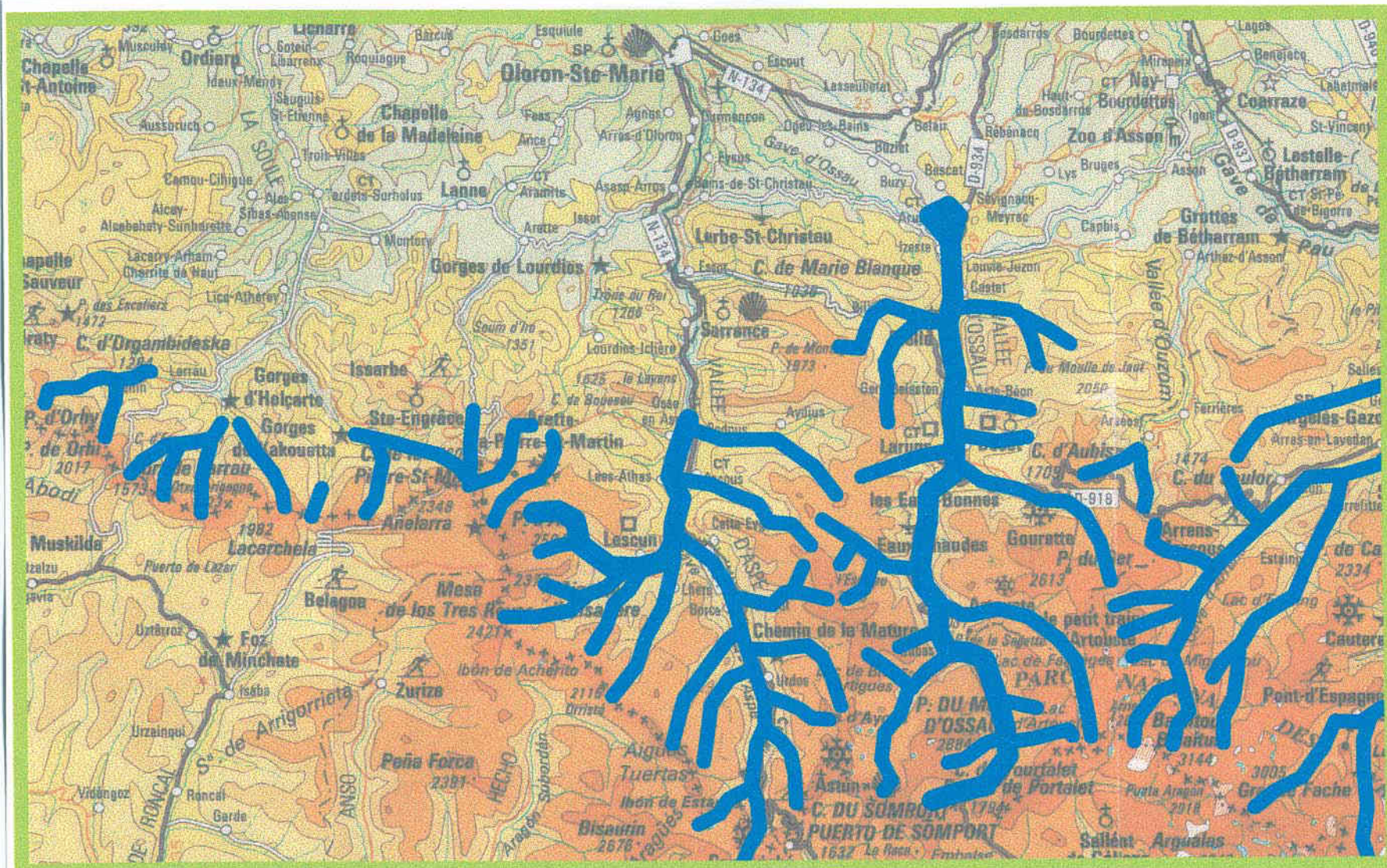
3^e ère Les terrains *tertiaire* éocènes et mio-pliocène (de 50 à 4 millions d'années) occupent le grand quart nord-est du département. Il s'agit pour l'essentiel de conglomérats ou de mollasses, mélange d'argile et de galets, issus du démantèlement des Pyrénées en pleine formation et déposés là par les torrents qui débouchaient des principales vallées béarnaises et bigourdines.

Ces terrains ont leur importance dans la localisation et la répartition de la plupart des vignobles du département (Jurançon, Monein ...).

4^e ère Ils sont largement entaillés par les terrains quaternaires déposés par ces mêmes cours d'eau à l'époque des principales glaciations (2 millions d'années à 15 000 ans). L'orientation de ces vallées anciennes, qui se sont progressivement encaissées dans les terrains plus anciens, structurent fortement le piémont béarnais et toute la moitié est du département, fortement influencée par l'histoire du gave de Pau et celle de l'Adour.



Haut Béarn



Principales langues glaciaires des Pyrénées occidentales
(vers - 30 000 ans)

Les points à retenir :

Lors du dernier maximum glaciaire (vers -25 000 / - 30 000 ans), les glaciers les plus occidentaux descendent du pic d'Orrhy jusqu'aux forges de Larrau et du pic d'Arlas jusqu'à Ste-Engrâce (confluence des gorges de Kakueta).

La vallée du Barétous n'est pas occupée par une langue glaciaire importante contrairement à la vallée d'Aspe, où le glacier descend jusqu'au bassin de Bedous, et à la vallée d'Ossau, où il atteint Buzy.

L'importance de ces «fleuves de glace» dans la morphologie actuelle des paysages des vallées est prépondérante. Elle fait intervenir d'une part l'importance (largeur, épaisseur ...) de la masse de glace, qui agit comme un énorme bulldozer capable de sculpter les versants et les vallées, et d'autre part la résistance des terrains soumis à l'érosion. L'existence du plateau du Benou ou de plat de Castet en vallée d'Ossau, s'expliquant notamment par la présence de roches plus tendres (marnes) et l'influence de glaciers secondaires latéraux participant au creusement et au comblement des plateaux d'altitude.

Dans son ensemble, la vallée d'Ossau est une des vallées glaciaires les plus remarquables des Pyrénées par la diversité et la lisibilité des modelés caractéristiques de la dernière glaciation.

C'est également le cas du site de la Pierre St-Martin (arres d'Anie) concernant, cette fois-ci, le modelé karstique d'altitude. Site de réputation européenne (et mondiale ?) dans le domaine de la spéléologie, ce paysage se caractérise par la présence d'une dalle calcaire datant de 90 millions d'années et d'environ 300 à 400 m d'épaisseur, à plus de 1500 m d'altitude, sur et dans laquelle l'érosion a creusé des formes particulières (lapiaz et polje en surface, gouffres et rivières en souterrain).

Situations de référence

Géodes - SEQ-Physique - 09/1998

A - Exemple de l'embouchure de l'Adour

Les quelques témoignages de l'évolution de l'embouchure de l'Adour montrent que celle-ci a énormément varié sur des durées relativement courtes.

XIV^e → ■ Ainsi, il semble qu'avant 1420 (témoignages de 1310, 1360, 1380 et 1420) l'embouchure était située au droit de Capbreton, en face de la fosse marine abyssale. Lors d'une violente tempête les dunes situées latéralement au lit se sont effondrées et ont conduit l'Adour à se frayer un nouveau parcours vers le nord jusqu'au lieu dit du Pecq à Messange soit 16 km plus au nord ! C'est ainsi que le lac d'Hossegor a été creusé.

XVI^e → ■ En 1570, Henry III lance de grands travaux de détournement de l'Adour vers Bayonne pour redynamiser l'activité portuaire de cette ville. Les travaux sont achevés en 1578 par l'ingénieur Louis de Foix après avoir coupé sur 1800 m le cordon de dunes littoral et édifié une digue contrant la remontée des eaux vers le nord. Malgré ces aménagements lourds (endiguements, ...) l'embouchure de l'Adour a continué à se déplacer rapidement.

XVII^e → ■ En 1684 elle atteignait la Chambre d'Amour de Biarritz située à 2,5 km au sud de Bayonne.

■ Un mémoire de la fin du XVII^e siècle note "l'entrée de la rivière Adour et très difficile d'autant qu'elle a changé plusieurs fois de place en 3 ans".

XIX^e → ■ Au XIX^e siècle, l'Adour est remonté jusqu'à Boucau par le jeu de barres de sable parallèles à la ligne de côte.

B - Le modelé hydrographique de la côte atlantique des Landes de Gascogne

Les différentes périodes glaciaires du quaternaire ont entraîné la création des formations sableuses sur l'ensemble des Landes et du littoral avec des dunes de formes et d'âges différents.

Par l'intermédiaire de vents violents les sables ont été étalés sur la plaine landaise actuelle et ont édifié plusieurs cordons dunaires dans une période plus récente (-3000 avant J.C. jusqu'à nos jours). Ces cordons ont bloqué les exutoires des cours d'eaux qui drainaient vers l'ouest la plaine des Landes. Ce sont alors formés des lacs et étangs soit de forme triangulaire,

lorsqu'ils ont eu une ouverture franche sur l'océan, soit de forme allongée parallèlement à la ligne de côte.

A la faveur de tempêtes les cordons ont pu être percés créant ainsi de nouveaux exutoires appelés boucaus. Les rivières pouvaient alors parcourir plusieurs kilomètres le long des dunes littorales avant de se jeter dans l'océan et étaient appelées "courants".

Ainsi, jusqu'à l'époque Gallo-Romaine, une vaste lagune s'étendait entre le cordon dunaire littoral et la plaine sableuse d'arrière pays (cf carte de Dutrait).

Plus récemment, l'évolution de l'embouchure du courant de Mimizan de 1828 à nos jours illustre parfaitement la très grande mobilité des rivières dans ce contexte.

L'évolution du Bassin d'Arcachon souligne l'influence des facteurs géodynamiques (climat, niveau de base, ...) sur la morphologie et le fonctionnement des cours d'eau.

Jusqu'au Flandrien ou Versilien (fin du Quaternaire, de -40.000 à 0), l'Eyre possédait une compétence suffisante pour évacuer le sable dont elle était chargée et pour conserver un estuaire parsemé d'îlots et largement ouvert sur l'Océan. A cette époque le courant d'exutoire était orienté NW.

Les variations climatiques et du niveau de base marin ont modifié cette configuration par l'obstruction de certains chenaux et l'ouverture d'autres.

L'énergie de l'Eyre a diminué ce qui a entraîné la formation d'une barre sableuse transversale (actuellement la pointe du Cap Ferret) : en effet, les courants de dérive littorale orientés Nord-Sud et l'action des marées ont bloqué les processus de vidange des matériaux transportés par la rivière qui se sont accumulés dans et devant l'estuaire.

L'avenir du bassin d'Arcachon semble se rapprocher de l'ensemble des lacs de cette région qui n'ont plus de relations avec l'océan.

• Bibliographie

Hamon J.F., 1996, *L'Adour de source en embouchure*, Ed. Aubéron, Bordeaux

Vigneaux M. Et al., 1976, *Guides géologiques régionaux : Aquitaine occidentale*, Ed. Masson, Paris

Wagon B. - Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement d'Aquitaine, 1986, *Le littoral aquitain : paysage et architecture*, Ed. Arts Graphiques d'Aquitaine, Libourne

Annexe «Histoire de l'architecture»

Architecture rurale : caractères fondamentaux essai d'un classement typologique par siècles

Fiches détaillées

- Labourd
- Vic-Bilh

Marc Petitjean Architecte DPLG
spécialisé dans l'analyse et
datation du patrimoine bâti
Route de Nay 64530 LABATMALE
tél.: 05 59 53 53 60

[Sommaire](#)[Aide](#)[Retour](#)

Architecture rurale : caractères fondamentaux

essai d'un classement typologique par siècles

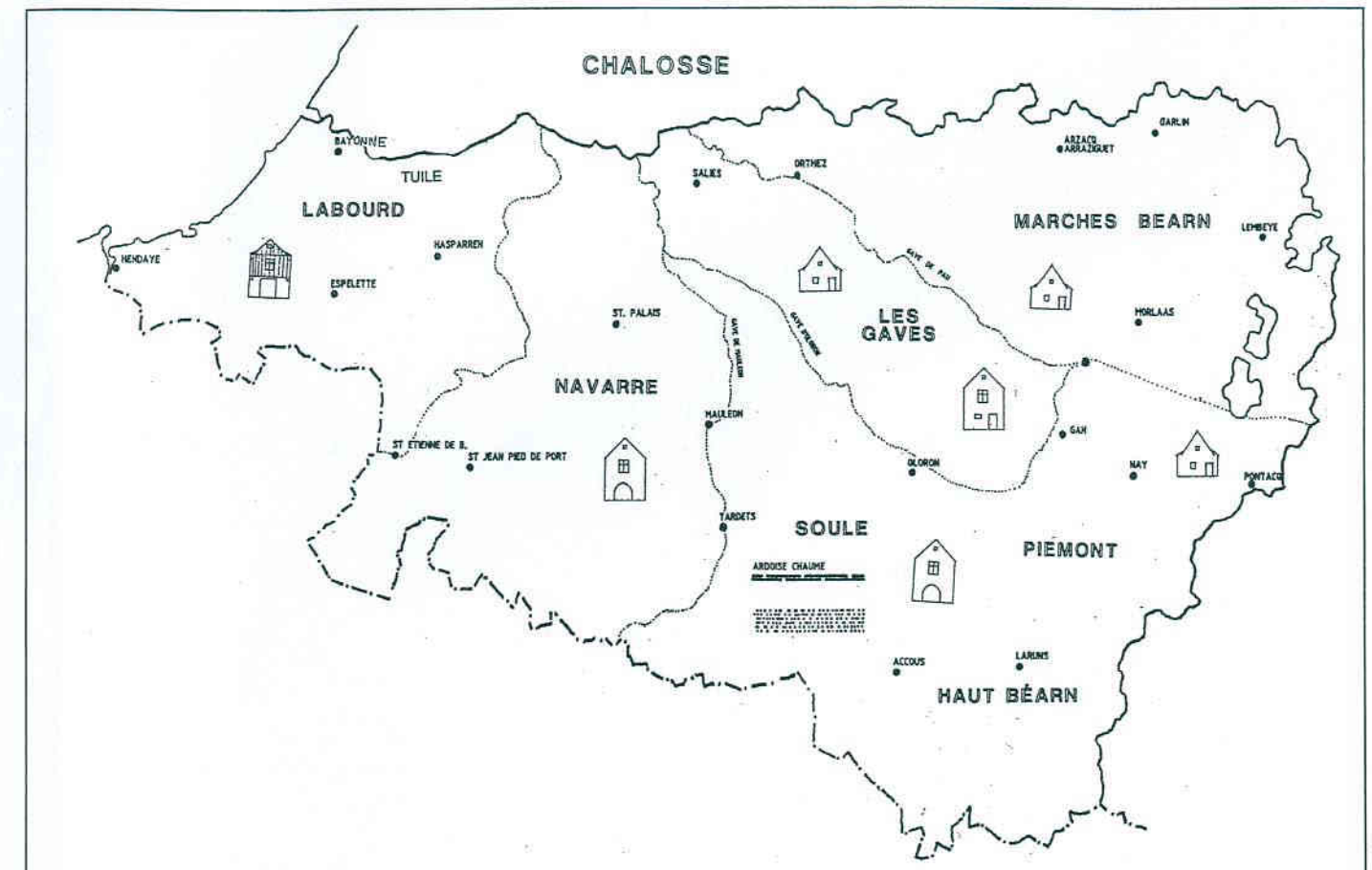
Une évolution lente

Depuis le XVI^{ème} siècle, l'architecture a évolué très lentement, les différences de la position et de la taille des ouvertures étant directement liées au mode de vie et au type d'agriculture.

Les silhouettes figurées sur les schémas ci-contre illustrent que ce n'est qu'à la fin du XVIII^{ème} et au XIX^{ème} que les constructions augmentent de volume, excepté dans les Marches du Béarn. Quant à l'évolution de la couverture du toit, elle contribue aussi à la schématisation des zones étant donné l'abandon progressif du chaume et des aissantes de bois encore présents au XVIII^{ème} siècle.

Quant à la relation de l'habitat avec le paysage, elle est, elle aussi, directement liée à la qualité de la terre agricole que l'on économise au maximum lorsqu'on est cultivateur en plaine et de façon moins économe lorsqu'on est éleveur sur les coteaux.

A noter par ailleurs la présence de bastides, villes neuves de création volontaire des XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles et qui sont relativement nombreuses dans les Pyrénées Atlantiques : Gan, Bruges, Rébénacq, Nay, Lestelle-Bétharram, Navarrenx, Labastide-Clairence, Aïnhoa, Labastide-Villefranche, Bellocq, Hastingués et Sorde l'Abbaye (aux limites des Pyrénées Atlantiques, ces deux dernières sont toutefois dans le département des Landes).



XVI et XVII ème siècles

La période des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles peut se définir, en architecture rurale, par la présence de deux types de plans d'aménagement qui reflètent le mode de faire-valoir du propriétaire :

- Soit le rez-de-chaussée est aménagé en étable, présentant donc une grande surface libre, avec un escalier d'accès à l'étage habitable, pour les maisons de pasteurs.
- Soit le rez-de-chaussée est aménagé en logement, pour les maisons d'agriculteurs.

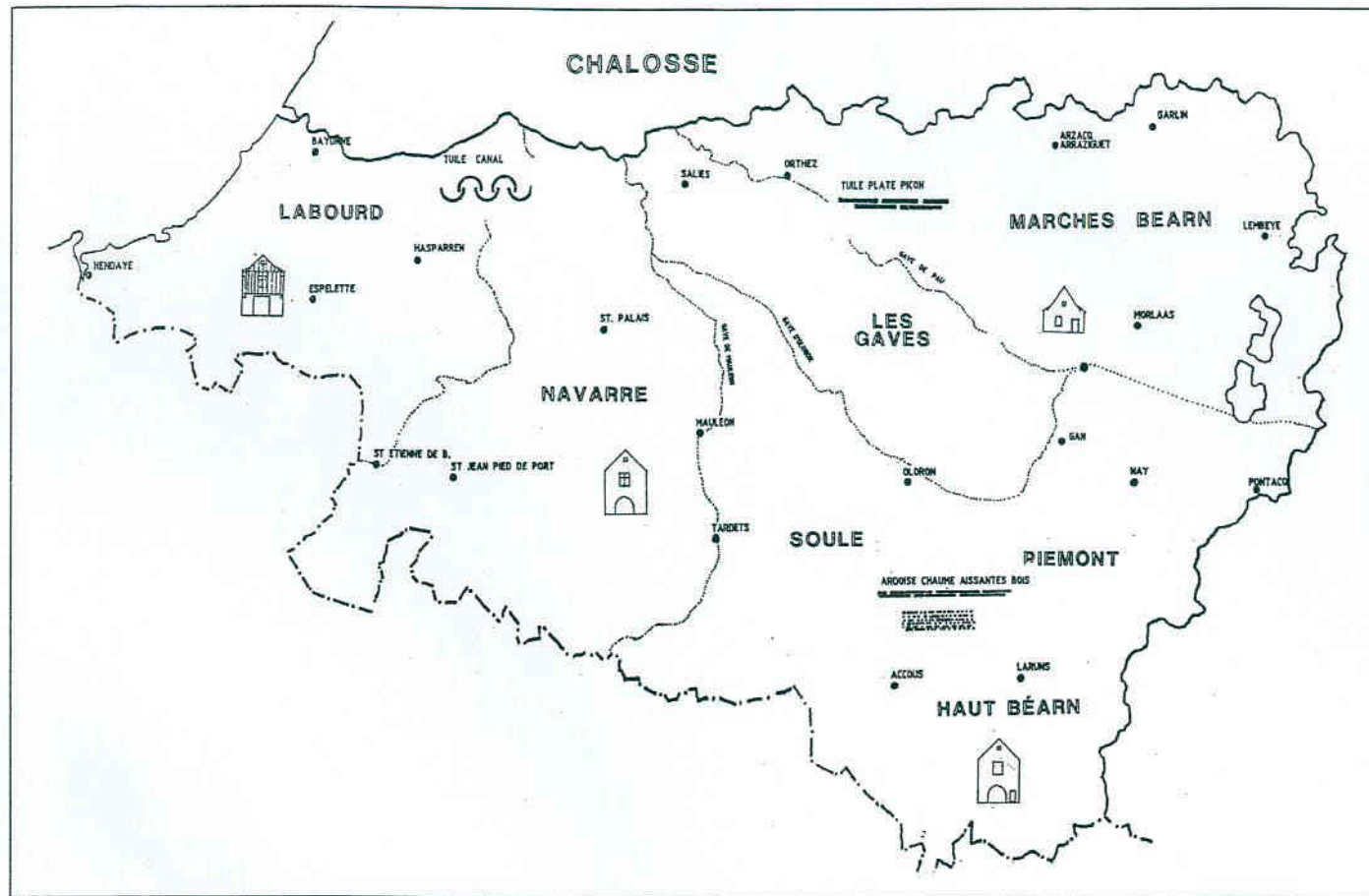
La forme générale de l'architecture est identique d'un côté à l'autre du département, une masse, en forme de tunnel, avec façade-pignon qui possède les ouvertures.

Seuls les murs latéraux (gouttereaux) sont pleins (ils dérivent des plans de lotissement du type bastide). Seule diversité dans ce type de construction, le Labourd et la Navarre qui certainement pour des raisons pratiques, approvisionnement facile en bois, main-d'oeuvre spécialisée en charpente (marine) et coût, possèdent un étage construit en colombage, facilement adaptable à de nouveaux aménagements (représentation de l'Etche de sa durée...) pour sa façade la mieux orientée, sud ou sud-est, celle contre la pluie est toujours construite en pierre.

Il faut constater que les rez-de-chaussées, quelle que soit la région, sont toujours bâtis en pierre. Les maisons les plus fortunées possèdent un rez-de-chaussée aménagé en cuisine et un étage réservé à la vie des propriétaires.

Les murs sont en matériaux locaux, galets, calcaire, grès, et les couvertures font appel au chaume, au bardeau de châtaignier, à l'ardoise et vraisemblablement à la tuile canal (on remarquera les corbelets de soutien des aisseliers de débord de couverture qui donnent les pentes), sur la Navarre et le Labourd.

On constate que les maisons construites en bois, dont parlent les textes anciens, certainement les plus communes et les plus nombreuses, ont aujourd'hui totalement disparu.



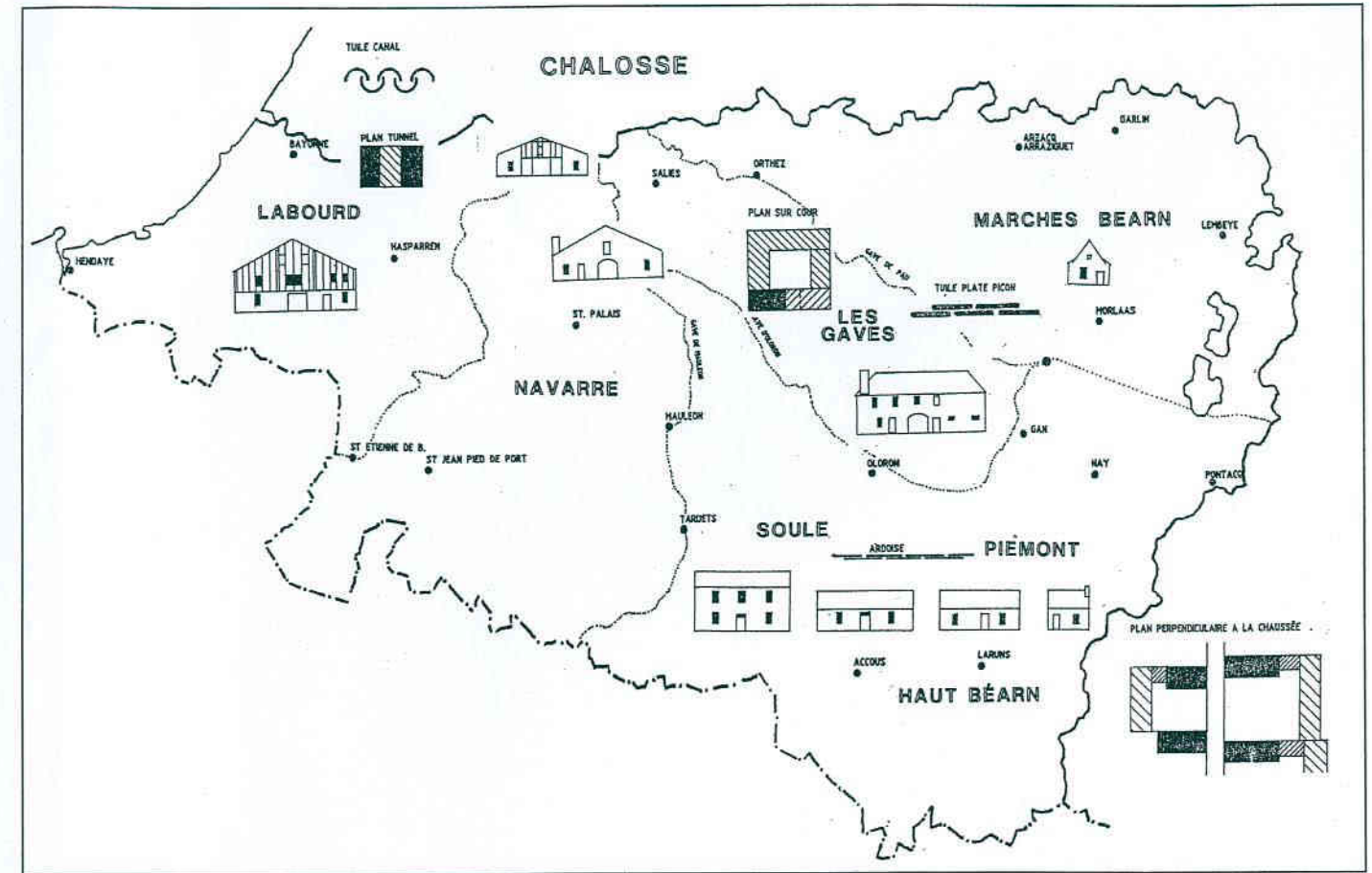
XVIII ème siècle

Dans le monde rural, cette époque n'apporte pas de grands changements dans l'architecture.

Les structures en place sont toujours occupées, seules des transformations mineures peuvent se remarquer sur les façades pignons, comme l'agrandissement des ouvertures, surtout des fenêtres, qui sont toujours équipées de volets de bois, et l'utilisation du linteau de pierre courbe.

A la montagne, les transformations les plus reconnaissables consistent dans la création d'une porte secondaire pour piétons, à coté de la porte d'étable. Elle permet aux occupants de monter directement vers le logement depuis la rue.

On utilise les mêmes matériaux que pour les époques précédentes, sauf en couverture, où la région des Gaves et le Vic-Bilh vont commencer à utiliser la tuile plate en remplacement du chaume.



Fin du XVIII ème et XIX ème siècle

Alors que le XVIII ème siècle n'a pratiquement pas bougé sur le plan architectural, la fin du même siècle et surtout plus encore, le XIX ème, va participer à une véritable révolution à la fois dans l'art de vivre mais aussi dans l'art de bâtir.

Dès la fin du XVIII ème siècle, le Béarn abandonne la propriété collective du territoire Communal, pour procéder à sa répartition, d'abord gratuite, entre tous les membres de la communauté (...avec pour soin de les mettre en valeur...) puis, sur contrepartie financière, à la Révolution, ou encore plus tard, dans le XIX ème, lorsque les Communes chercheront des sources de revenus pour aménager leur patrimoine.

Toutes ces initiatives liées à une exploitation du sol tendant à une rentabilité, soit de l'élevage soit de la culture, modifient profondément la construction en créant de nouveaux besoins (stockage, rangement). C'est ainsi que le territoire acquis, va permettre à la maison d'habitation une implantation différente (réduite, jusqu'alors, à la simple fonction d'habiter avec un petit jardin et une basse-cour, quelquefois bâtie sur un "délaissé") en ouvrant celle-ci sur le mur gouttereau exposé au sud ou sud-est, ou en la faisant pivoter perpendiculairement à la route, face à une cour qui permettra les mouvements de la vie agricole. Cette nouvelle définition n'est pas valable pour tout le territoire. Dans le Labourd, par exemple, ce pivotement ne s'observe pas, il est remplacé par des ouvertures que l'on va créer sur les murs gouttereaux, jusque là opaques, qui vont permettre une meilleure distribution des pièces dans la maison-pignon, ou par la création d'extensions latérales, avec, au début du XIX ème siècle, la descente de la pièce à feu au rez-de-chaussée.

En fait, dans les paysages où l'agriculture ne peut se développer de manière significative, à cause d'un profil de paysage très vallonné, la maison-pignon ne change pas (elle est bien souvent occupée telle quelle, encore aujourd'hui).

La couverture des bâtiments, selon les sites, est réalisée en ardoise, en tuile picon, et en tuile romane (canal). Au début du XX ème siècle apparaît la tuile mécanique.

Les matériaux de construction comme le galet et la pierre, sont toujours utilisés. Les encadrements des ouvertures sont réalisés en pierre, tous ces matériaux sont assemblés avec une chaux de qualité.

Vers la fin du XIX ème siècle, on emploie la brique pleine pour les entourages des baies, et au début du XXème siècle, le parpaing, le ciment et surtout le béton armé, qui viendront bouleverser les habitudes acquises au cours des siècles passés.



AINHOA - PIÈCE À FEU
AU REZ-DE-CHAUSSEE

10



ST.PÉ

11



AINHOA

12



AINHOA

14



ST.PÉ

13



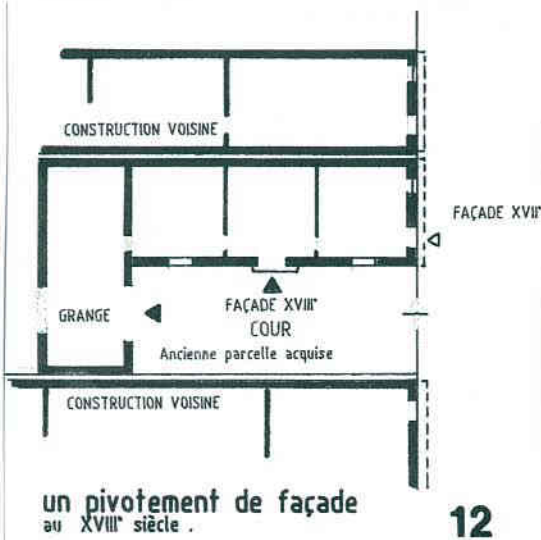
SAINT - PÉ



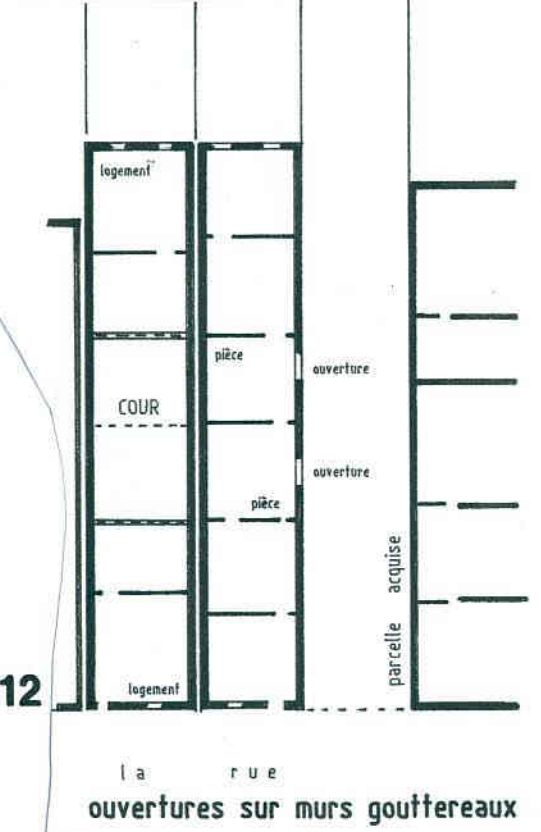
SARE



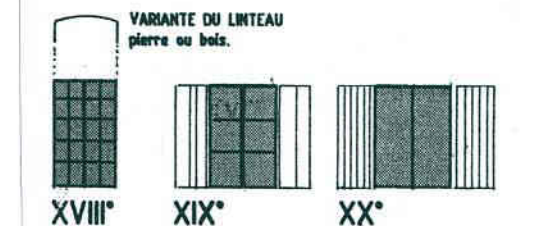
VILLA LARRALDIA 1945



12



12



AU XVIII° SIÈCLE

Si au départ, l'habitation se situe à l'étage, avec le XVIII° et le XIX° siècle, et des moyens financiers plus importants (et aussi la nécessité de loger, un métayer, un cadet...) la vie familiale investit le rez de chaussée.

La cuisine, première pièce aménagée, est quelquefois placée au coin du rez-de-chaussée donnant sur un espace de travail, l'eskaratza (l'ancien espace à l'origine, réservé aux bêtes. (10)

C'est le siècle des grandes maisons rurales (Sare) et aussi des premières modifications urbanistiques des cités dont les façades développent, en fonction des largeurs de parcelles, leurs murs gouttereaux le long des chaussées (11), ou se reculent derrière un jardin d'entrée.

La pierre reprend sa place sur la façade, son traitement de parement, qui devient lisse pour les encadrements et l'abandon du surplomb suit l'évolution de la mode et des règles de construction d'alors.

A partir du XVIII° siècle, apparaissent les ouvertures situées sur les murs gouttereaux (qui en étaient complètement dépourvus) donnant sur des parcelles vides, acquises et formant cour (on en profitera quelquefois pour retourner l'axe principal de la façade qui passera ainsi de la rue vers le jardin). On peut aussi imaginer que les grandes constructions en lanières d'Ainhoa ont perdu alors la cour intérieure qui éclairait peut-être, à l'origine, en partie centrale, les deux logis consécutifs, opposés, en faisant de ce nouvel espace, un endroit clos, abrité, éclairé par le mur gouttereau et destiné à compléter par quelque nouvelle pièce la fonction générale de la maison. (12)

Les ouvertures s'agrandissent, quelque rares ferronneries ouvragées décorent les premiers étages (Espelette).

D'une manière générale, les siècles qui suivent le XVII° siècle, sont, sur le plan architectural, dans les villages, en dépendance de l'architecture de la France ou de la région, suivant ainsi la mode, sauf si les matériaux locaux sont d'un emploi possible hors normes.

Ainsi les linteaux du XVIII° siècle qui, traditionnellement, possèdent un cintre surbaissé, ne sont pas réalisés de cette manière dans la région d'Ascaïn ou de Saint-Pé, mais gardent la structure massive qu'ils avaient, dès le XVII° siècle, avec un sous-face horizontale. (13)

LE XIX° SIÈCLE

Le plan général de l'habitation, construite alors en pierre, présente une façade symétrique tournée vers une cour ou vers la rue. (14)

La modernité de cette époque se remarque surtout par la dimension, plus importante qu'au siècle précédent, des ouvertures d'éclairage, ainsi que par le retour aux linteaux horizontaux et par l'équipement de protection contre l'effraction, formé par des contrevents massifs, puis vers la fin du siècle par des persiennes (d'abord dans les étages). (15)

De cette époque datent également les encadrements de bois des ouvertures nouvelles.

Des balcons sur consoles, réalisés en pierre avec des garde-corps de fonte moulée, distinguent les maisons citadines à la mode (SARE 1833, 1872). (16)

LE XX° SIÈCLE

Au début du XX° une architecture qui cherche à trouver une identité contemporaine en rapport avec l'image forte de la Maison Basque, dont nous venons de voir que la permanence esthétique est en rapport direct avec la Famille et le type de l'exploitation agricole, repart sur les bases observées et reconnues comme un leitmotiv historique.

Ainsi se crée, une forme architecturale condensée qui reprend l'image (artificielle) des siècles précédents (17)

(en 1999, on plaque sur les pignons des planches vissées, pour " faire " maison Labourdine...).



ESPELETTE 1555

ET AVANT LE XVI^e SIÈCLE...
LES HABITATIONS COMMUNES DEVAIENT
ÊTRE CONSTRUITES EN BOIS ET TERRE
(cf. B. CURSENTES Des maisons et des
hommes p. 248 : ... c'est vers la fin du XIII^e et
au début du XIV^e que la construction de pierre
pourrait avoir commencé à apparaître dans
l'architecture commune.)



ESPELETTE 1507

Il est à noter que l'architecture de
bois est nettement plus économique que
l'architecture de pierre (cf. B. CURSENTES déjà
citée, page 418 et M. Moreau l'Habitat rural en
pays d'Ossau bull. Pyrénéen 1946).

Cette méthode de construction
transformable, adaptable, requiert des
compétences particulières et du bois en
abondance.

On peut imaginer que les
charpentiers de marine de la côte ont oeuvré
dans la construction de ces habitations à pans
de bois.

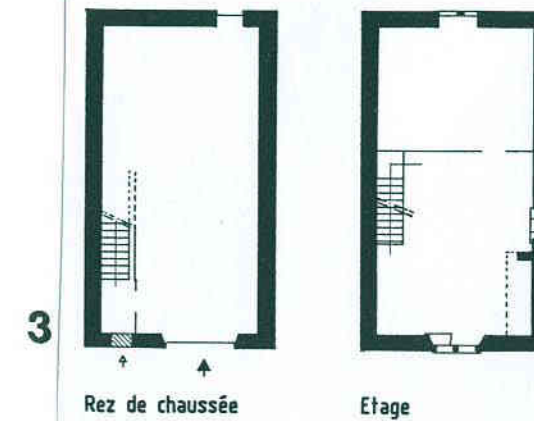

AINHOA
7

ASCAIN
9


ESPELETTE



ESPELETTE



3

Rez de chaussée

Étage

4

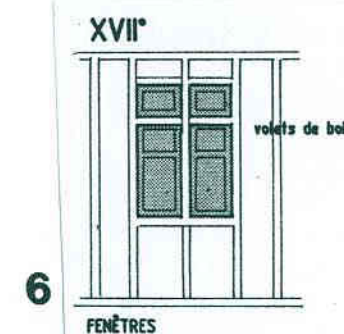
Base

Variante

Variante

Rez de chaussée.

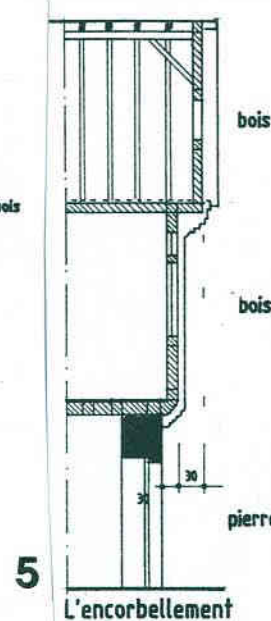
Étage.



6

FENÊTRES

volets de bois



5

L'encorbellement

EXTENSIONS

8

A la ville

A la campagne.

AU XVI^e SIÈCLE

Rencontrées dans le village d'Espelette et dans Ciboure, les formes architecturales de cette époque sont celles que l'on pourrait qualifier de Navarraise ou d'Aragonaise.

Une porte d'entrée en tiers point avec des claveaux en éventails dont la longueur entre extrados et intrados peut atteindre 0.57m (1507 Espelette) surmontée par une croisée. (1)

Plus tardivement, une porte latérale sera accolée à cette porte donnant accès direct à l'escalier sans passer par la pièce de service (2-3)

Nous n'avons pas de traces des anciennes fonctions de ces habitations mais on peut encore retrouver le même dispositif dans la Vallée d'Aspe, avec au rez-de-chaussée la pièce de travail et à l'étage la pièce de fonction.

AU XVII^e SIÈCLE

La construction se différencie, sur un plan strictement architectural, par la réalisation de la façade principale, jusqu'alors totalement bâtie en pierre (pour les constructions de qualité), en construction mixte, bois et pierre.

A cette époque, et les exemples sont nombreux (les variantes, établies par une main-d'œuvre locale, sont multiples), la construction rurale et citadine utilise le procédé extensif des murs gouttereaux réalisés en pierre, espacés de la longueur d'une poutre (environ 6.00m, cette largeur donnera la base de la parcelle des principaux lotissements urbains de ces époques) avec, en façade des murs pignons en colombage (le toit à double pente suivra simplement cette disposition avec le prolongement possible, en extension vers l'arrière).

Ces murs pignons s'ils font face aux pluies, sont bâtis en pierre.

La pierre va être réservée pratiquement pour tous les murs pignons, en rez-de-chaussée, pour des raisons de solidité, de résistance et d'appui. (4) Une structure classique de pan de bois se superpose à ce mur de soubassement, (on remarque que ce type de structure est utilisé en Espagne, jusqu'en Cantabrie, on en trouve également un exemple rural, à Verdets, près d'Oloron).

Entre les colombages un remplissage qui varie, selon les époques et les moyens, entre le torchis et la brique de petit format.

Cette façade de pan de bois, en encorbellement sur les étages, d'un débord de 0.30m par niveau, en moyenne, (5) offre ainsi non seulement une protection aux ruissellements, mais aussi un net gain de place (au deuxième niveau on peut ajouter 1.00m de plus, au minimum, sur la longueur du bâtiment).

A cette époque, en ville, les parements de bois sont enduits, par mesure de protection contre la propagation des incendies (ordonnance du 18 Août 1667).

La dimension et la forme des ouvertures, réalisées en bois, à volets, reprend la même forme que celles de pierres (les croisées) avec meneau et traverse ou plus simplement traverse, pour les plus étroites. (6)

Cette structure de construction est encore employée vers la fin du XVIII^e siècle (1744, Saint-Pé sur Nivelle).

Les exemples d'extensions, de surélévations, d'adaptations très nombreuses (jusqu'au XX^e siècle !!) de cette architecture du XVII^e siècle, montrent que le modèle de base était parfaitement adapté à l'évolution de l'Etche.

(7) En effet les modifications sont très facilement réalisées dans le colombage, et si dans le parcellaire urbain, l'extension de la maison atteint vite ses limites, du fait du découpage du parcellaire en lanières, par contre la maison basque rurale s'agrandit par des adjonctions latérales ou arrières qui n'ont comme frein que le budget à investir. (8)

Les toitures de tuiles canal, recouvrent ces bâtiments en s'adaptant aux nouveaux projets.

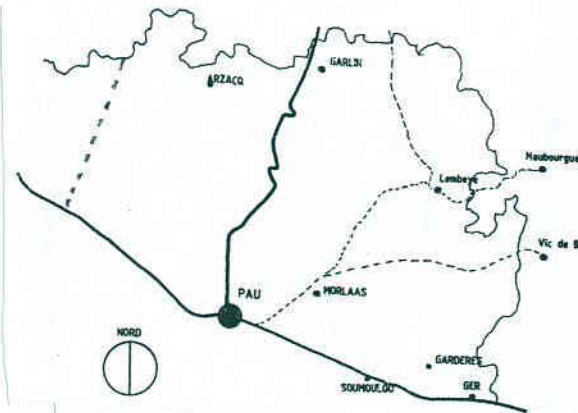
Ainsi, on constatera que deux cellules, qui peut-être à l'origine étaient séparées, sont aujourd'hui abritées sous un même grand toit (à Ascain, on aperçoit le mur gouttereau d'origine) et que celles-ci peuvent être également épaulées par de nouvelles extensions latérales... (9)

La répartition des pièces des ces maisons n'est pas fixée définitivement sur un plan strict, mais s'adapte en fonction des surfaces avec l'équilibre nécessaire entre fonction et habitation.

Ces bâtiments reflètent bien la fonction de la Maison, de l'Etche, dans son adaptation à la vie et à son évolution. La vie agricole étant essentiellement tournée vers le pastoralisme, ces maisons n'ont pas besoin de granges, de celliers indépendants, qui seraient nécessaires dans une autre région à vocation agricole différente, ici tout se regroupe sous le toit, image de la Famille, retransmise par la structure architecturale.

Cette structure, réaménagée au cours des siècles et toujours habitée, donne de ce fait, l'image même de la maison Basque.

CONCHEZ DE BÉARN . 1776 .



ARCHITECTURE DU VIC-BILH

Cette partie du Béarn, laisse à l'observateur l'impression de s'être arrêtée dans son développement architectural et économique, au début du XIX^e siècle.

L'habitat, sur le territoire, est assez clairsemé et obéit aux mêmes règles que le reste du Béarn : anciennes constructions isolées et pour celles du XIX^e siècle, en contact avec la voie de communication.

Comme dans le piémont, les bâtiments sont construits hors du terrain agricole, soit sur les cotés des vallées, soit sur le flanc du sommet des coteaux.

On se souvient que ce pays cultivait la vigne sur les hautins et que jusqu'à l'épidémie de 1774, le cheptel de la Sénéchaussée de Morlaas était le plus important du Béarn, consacré en majorité à l'élevage des boeufs. Après les différentes catastrophes, perte du marché du vin (mauvaise qualité et concurrence de Bordeaux) et la disparition de 96% du cheptel, malgré le maïs, le pays a vu partir ses hommes...

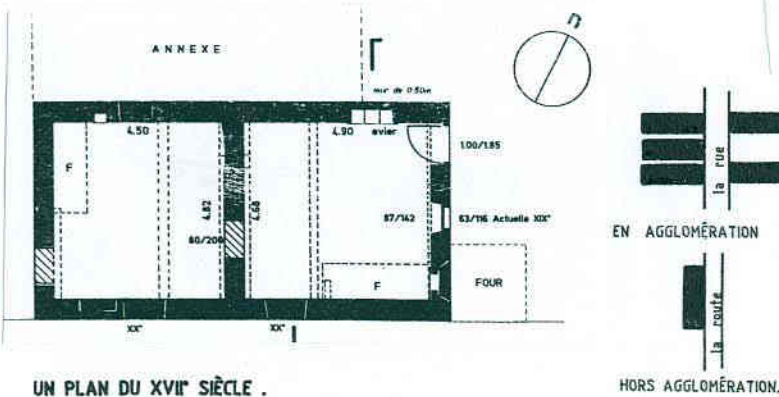
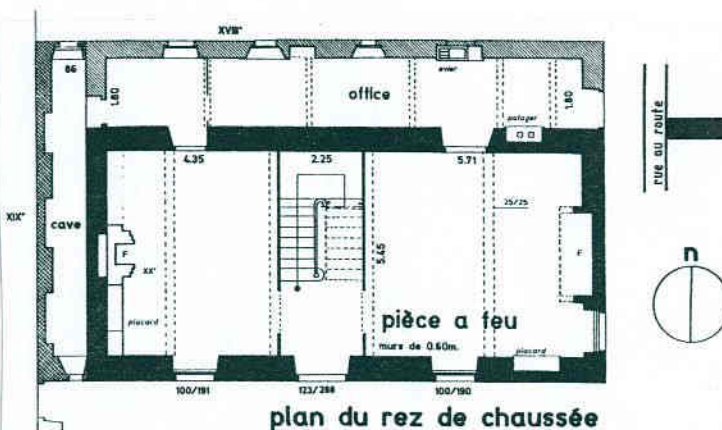
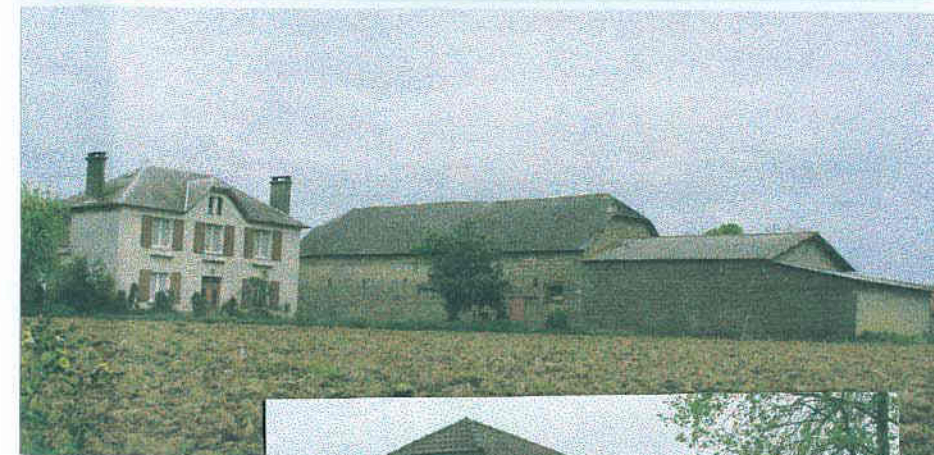
GÉNÉRALITÉS

Architecture du XVII^e siècle.

Dans les cités, à l'époque s'utilise le plan en ligne avec pièces se commandant l'une l'autre (1). Leurs dimensions, dans le village, se réfèrent à la *plasse*, emprise foncière dont la base moyenne est de 14 arases (6,40m) de largeur, par 60 arases de longueur (27,60m), d'une surface moyenne de 180,00m². A cette surface s'ajoute généralement une parcelle de terre dont la surface se compte en journée (journée de travail à labourer, environ 0,38 hectare). La partie habitable de la maison ordinaire se situe au rez-de-chaussée, à l'étage se trouve le fenil ou le grenier.

Les maisons plus importantes dérogent à cette règle, et si la base dimensionnelle de la largeur du plan est la même (une poutre, et sa portée maximale, environ 7,00m), elles se placent, en général, au milieu de leur terrain. Ces maisons importantes ont les ouvertures des pièces qui se situent alors, non plus sur les murs pignons, seule possibilité d'éclairage pour des maisons accolées dans les villages, mais se répartissent sur tous les murs, y compris sur les murs gouttereaux, (disposition qui ne sera adoptée, pour l'architecture ordinaire, qu'au XVIII^e et XIX^e siècles).

La plupart des maisons simples sont bâties en pisé, en torchis, (cette technique de construction sommaire explique le peu de maisons restant en place aujourd'hui) le mur de chaux, pierre et sable semblent être réservés à une minorité de constructions. (cf inv.).

UN PLAN DU XVII^e SIÈCLE .UN PLAN DU XVIII^e SIÈCLE .SIMACOURBE.
Pisé, adobe et carrée de bois.LABORDE SEVIGNACQ. XX^eSEVIGNACQ
Fin XX^e siècle.SIMACOURBE . Pisé et adobe . XIX^e siècle.SIMACOURBE . Pisé, adobe et bricadis. XIX^e siècle.Architecture des XVIII^e et XIX^e siècles .

La tendance générale se remarque par une nouvelle disposition des pièces dans le plan, elles s'éclairent par la façade située sur le mur gouttereau ce qui nécessite un pivotement de la cellule sur sa parcelle. Ce pivotement se remarquera surtout au XIX^e siècle, les maisons présentant alors leur pignon coté chaussée. On peut remarquer également l'agrandissement des ouvertures d'éclairage des pièces.

Architecture du XX^e siècle.

Au commencement, les maisons des exploitants agricoles prolongent les formes de l'architecture traditionnelle, et bien que le galet soit toujours employé surtout au début du siècle, elles utilisent les nouveaux matériaux, ciment, béton armé et parpaing.

Au milieu du siècle, apparaissent les formes empruntées à d'autres vocabulaires architecturaux, maisons "landaises et basques" essaient sur le territoire.

Pour canaliser cette dispersion, une réglementation impose, vers la fin du siècle, de reprendre de manière édulcorée les formes ancestrales de l'architecture de tradition du pays.

Reprenant la tendance générale de l'époque, attachée à l'individualisme, les nouveaux lotissements isolent les constructions au milieu de leur parcelle.

MATÉRIAUX

1 - Les murs :

Le Vic-Bilh peut être considéré comme le conservatoire des matériaux traditionnels de construction, le répertoire technique utilisé, montre, encore aujourd'hui toutes les façons de bâtir sa maison.

Le pisé (tapi) (2) :

Il s'agit de tasser de la terre argileuse (la terre arable est soigneusement mise de côté) entre deux parois démontables de bois (*coufradges*).

L'adobe (bartoc, gleubo, tapio) (3) :

Briques crues séchées au soleil, confectionnées dans un moule de bois ou plus simplement à la main. (c'est plutôt, dans le Vic-Bilh, un matériau utilisé en complément d'un matériau traditionnel, comme le galet).

Le torchis (bardis, tourtis) (4) :

Une ossature de bois, avec, entre les colombes (*courounadge*), un remplissage de terre ou de briques cassées (*bricadis*), maintenu par des palançons (*latadge, latatye*) de châtaignier cloués.

Le galet (arrebort, rebort) (5) :

En Vic-Bilh, il s'agit de galets de champs, de couleur jaune (le galet de rivière est de couleur grise). Ce matériau nécessite l'emploi d'un mortier de



MAISON A LOMBIA . La tôle a remplacé le chaume.



Tuile picon XVIII°



Tuile mécanique. XX°



MAISON A SEDZE-MAUBECQ . Monge . 1820 . Toit d'ardoises et encadrements de grès .

liaison, qui a subi une évolution technique particulière: tout d'abord réalisé par de la terre, le mortier de pie (*mourté d'agasso*), puis par de la terre mélangée à du sable et à de la chaux (*caus*)*, ensuite par du sable et de la chaux (*mourté*) et enfin, au XX° siècle, du ciment (à prise très rapide) et du sable. *Le pays du Vic-Bilh ne possède pas de production industrielle de chaux bien qu'elle soit connue et utilisée en Béarn pour les constructions ordinaires, fabriquée artisanalement, depuis le XVII° siècle. Au XIX° siècle, on l'importe de Montaut, d'Orthez, d'Estialesq ou de Puyoo

2 - Les toits

Le chaume (talabéno) : il n'en reste plus d'exemples, il est le premier matériau à avoir couvert les maisons paysannes. Dans l'exemple présenté ici, il a été remplacé par de la tôle ondulée.

L'aisance de bois (arredge) : De chataignier ou de hêtre, les aissances sont préparées par le couvreur qui en assure la taille en hiver s'assurant ainsi du travail pour la pose du printemps (format moyen 7cmx30cm.) on n'en trouve plus d'exemples.

La tuile picon (téule-picou) : C'est une tuile plate d'un format de 17x30cm. Cuite artisanalement, elle manque quelquefois de dureté mais c'est ce défaut qui lui donne un aspect de surface varié si chaleureux, qui s'accorde bien avec le pays.

Abandonnée au XX° siècle, elle est remplacée par la tuile mécanique

La tuile canal (téuls-coum) : Elle est surtout utilisée, encore aujourd'hui, dans la frange de territoire proche du Gers et des Landes

L'ardoise (lose, alose) : A partir du XVII° siècle, dans les villages, l'ardoise commence à remplacer les matériaux ci-dessus, c'est une ardoise rustique dont l'épaisseur et les dimensions varient selon l'extraction. Elle est posée clouée. Le crochet n'interviendra qu'au XIX° siècle. Cette ardoise est employée surtout en périphérie du piémont Pyrénéen. Elle continue à être utilisée, mais est de plus en plus remplacée par des matériaux plus économiques.

L'ardoise et l'onde d'amiantement.

Ce matériau composite remplace les matériaux traditionnels depuis 1950.

La tuile mécanique industrielle : Elle a remplacé la tuile picon. Autrefois appelée tuile de bourgogne. Sa cuisson très régulière vitrifie les faces du matériau en assurant sa protection et sa longévité, mais elle donne à la couverture un aspect sec et froid comparé à la tuile picon.

La tuile de béton :

Matériau de la fin du XX° siècle, coûte peu, mais d'une forte épaisseur elle alourdit le toit.

3 - Encadrements des ouvertures

Le Grès (tuhe) :

Pour la grande majorité des ouvertures cette partie de la construction est réalisée en pierre de grès de couleur jaune dont l'extraction provient du territoire même. L'aspect Le surfacage est finement lissé. On l'utilise encore au XIX° siècle.

La pierre de Lasseube (pèyraube) : On la trouve sur les constructions de la fin du XIX° siècle, jusque dans la première moitié du XX° siècle. De couleur blanche, elle est bouchardée, avec les arêtes travaillées en ciselures relevées (bande périphériques de 18mm. lisses.)



MAISON A SERON (65) . Encadrement de pierre d'Arudy pour la porte et briques pleines . 1901 .



LE GALET DANS TOUTS SES ETATS

Adobe et file de galets.



Pose du XVIII° siècle.



Pose au XX° siècle avec chaînage de parpaing.



Encadrements de béton moulé et balcon d'axe . 1940 .



Une construction de M. GROSSE Entrepreneur 1900 .

La pierre d'Arudy :

On la retrouve sur quelques constructions de qualité au XVIII° siècle, mais c'est plutôt à la fin du XIX° ou au début du XX° siècle, qu'elle est utilisée dans des cas bien particuliers comme les encadrements de porte d'entrée ou de fenêtres et ceci plus particulièrement sur des constructions proches du piémont.

Le coût du transport explique son emploi assez rare*.

*(comme exemple, en 1828, sur un devis de 96frs, le transport de dalles, de Nay à Livron, représente 28,80 frs . soit 30% . Archives privées GIBUT. Livron)

La brique pleine (teule) :

D'un format standard de 30 / 11 / 22cm., (à base du pouce, 28mm. en Béarn) elle a remplacé les matériaux traditionnels dès la fin du XIX° siècle dans les encadrements des ouvertures, les souches de cheminées, par exemple, elle a remplacé les barrous brique plate artisanale.

Le béton moulé :

C'est une découverte du début du XX° siècle. Montées comme un jeu de construction les pièces reprennent la forme des encadrements traditionnels avec un traitement en bossage.

Le béton armé :

Son utilisation à partir du début du XX° siècle a changé les proportions en autorisant les portées de grandes longueurs. On le retrouve sur toutes les maisons modernes des années 1940, sous la forme d'un balcon qui couronne la porte d'entrée.

4 La menuiserie .

Les châssis de volets pleins* seront utilisés jusqu'à la fin du XVIII° siècle.

Au XVIII° siècle, pour les ouvrages de qualité, on mettra en place sur les vantaux à l'étanchéité incertaine*, des carreaux vitrés rectangulaires, de petites dimensions (env. 15 x 18cm) placés dans le sens de la hauteur. La menuiserie de bois n'excède pas 28mm. d'épaisseur.

Au XIX° siècle, la surface vitrée augmente et l'étanchéité* des ouvertures s'améliore.

Au XX° siècle, apparaissent les grands vitrages coulés, puis les vitrages isolants.

Ces éléments posés dans des menuiseries d'une épaisseur moyenne de 45mm. sont réalisées d'abord en bois, en acier, puis en aluminium et à la fin du XX° siècle, en PVC.

5 La finition extérieure .

Les maisons d'habitation, mêmes modestes, sont toujours revêtues d'un enduit. Seules, les annexes liées à l'exploitation, granges, étables, peuvent en être dépourvues*.

Selon les moyens, comme pour la réalisation des joints, l'enduit est fait à la terre argileuse tamisée, bourrée (avec des poils d'animaux), ou avec un mélange de terre sable et chaux**, ou bien encore de sable et de chaux.

Au Début du XX° siècle le jetis projeté confectionné avec du ciment à prise rapide, recouvrira les façades en formant sur celles-ci une croûte rugueuse, où jusqu'alors, n'existait une paroi lisse à finition badigeonnée.

La peinture plastique et les enduits tout-prêt, seront les innovations du XX° siècle.

* - A voir à SÉVIGNACQ-THÈZE, les granges construites par M. Grosse, entrepreneur de maçonnerie dans les années 1900, où le galet et la brique pleine ne sont pas revêtus d'un enduit et peuvent rester ainsi grâce à une pose et une finition de qualité.

** - (On apercevra les nodules de cette dernière, provenant le plus souvent de fabrication artisanale mal corroyée)

Annexe **«ensemble de l'iconographie Histoire»**

Histoire des regards portés sur le paysage

Emmanuelle Heaulmé
Historienne du paysage urbain et rural
9 rue Du Hamel 33000 BORDEAUX
tél.: 05 56 92 00 32



Côte basque ... vue à travers les guides

C'est dans les années 1830-1840 que naît l'intérêt pour la côte basque, car sa situation géographique va faciliter la rencontre des deux mouvements de "découverte" de la montagne et des rivages marins. C'est là que les Pyrénées finissent dans l'Océan, c'est là que l'on peut voir, selon Vincent de Chausenque, "les racines des Pyrénées, rongées par la mer". La côte basque offre le spectacle de la confrontation de la terre et de l'eau. Le mouvement régulier des vagues ou leur déchaînement lors des tempêtes sapent le rivage, où rochers, promontoires, falaises deviennent les images fantomatiques et nostalgiques d'architectures ruinées. Vincent de Chausenque, en 1834, est un des premiers à décrire ce spectacle du déchaînement des vagues, qui deviendra par la suite un des leitmotiv des récits de voyages et un des grands attraits de la côte basque.

"Il faut aussi voir la mer du haut des falaises de Biarritz, qui sont les derniers gradins des Pyrénées françaises ; mais la mer courroucée. C'est un des plus grands spectacles qui soit donné à l'homme de contempler. Les vents sont déchaînés, la tempête mugit, les eaux sont soulevées ; gagnons le cap de la batterie en avant du village. Ce promontoire coupé à pic à soixante pieds, se prolonge par des masses de rocs qui, taillés en pyramide, ou creusés en arceaux, ressemblent à de vastes ruines. C'est au milieu de tous ces rochers que les vagues, contrariées dans leur marche et irritées par des obstacles, s'élèvent à un degré effrayant de force et de violence. (...) Assis au plus haut du cap, comme si j'eusse présidé aux éléments en fureur, je ne contemplais qu'avec une sorte d'effroi le grand précipice rapidement creusé sous moi, pour le moment d'après se combler de nouveau avec un choc terrible qui faisait trembler la terre, et rejaillir l'écume à vingt pieds sur ma tête." (Chausenque, 1834, p. 109-110)

C'est ce même paysage de ruines que décrit Victor Hugo, même si pour lui il résulte moins d'attaques violentes que de l'immémorial travail de sape de l'océan.

"Je ne sache point d'endroit plus charmant et plus magnifique que Biarritz. Il n'y a pas d'arbres, disent les gens qui critiquent tout (...) ; mais il faut savoir choisir : ou l'océan, ou la forêt. Le vent de mer rase les arbres. Biarritz est un village blanc à toits roux et à contrevents verts posé sur des croupes de gazon et de bruyère, dont il suit les ondulations. On sort du village, on descend la dune, le sable s'écroule sous vos talons et tout à coup on se trouve sur une grève douce et unie au milieu d'un labyrinthe inextricable de rochers, de chambres, d'arcades, de grottes et de cavernes, étrange architecture jetée pêle-mêle au milieu des flots, que le ciel remplit d'azur, le soleil de lumière et d'ombre, la mer d'écume, le vent de bruit. Je n'ai vu nulle part le vieux Neptune ruiner la vieille Cybèle avec plus de puissance, de gaîté et de grandeur. Toute cette côte est pleine de rumeurs. La mer de Gascogne la ronge et la déchire, et prolonge dans les récifs ses immenses murmures.

Vous ne sauriez vous figurer tout ce qui vit, palpite et végète dans ce désordre apparent d'un rivage écroulé. (...) " (V. Hugo, 1843, p. 774)

Et le guide Richard, en 1855, fait une longue description de ce paysage en mouvement, dont certains rochers sont devenus des figures emblématiques.

"On se rend à Biarritz non seulement pour voir ses grottes et ses rochers, mais aussi pour ses Bains de mer qui se prennent surtout au Port-Vieux. La côte est très enfoncée, la marée y monte très haut et les vagues poussées par les vents du nord et de l'ouest et brisées par les écueils, y produisent un fracas épouvantable. Leur poids et leur agitation continuelle ont déchiré et creusé de toutes les façons le sol contre lequel elles exercent leur fureur ; les débris entassés et renversés les uns sur les autres, ont formé des masses d'un aspect imposant et varié : les uns ressemblent à des tours antiques ou à des ruines d'édifices, d'autres à des monts isolés ; des ponts naturels d'une structure hardie réunissent souvent ces amas épars ; on croirait voir les champs de bataille des Titans et leurs tombeaux, si l'écume poussée avec force dans les cavités de ces rocs ne venait animer la scène en retombant comme de la neige sur les flots qui la font naître. Un mugissement sourd causé par les chocs, dont le bruit se répète au-dessous de l'eau, rend cette scène encore plus imposante. Les rochers contre lesquels la mer agit avec tant de violence méritent de fixer l'attention sous un autre rapport : composés de sable jaunâtre très fin, fortement

agglutiné, ils renferment une prodigieuse quantité de pierres nummulites très blanches et très petites. Le point le plus favorable pour voir les brisants est la Roche percée ou Trou-Madame." (Guide Richard, 1855, p. 134)

A cette lecture esthétique du rivage s'est conjuguée une lecture médicale. Selon un processus identique à celui qui a vu la valorisation des paysages montagnards à partir du développement du thermalisme, l'essor de la pratique thérapeutique des bains de mer va être à l'origine de la découverte de la côte basque qui conjugue les bienfaits de l'air marin et de l'air des montagnes. Le médecin Thore, dans sa *Promenade sur les côtes du Golfe de Gascogne...*, montre les effets de ce climat salubre sur les habitants de Biarritz.

"Au lieu du teint hâve et bilieux, de la taille rabougrie, de l'air malade de l'habitant des côtes septentrionales, on voit dans le Biarrot un coloris frais et vermeil, de belles dents, une stature au-dessus du médiocre, des membres bien nourris et bien proportionnés, enfin ce dehors de santé et cette fraîcheur de teint qui sont l'apanage de l'habitant des montagnes." (Thore, 1810)

Mais dans les années 1830-1840, les villages de la côte basque sont encore essentiellement fréquentés par des touristes venant de Bayonne, et n'ont pas encore été transformés pour accueillir une population résidente. Mais Victor Hugo, en 1843, s'inquiète des transformations paysagères qui feront de Biarritz, village "agreste" et "rustique", une station mondaine sur le modèle de tant d'autres.

"Biarritz, jouissant d'un air vif et d'une belle vue sur la mer, est souvent le but des parties de Bayonne ; (...) Pendant l'été, à basse marée, on y vient chercher parmi les rochers, à l'abri des regards indiscrets, de jolies baignoires, remplies d'une eau limpide, où les fucus et les polypes font briller leurs vives couleurs. J'y ai recueilli des éponges fixées sur la pierre ou sur des coquilles, des oursins et des fucus élégamment ramifiés." (Chausenque, 1834, p. 109-110)

"Somme toute, avec sa population cordiale, ses jolies maisons blanches, ses larges dunes, son sable fin, ses grottes énormes, sa mer superbe, Biarritz est un lieu admirable.

Je n'ai qu'une peur, c'est qu'il ne devienne à la mode. Déjà on y vient de Madrid, bientôt on y viendra de Paris. Alors Biarritz, ce village si agreste, si rustique et si honnête encore, sera pris du mauvais appétit de l'argent, *sacra fames*. Biarritz mettra des peupliers sur ses mornes, des rampes à ses dunes, des escaliers à ses précipices, des kiosques à ses rochers, des bancs à ses grottes, des pantalons à ses baigneuses. Biarritz deviendra pudique et rapace. (...)

Alors Biarritz ne sera plus Biarritz. Ce sera quelque chose de décoloré et de bâtard comme Dieppe et Ostende. Rien de plus grand qu'un hameau de pêcheurs, pleins des mœurs antiques et naïves, assis au bord de l'océan ; (...)

Les villes que baigne la mer devraient conserver précieusement la physionomie que leur situation leur donne. L'océan a toutes les beautés, toutes les grandeurs. Quand on a l'océan, à quoi bon copier Paris ? " (V. Hugo, 1843, p. 775-776)

C'est avec la construction de la résidence d'été de Napoléon III et de son épouse à Biarritz à partir de 1854 que Biarritz commence à changer, avec la nécessité d'accueillir, dans le sillage du couple impérial, une clientèle mondaine de plus en plus importante, la vogue de la station grandissant avec la renommée de ses visiteurs.

"Chaque année, quand le mois de juin a ramené le soleil et les fleurs, Biarritz se peuple d'une nouvelle et nombreuse population qui vient lui demander distractions ou santé, et lui apporter en échange une partie de sa fortune. Alors toutes les nations s'y donnent rendez-vous, et toutes les conditions s'y coudoient sans dire gare. Alors c'est le mouvement, la vie, le bruit, qui succèdent au silence et au sommeil des longs jours de l'hiver ; c'est la bigarrure de toutes les races, de toutes les fortunes, de toutes les manières d'être qui se réunissent, de tous les coins du monde, au bord des mêmes vagues, sur ce petit promontoire qui est devenu pour quelques jours la patrie adoptive de tous. Ici, je vois le lord anglais promener gravement auprès du boyard russe et du gentilhomme espagnol ; plus loin, des représentants nombreux de notre belle aristocratie française se confondent avec les

représentants des beaux-arts, du commerce et de l'industrie ; là, on voit quelques graves personnages qui sont venus de divers points de l'Europe pour se reposer des luttes parlementaires ou des travaux de la diplomatie. Enfin, pour mettre encore plus de variété dans le tableau, ici le paysan de nos contrées, sous son costume simple et original, heurte le haut baron à la toilette irréprochable ; et là, l'humble carriole du marchand forain passe lentement près du somptueux attelage qui promène au galop quelque famille de marquis." (Abbé Lagarde, *Une saison d'été à Biarritz par un habitué des bains de mer*, 1859)

"Il n'est pas une roche qui ne soit surmontée d'une crinoline, pas un sentier que ne suivent les bottes ou les souliers vernis, pas une herbe marine qui ne soit cueillie par un gant de Suède, pas une route que ne parcourent de nombreux équipages." (*Journal des Demoiselles*, mai 1860)

Au début du XX^e siècle Biarritz n'est plus un village de pêcheurs mais une véritable ville, une ville-parc qui offre les avantages de la ville (avec son confort, ses lieux de plaisirs et de mondanités), et ceux de la campagne (avec ses parcs, ses promenades, la proximité des paysages ruraux traditionnels), ceux des rivages marins où le moindre rocher semble avoir été créé pour le plaisir des yeux et ceux de la montagne, toute proche, dont les sommets encadrent l'horizon.

"Naguère encore très modeste plage locale, Biarritz a été mise en lumière par la faveur de la cour Impériale. (...) Les avantages que lui assuraient sa côte pittoresque, sa plage unie et sablonneuse et son climat tempéré par le Gulf Stream y fixèrent la vogue, et son développement fut aussi intense que rapide. Jusqu'à deux ou trois kilomètres sur toutes les avenues qui en rayonnent ce ne sont que villas luxueuses, parcs, pensions ou hôtels, tous aménagés sous une séduisante verdure. Biarritz possède son Lac et son Bois de Boulogne, elle a deux gares monumentales, de radieux boulevards, des magasins étincelants et son Palais des Thermes Salins ; mais sa vraie richesse, son attraction sans rivale, c'est sa côte mouvementée, pittoresque, changeante à chaque contour. On dirait que cette région devait primitivement aborder la mer par une falaise abrupte et continue, puis qu'elle aurait été façonnée par un agent formidable remplaçant en certaines brèches les falaises par une pente douce et sablonneuse. C'est ainsi qu'en partant du Nord nous trouvons d'abord la falaise escarpée qui porte le phare et sur le flanc de laquelle la Villa Eugénie, remplacée depuis quelques années par l'Hôtel Régina, était venu chercher la vue qu'assure une situation dominante, puis la large et vaste baie qui forme la grande plage ; que la falaise renaît après le Casino et s'élève graduellement, agrémentée de caps et d'îlots jusqu'au Promontoire de l'Atalaye que surmonte le sémaphore ; qu'elle s'échancre pour faire place à la plage du Port-Vieux, mais qu'elle reprend toute sa sauvagerie dans le rocher qui porte la Villa Belza et qu'elle se prolonge par la haute terrasse qui domine la Côte des Basques. Rien de régulier ni de monotone sur tout ce développement, mais au contraire la plus exubérante fantaisie semant de-ci de-là les récifs du Chinabe, le Misérable, les rochers Gamaritz, la Roche Percée, l'îlot de la Vierge, les Roches Duhalde, etc. Joignez-y des plantations de pins secouant leur panache aux bons endroits, des fouillis de tamaris, des chemins savamment entrecroisés, et par dessus tout la tiédeur de l'air et la lumière tamisée par l'embrun, le spectacle toujours changeant de la mer tantôt doucement fuyante, tantôt assaillant avec furie et vous aurez le motif qui fait affluer les touristes de toutes nationalités vers cette Perle de l'Océan." (H. Ferrand, 1914, p. 151-152)

"Celle-ci [Biarritz], d'ailleurs, est simple, malgré ses ombrages et de beaux magasins ; les constructions opulentes se sont installées sur la plage, au-dessus des falaises ou dans les parcs qui touchent aux champs et aux bois. Ce sont parfois presque des palais, comme plusieurs des hôtels.

La grande beauté de Biarritz est la mer, non seulement à cause de l'amplitude de la houle et de la puissance des vagues, mais surtout par l'extrême déchiqueture des rivages. Des promontoires, d'étroites presqu'îles, des îlots sur lesquels le flot fuse sans cesse, de petites plages, des anses minuscules, font de la pointe de Biarritz un des plus beaux tableaux maritimes de France. Ce décor des Pyrénées océaniques est incomparable, les monts bien découpés, isolés, reliés par des arêtes boisées se détachent, d'un bleu vaporeux, sur le bleu doux du ciel, au bord du bleu éclatant de la mer frangée par l'or fauve des plages." (Ardouin-Dumazet, 1914-1917, p. 20-21)

"Autour de Biarritz, malgré de grands parcs créés pour les villas somptueuses, la campagne a gardé un brin de sauvagerie aimable. Tout le pays, jusqu'à la Nive nonchalante, est mamelonné, avec de petits bois et même des lacs qui semblent disposés pour le plaisir des yeux. Le plus grand de ces réservoirs, le lac de Mauriscot ou de la Négresse, avoisine l'ancienne gare de Biarritz, sur la grande ligne ; encadré de bois, bordé de roseaux, il a toute la mélancolie d'un lac de montagne, malgré les barques qui le sillonnent. Dans l'intérieur, le massif des collines,

divisé par des vallons tranquilles, est couvert d'une multitude de maisons isolées éparses entre les bois et les cultures ; pas d'agglomération, toutes les communes, même de grosses ayant plus de 1000 habitants, sont composées de ces habitations solitaires qui donnent tant de charme aux paysages basques. (Ardouin-Dumazet, 1914-1917, p. 26-27)

C'est toujours la mer qui est au centre des descriptions des autres villes du littoral. Saint-Jean-de-Luz doit sa fortune à la mer, avec la pêche d'abord à partir du XI^e siècle, puis avec la guerre de course à partir du XVI^e siècle, mais aussi sa ruine quand la pêche entre en décadence. Ville anciennement opulente, ville qui a connu au moment de sa splendeur les fastes d'un mariage royal, elle offre le visage d'une ville doublement menacée de ruine, par les aléas de l'histoire qui lui a enlevé les richesses venues de la mer, et par les assauts des vagues qui l'ont plusieurs fois presque entièrement détruite. Saint-Jean offre à travers son paysage l'image de la fragilité et de l'éphémère de la condition humaine. Les deux sites de Socoa et de Sainte-Barbe, où ont été construites des jetées, remparts dressés par les hommes contre les furies de l'océan, deviendront des sites privilégiés pour admirer le déchaînement des vagues.

"Sur les deux branches du port [de Saint-Jean-de-Luz], la mer a déjà mangé la moitié de la ville." (Stendhal, 1838, p. 95)

"Une partie de la ville repose dans la mer, et l'autre partie semble devoir lui appartenir un jour, à en juger par les envahissements incessants de cet élément." (Guide Richard, 1855, p. 144)

"Citée déchue mais qui semble devoir reprendre un peu de son activité d'autrefois..

Ce qui reste de Saint-Jean-de-Luz rongé par la mer, constitue une petite ville propre et coquette, ayant conservé, malgré ses désastres, quelques-unes des maisons qui virent le mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Espagne...

Saint-Jean-de-Luz est surtout une station de bains de mer, moins luxueuse et animée que Biarritz, mais pouvant être considérée comme une dépendance de celle-ci, restée le grand rendez-vous de plaisir. Le port reprend un peu d'activité, point de relâche par les mauvais temps et non centre commercial. L'ancienne opulence maritime n'est, hélas ! qu'un souvenir ; les temps où des centaines de navires se pressaient dans le port, où les goélettes basques poursuivaient la morue et la baleine, où les hardis armateurs prenaient une part glorieuse aux guerres, ne reviendront plus." (Ardouin-Dumazet, 1914-1917, p. 26-27)

"Le fort de Socoa, situé sur un roc isolé de la terre, est une miniature ; (...)

C'est du haut de sa tour que pour la première fois je vis une tempête ; le souvenir m'en est resté. Le vent d'ouest soulevait la mer, et de Bayonne on entendait ses formidables bruits. (...) à Saint-Jean-de-Luz tout était dans l'agitation comme à l'approche de quelque catastrophe. En effet, la forte digue qui fait son salut, violemment assaillie, était à chaque instant franchie par les rejaillissements des vagues, qui sautant sur les maisons les rendaient inhabitables. Je poursuivis ma route : la mer bondissait sur la plage où est la voie habituelle ; il fallut passer sur les falaises. (...)

J'eus peine à entrer dans le fort, la digue qui l'unit à la terre étant à chaque minute balayée par la lame ; mais du donjon mes regards purent planer sur l'Océan en courroux. Sur ses eaux remuées dans leurs profondeurs, partout blanchissaient les crêtes des vagues brisées par le vent ; et le long des côtes escarpées du midi, elles jaillissaient à perte de vue sous les montagnes de la Biscaye, sombre cadre de ce vaste et mouvant tableau. En avant de la baie, les trois rochers bien connus des marins, *Artha*, *Crika* et *Eréta*, étaient décelés par autant de montagnes d'eau toujours mobiles, et brisées en écume, représentant sur la mer la forme des écueils qu'elle cachait dans son sein. Plus près, des lames à la files venaient de front en s'exhaussant toujours, jusqu'à ce que, rompues et retombant sur elles-mêmes, elles présentaient l'image de longs versoirs filant avec rapidité. Enfin, poussées au milieu des rochers, et dans tous les sens refoulées, une affreuse agitation succédant à leur marche régulière, elles se combattaient avec fureur et sautaient aux plus hautes falaises. A chaque assaut le donjon tremblait sous moi, et l'eau jaillissant de toutes parts, inondait tout le fort. Dans cette grande scène de l'Océan conjuré contre la terre, la nature irritée donne à l'homme une idée de ses violences, et lui fait sentir son néant en portant l'effroi dans son cœur." (Chausenque, 1834, p. 112-113)

Labourd

"... il faut aller... près du hameau du Socoa, où s'enracine un môle colossal. [...] La route borde la grève contre laquelle vient se briser la houle. Malgré les jetées, celle-ci est formidable, même dans le creux mieux abrité du Socoa, dominé par un vieux fort. Une digue de 325 mètres de longueur part de la terre ferme ; elle est composée de blocs énormes naturels ou factices, artificiels surtout, moulés sur place, et qu'un puissant outillage a permis d'immerger. Il a fallu des millions pour accomplir ce travail de Titans, grâce auquel on a pu rétablir le banc protecteur que la mer a rongé. Contre cet obstacle, l'Océan déferle avec une indescriptible fureur ; les vagues se suivent, frappent comme des béliers, sans cesse poursuivies par d'autres lames" (Ardouin-Dumazet, 1914-1917)

Les guides de voyage vont systématiquement décrire le site de Saint-Jean-de-Luz, où se rencontrent la mer et les Pyrénées.

"La rade dessine une courbe, terminée du côté du nord, par les falaises de Sainte-Barbe, au sud par la tour et les jetées de Socoa. Rien de plus noble et de plus imposant que cette enceinte correctement découpée, large de 1.500 mètres, profonde de 1.000 mètres environ, montrant partout un nappé d'eau d'un sombre azur, ouvrant aux regards, du côté du nord, l'infini de l'Atlantique. Dans la direction opposée et au-delà du cours de la rivière, c'est la chaîne des Pyrénées qui se presse, déroulant sur ses pentes rapprochées le plus charmant paysage. Des coteaux boisés ou plantés de vignes, des collines en amphithéâtre, portant à leur faite la maison blanche ou rouge du paysan basque ou l'ancienne résidence d'été des riches armateurs, se succèdent et s'étagent jusqu'aux premiers contre-forts de la Rhune. A la droite, les Pyrénées espagnoles ferment l'horizon ; le pic de la Haya ou des Trois-Couronnes lève son front dentelé." (Léonce Goyetche, *Saint-Jean-de-Luz historique et pittoresque*, 1856 ; description reprise dans les guides Joanne de la deuxième moitié du XIX^e siècle)

"... Saint-Jean-de-Luz, situé dans un des plus beaux paysages de France, que l'on admire surtout à l'extrémité de la digue du Socoa. De là apparaît l'extrémité de la chaîne des Pyrénées, de la Rhune au fond des vallées de la Nivelle et de la Nive bordées de petits monts vaporeux, d'un bleu infiniment doux. Sur l'Océan se déroule la côte des Basques, érodée par le flot et terminée par Biarritz et son phare. Pourtant les horizons sont moins vastes qu'à Biarritz, le massif des hauteurs d'Urrugne, masque le Jaizquibel et les autres monts du Guipuzcoa.

Saint-Jean-de-Luz, où les baigneurs sont nombreux déjà, prendra sans doute une importance plus grande au point de vue du tourisme quand le pays basque, mieux connu, attirera des visiteurs plus nombreux." (Ardouin-Dumazet, 1914-1917)

Au début du XX^e siècle, Ardouin-Dumazet note les transformations paysagères nées du développement du tourisme à proximité de la frontière.

"[...] une cité de plaisance naît à l'embouchure de la Bidassoa. Hôtels et villas s'alignent au long de la mer ou des rues conquises sur les sables, mais ce n'est là qu'un séjour temporaire ; une véritable ville permanente s'est formée aux abords de la gare et atteint l'ancien bourg d'Hendaye ; sans cesse grandissante, grâce à la station où les voyageurs venant d'Espagne s'embarquent dans les trains français. Cependant ce quartier nouveau a moins bénéficié de la voie ferrée que les bourgades du Guipuzcoa. Irun et Fontarabie, tout en gardant leur noyau de rues anciennes et pittoresques, se dotent de quartiers neufs dignes des plus élégantes stations du littoral." (Ardouin-Dumazet, 1914-1917)



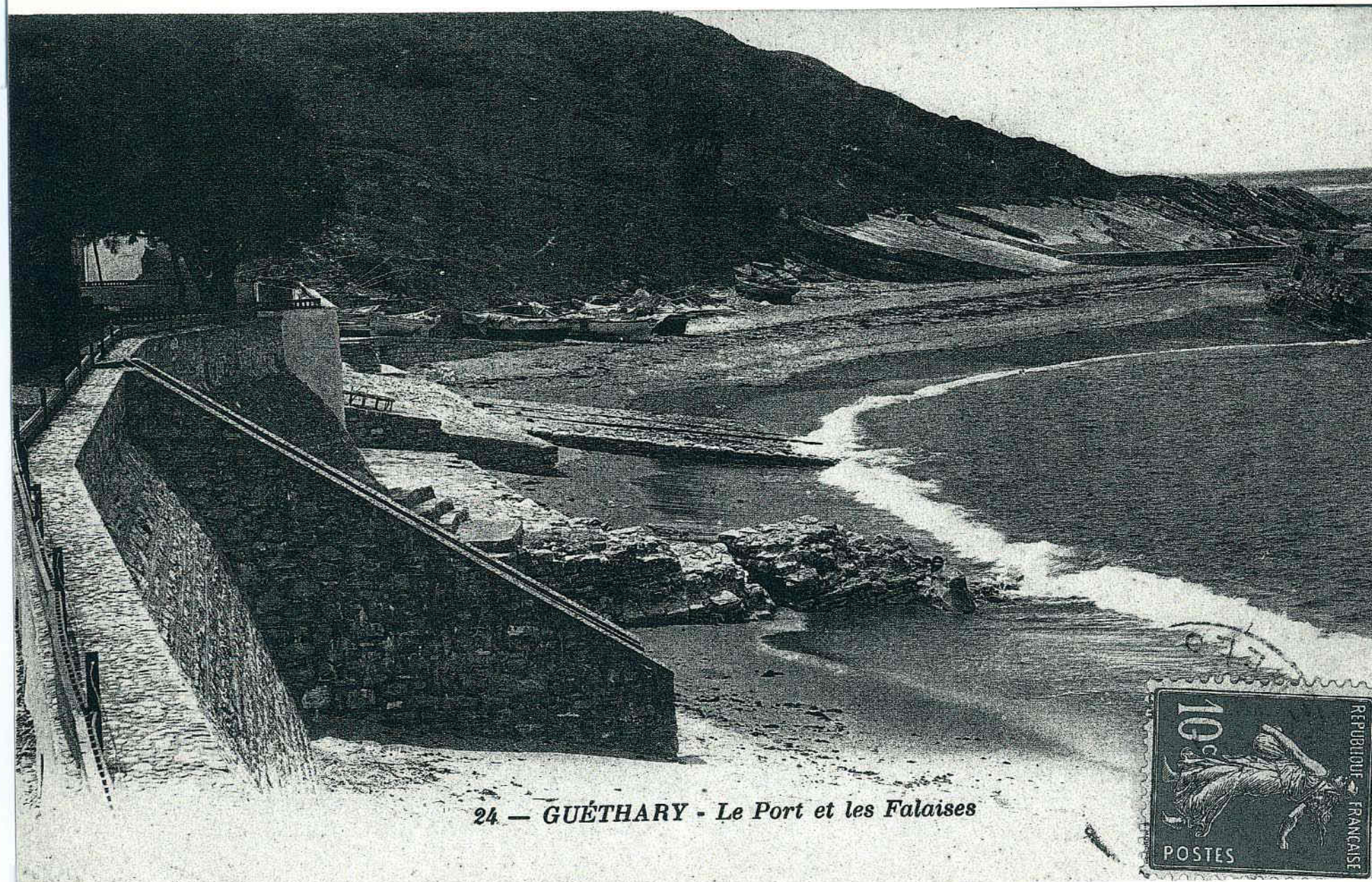
Hendaye. 1950. la baie de Chingoudy



depuis le Haut de Bidart - ~ 1930

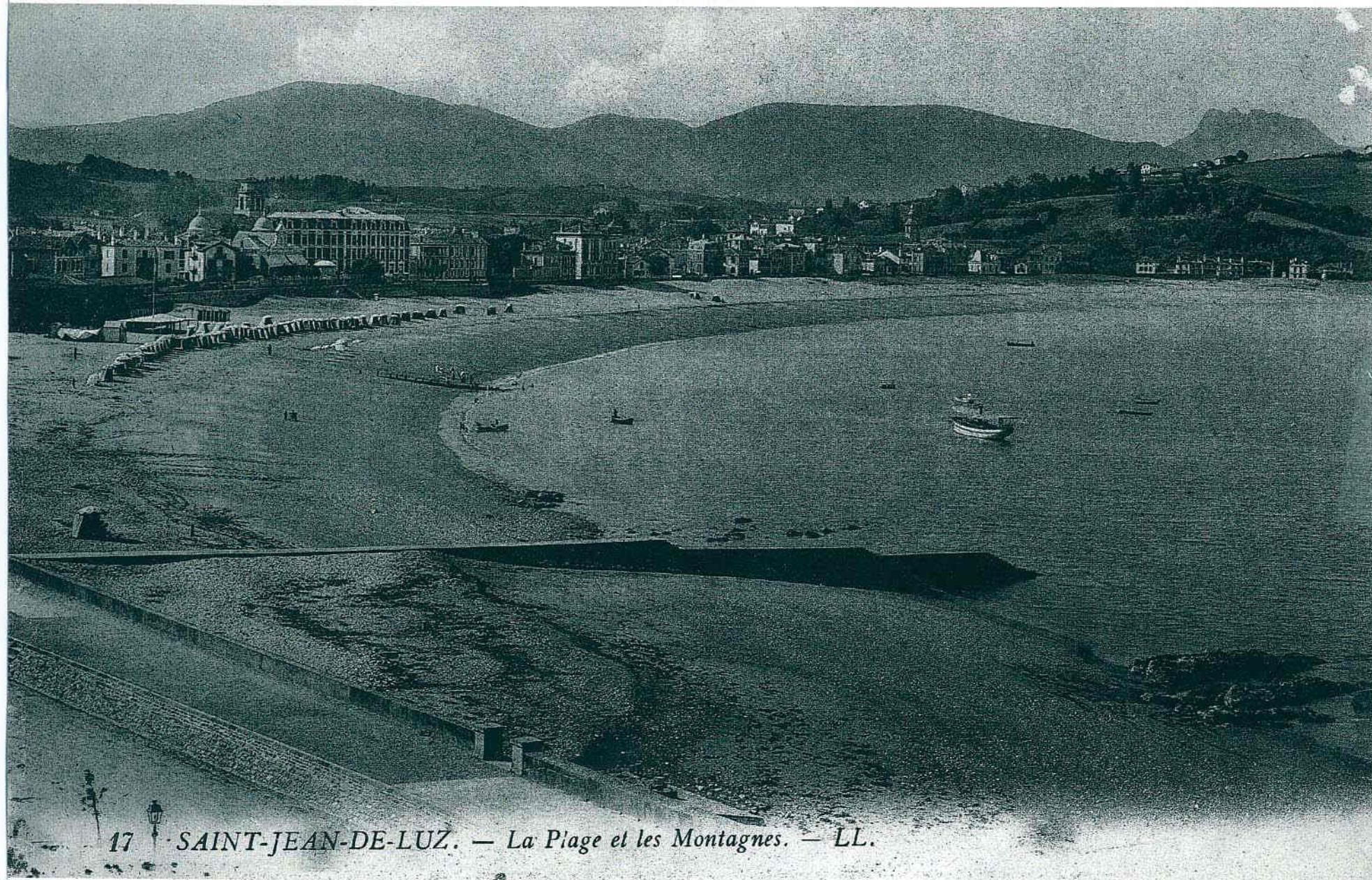
Labourd

. Guéthary. Le Port et les Falaises (sans date)



Labourd

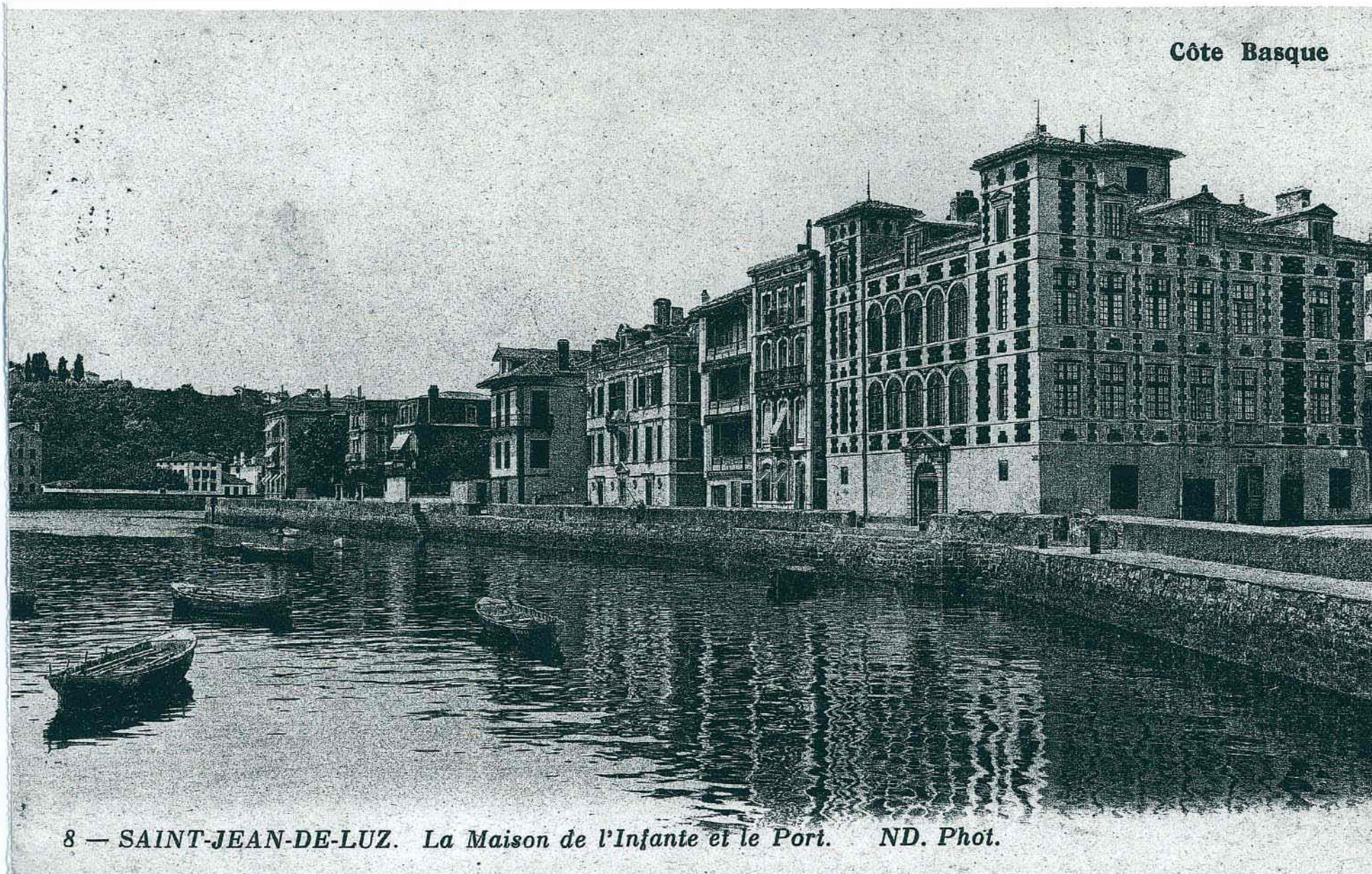
Saint-Jean-de-Luz en 1910 : le front de mer et la plage entre mer et montagnes



17 SAINT-JEAN-DE-LUZ. — La Plage et les Montagnes. — LL.

Labourd

Saint-Jean-de-Luz historique : le vieux port de pêche et la maison de l'Infante (1915)



Labourd

. Un haut-lieu touristique : le Socoa en 1916

Le Socoa est devenu très vite un site privilégié pour le spectacle des vagues à l'assaut des falaises



43. - St-JEAN-de-LUZ. - Côte Basque

Air Socoa - Les Falaises - RP - 7442



Labourd

Ciboure
Le Fort de Socoa
(noter l'évolution
de l'urbanisation
à la Pointe
Ste Barbe)

1948



1955



1965



Labourd

env. 1950 (avant aménagement du "nouveau pont" parallèle à la voie ferrée)



St Jean de Luz

la pêche
au thon



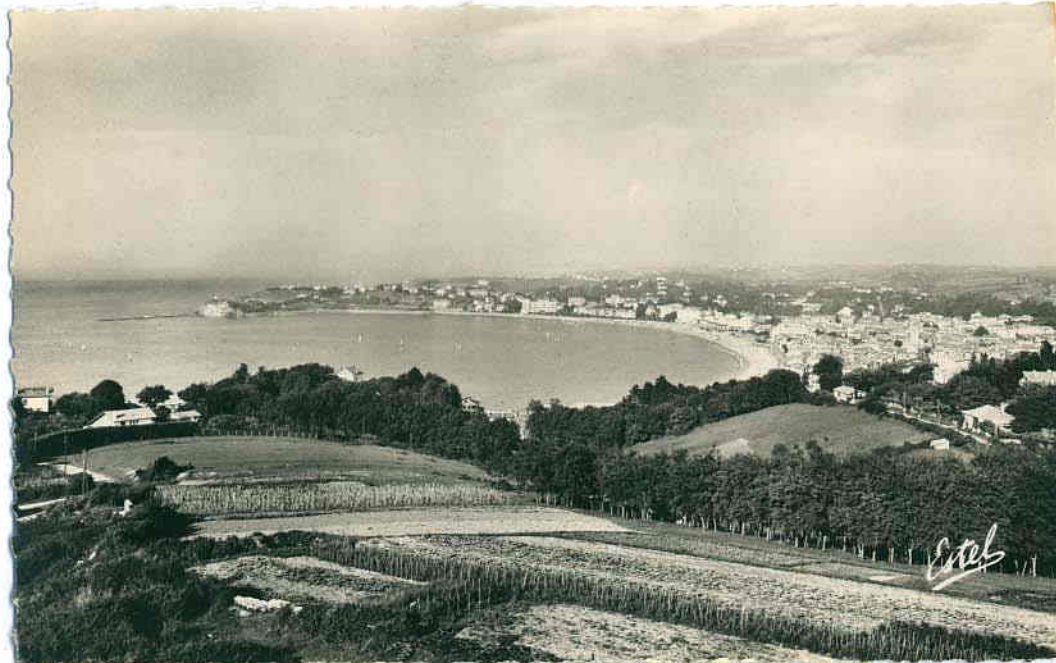
Sommaire

Aide

Retour



Labourd
St Jean de Luz



2 1950
vue depuis la
Tour de Bordagain



3 1950
vue aérienne sur
la Tour de Bordagain



le port
vers 1920

Labourd



"Biarritz : paysage sur la Côte Basque vers les Pyrénées" - 1950



"La Plage de la Côte des Basques" vers 1945

Labourd

La Plage du Port-Vieux et son établissement de bains en 1858

La plage du Port-Vieux est la première plage fréquentée par les touristes avant que les baigneurs ne se déplacent vers la Côte de l'Impératrice.



Labourd

. Biarritz. Le rituel de la promenade le long de la Grande Plage en 1907

La Grande Plage (ou Plage de l'Impératrice sous l'Empire) a cristallisé à partir de la fin des années 1850, avec l'édification de la villa Eugénie, des Bains Napoléon et du Casino Bellevue, la vie mondaine autour de ce nouveau centre urbain.

On peut voir au fond, à gauche, le Casino Municipal installé à l'emplacement des Bains Napoléon, et au centre le Casino Bellevue.



BIARRITZ. — La Plage et les Casinos.

LL.

Labourd

. Biarritz. Le Port des Pêcheurs en 1918, centre historique du vieux Biarritz et but de promenade pour les touristes

La carte postale montre les aménagements de la fin du XIX^e siècle donnant une allure urbaine au vieux port de pêcheurs : Eglise Sainte-Eugénie construite sous Napoléon III, Hôtel d'Angleterre et ses espaces extérieurs (années 1870-1885), les promenades et les rampes d'accès au port.



vers 1900



115. - BIARRITZ. — Esplanade de la Vierge

Biarritz
18

Labourd

"la Villa
Belson"
1965

Elcé

"la grande
plage et le
Casino vu
à travers
les rochers"
1945

J. Vog



Biarritz en 1856 - La Petite Plage des Bains

l'évolution en un siècle de l'ancien port de Biarritz -



1957 "la plage du Port Vieux"

Greff

Labourd intérieur

1. Les paysages d'une civilisation agro-pastorale

La protohistoire montrant l'ancienneté de l'occupation humaine et de l'activité pastorale. C'est en montagne, dans les estives, que subsistent les vestiges des premières colonisations pastorales (Mont Artzamendi, au-dessus d'Ixassou, au col de Méhatzé (716 m) : grand ensemble funéraire ; vestiges protohistoriques de La Rhune, du Mondarroun...).

L'époque romaine n'a laissé que peu de traces. Deux voies secondaires, car le réseau routier gallo-romain était dominé au sud par les liaisons avec le bassin méditerranéen, traversaient le Labourd : la voie bayonne-Irun et la voie bayonne-Hasparren, Imus Pyrenaeus (Saint-Jean-le-Vieux). Hasparren, dont le site est occupé depuis longtemps (enceintes protohistoriques) fut peut-être un centre administratif à l'époque romaine (stèle gravée d'une inscription datant du II^e ou du III^e siècle découverte dans l'église). Le principal centre est Lapurdum (Bayonne) dont le castrum fut édifié vers la fin du III^e siècle.

- Le réseau de l'habitat et des chemins

Le Moyen Age vit la stabilisation du réseau de l'habitat et des chemins.

Les fondations religieuses, en particulier celles des Prémontrés, et les itinéraires de Saint-Jacques furent importants dans la création ou le développement des noyaux de peuplement. En Labourd deux itinéraires principaux permettaient de rejoindre l'Espagne et Saint-Jacques :

- celui de la côte, par Bayonne, Bidart, Saint-Jean-de-Luz, Urrugne, où les pèlerins passaient de la Bidassoa à Hendaye ou à Béthobie ;

- celui de l'intérieur, où les pèlerins venant de Bayonne ou de l'abbaye prémontrée de Lahonce (créée en 1164), (ceux venant de Lahonce passaient par la chapelle de Saint-Sauveur près d'Ustaritz), se retrouvaient près d'Ustaritz, puis passaient par le prieuré de Saint-Jacques de Souraïde et par Ainhoa, avant d'atteindre le Royal monastère de Saint-Sauveur d'Urdax, Elizondo, l'Hôpital Santa Maria de Velate (XII^e s.) et Pampelune.

- une variante existait : certains pèlerins passaient par Arcangues et le prieuré prémontré de Sainte Madeleine d'Otsantz, avant d'atteindre Souraïde, pour rejoindre Ainhoa.

Ainhoa est un village-rue créé au XIII^e siècle, sur le modèle des bastides, par les Prémontrés d'Urdax comme relais hospitalier sur le chemin jacobite Bayonne-Pampelune et étape de repos avant le passage des cols d'Utsondo et de Velate. Ainhoa était une paroisse qui dépendait des Prémontrés, et une communauté rurale qui dépendait pour ses terres du seigneur navarrais du Baztan.

Ainsi, avec l'expansion économique et démographique du Moyen Age, les petits noyaux de peuplement d'agriculteurs et de pasteurs s'étoffaient ou se créent de toutes pièces.

Les époques suivantes ne font que compléter ce réseau. Aux confins du Labourd et de la Basse-Navarre, le village de Louhossoa, par exemple, naquit du peuplement à partir de la fin du XVI^e siècle de terres communes de Macaye et de Mendionde.

Le Labourd souffrit des guerres avec l'Espagne. Ainhoa fut reconstruit après l'invasion espagnole de 1636 (guerre de Trente Ans). A part l'église et une maison datant de 1629, les maisons datent du XVII^e ou du XVIII^e siècle. Relais commercial sur la route Bayonne-Pampelune après 1636, la fin de la guerre avec l'Espagne en 1659 permit son renouveau.

- Une économie agro-pastorale

L'organisation agro-pastorale a façonné les paysages. Dans une économie ancienne dominée par l'élevage extensif et où les terres défrichées étaient peu importantes dans un pays peu peuplé à l'origine, le système du libre parcours du bétail s'est imposé. Les paysages opposent les terres cultivées (labours, vignes, vergers, prés) appropriées individuellement et qui sont closes pour les protéger du bétail, et d'immenses terres communes (landes, bois, pacages), terres de parcours pour le bétail de tous. Le Labourd est marqué par l'importance de ces terres de pacage dans le bas pays : Landes d'Hasparren, Bois d'Ustaritz, Bois de Saint-Pée (chênes traités en têtard pour mettre les rejets à l'abri du bétail et favoriser la fructification, la forêt servant de terrain de parcours)..., alors que les montagnes sont toutes entières des montagnes pastorales.

En Labourd, la transhumance est courte ; les villages du piémont comme Ixassou, Espelette, Ainhoa... envoient leurs troupeaux sur les pâturages des crêtes de la frontière, terres indivises entre les communautés basques des deux royaumes français et espagnol, dont des accords (les faceries) réglaient l'utilisation.

L'importance des terres communes imposait une organisation particulière. C'est le Bilzar, assemblée composée des délégués des paroisses du Labourd, qui était chargé de leur gestion, mais aussi de tous les

problèmes d'administration générale ainsi que de la répartition de l'impôt. Il se réunissait à Ustaritz, chef-lieu du bailliage du Labourd (justice) jusqu'au XVII^e siècle.

Le Labourd n'a pas conservé d'organisation commune après la Révolution. Aucun syndicat pastoral comme en Basse-Navarre ou en Soule n'a pris la relève. Les anciennes terres communes sont devenues des terres communales ou sont devenues privées. Les accords pastoraux demeurent mais chacune des sept communes frontalières françaises doit traiter séparément avec les quatre municipios espagnols. Sare a signé trois faceries, avec le Valle de Baztan, Echalar et Vera. Saint-Pée et Ainhoa traitent avec Urdax en Navarre et avec le Baztan.

L'agriculture reste pauvre, et le pays souffre d'un déficit constant en céréales jusqu'au XIX^e siècle, même si le maïs, signalé dès 1523 dans le Labourd, a permis une certaine amélioration des ressources vivrières.

Les autres activités restent peu importantes.

La Nive était utilisée pour le transport de marchandises vers Bayonne depuis le point où elle commence à être navigable, c'est-à-dire à Cambo. Le port de Cambo était un point de transit entre l'Espagne, la Haute et la Basse-Navarre d'une part et Bayonne d'autre part. Les marchandises transportées consistaient en canons, boulets, grosses ferrures pour les navires... fabriqués par les forges de Baigorri pour le port de Bayonne (le mauvais état des routes en Basse-Navarre et Labourd faisant préférer la voie d'eau pour ce fret lourd). Le bois de construction et les mats venaient de la forêt d'Iraty (les bois étaient réunis en radeaux pour descendre la Nive à partir de Saint-Jean-Pied-de-Port). Des laines venant d'Espagne, des meules de moulin taillées à Louhossoa et Bidarray pour les moulins de Bayonne et de Dax étaient également transportées, ainsi que les grains transformés en farine principalement par les moulins d'Ustaritz et qui alimentaient Bayonne et les régions voisines. Dans l'autre sens, Bayonne exportait vers Cambo et Saint-Jean-Pied-de-Port, la Haute-Navarre et l'Espagne des vins, des farines, du sucre, des poissons salés, de l'épicerie...

Au début du XIX^e siècle ce trafic commercial existait encore mais n'avait plus l'ampleur d'avant la Révolution à cause des moulins qui entravaient la navigation.

Hasparren, commune riche en chênes tauzins, tanna le cuir dès le Moyen Age. Au XVIII^e siècle, il s'agit d'une activité importante (tanneurs et cordonniers) qui prendra encore de l'ampleur au XIX^e siècle, avec la fabrication industrielle de la chaussure, qui au début du XX^e siècle employait jusqu'à 3000 ouvriers. Cette activité industrielle, très réduite aujourd'hui, n'a pas donné à Hasparren une allure urbaine, le travail à domicile dominant.

2. Le développement du tourisme

Le développement des stations balnéaires de la côte basque, à partir surtout de la deuxième moitié du XIX^e siècle, va permettre la découverte du Labourd intérieur. Car le Labourd, sans "vraies montagnes" et mal desservi par la route et le train (le train arrive à Bayonne en 1854 et à Irun en 1864, mais la liaison Bayonne-Saint-Jean-Pied-de-Port n'est mise en place qu'entre 1890 et 1898). C'est donc à partir des villes de la côte, sous forme de petites excursions, par la route ou par de mauvais chemins, que l'arrière pays est d'abord découvert.

On va à la Rhune, définitivement consacrée comme lieu d'excursion après l'ascension de l'impératrice Eugénie de Montijo en 1859, pour y admirer le panorama. En 1924, le petit train à crémaillère de la Rhune, permit à un nombre toujours plus important de touristes de venir l'admirer.

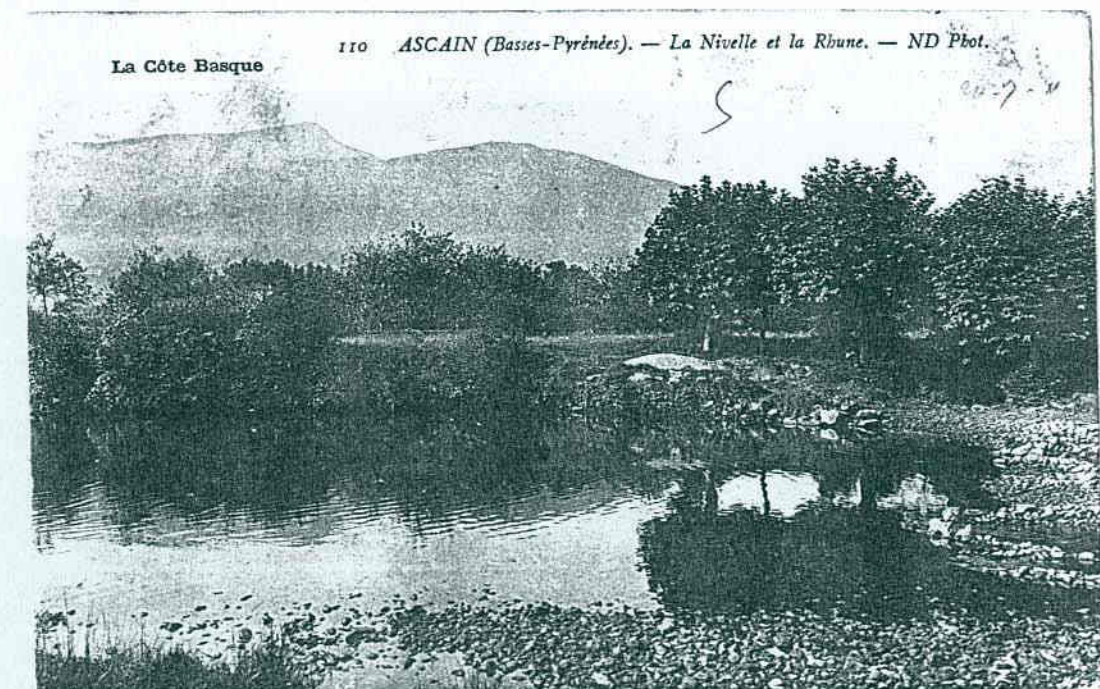
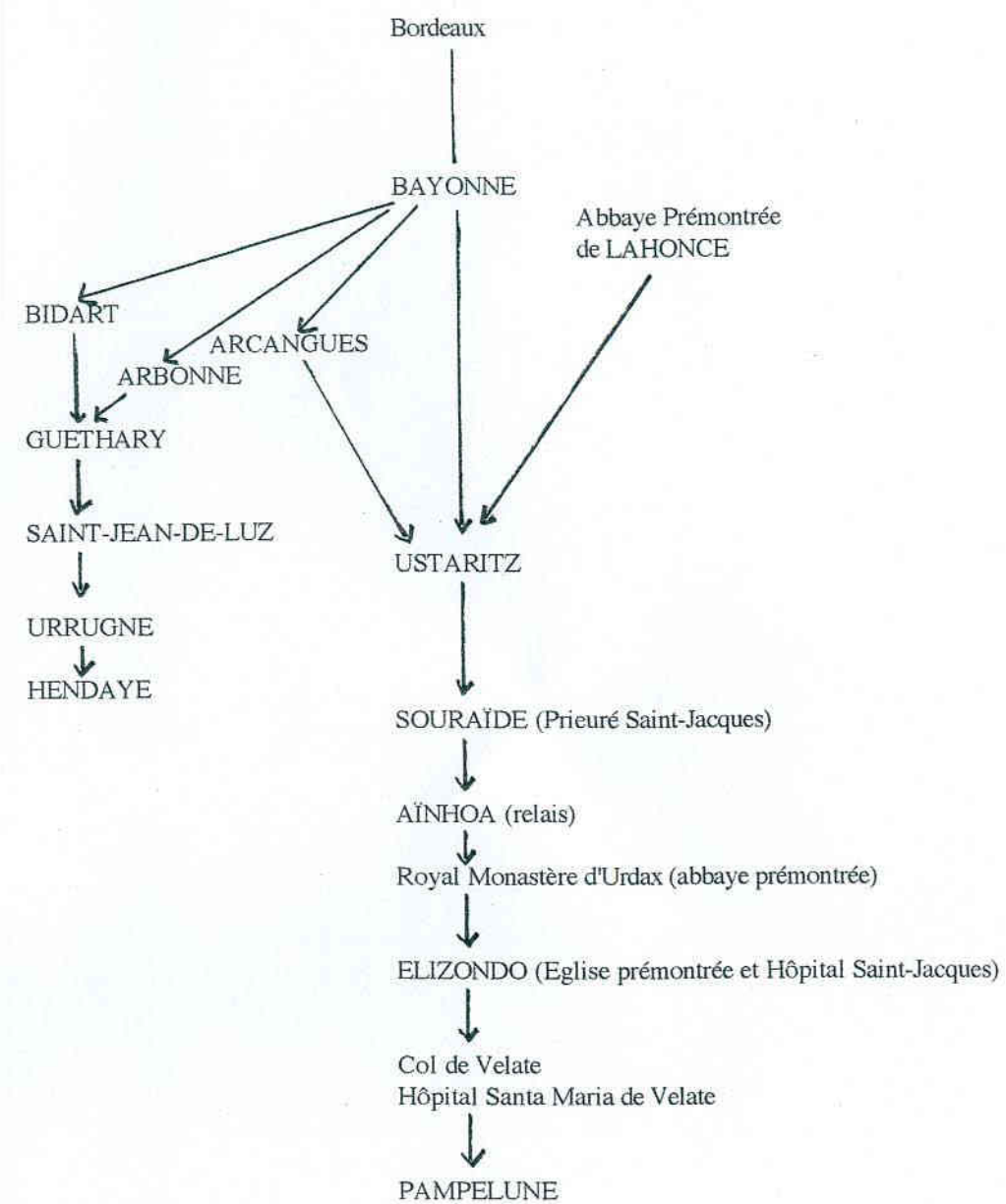
On va à Cambo, où la tradition veut que les eaux aient été fréquentées dès l'époque gallo-romaine. Au XVI^e-XVII^e siècles, les eaux sont fréquentées surtout par les locaux, et par quelques Français (parlementaires bordelais) et Espagnols. C'est au début du XIX^e siècle que Cambo commence à attirer des Bayonnais et des étrangers mais le mauvais état des routes empêche une fréquentation élevée. Un premier essor de la station a lieu dans les années 1830-1840. Malgré les aménagements réalisés jusque dans les années 1870 (agrandissement, aménagement de promenades...) la station ne peut guère rivaliser avec les autres stations des Pyrénées en particulier au niveau du confort. La commune décida donc de construire de nouveaux thermes qui furent inaugurés en 1876 et poursuivit les améliorations dans les années suivantes. Ce fut l'ouverture de la ligne de chemin de fer Bayonne-Cambo en 1891 (Saint-Jean-Pied-de-Port étant atteint en 1898) qui favorisera la fréquentation. Cambo devint un lieu de séjour et un centre d'excursions vers d'autres sites du pays Basque. En 1897, un décret autorisa la station à prendre le nom de Cambo-les-Bains.

L'établissement de 1876 fut détruit en 1924 et un nouvel établissement fut construit en 1930 (l'actuel). Le parc fut réaménagé après de gros travaux de terrassements, et la construction d'une digue, afin d'éviter les crues de la Nive qui avait par deux fois au XIX^e siècle inondé l'établissement thermal, mais les thermes ne furent pas autorisés à ouvrir.

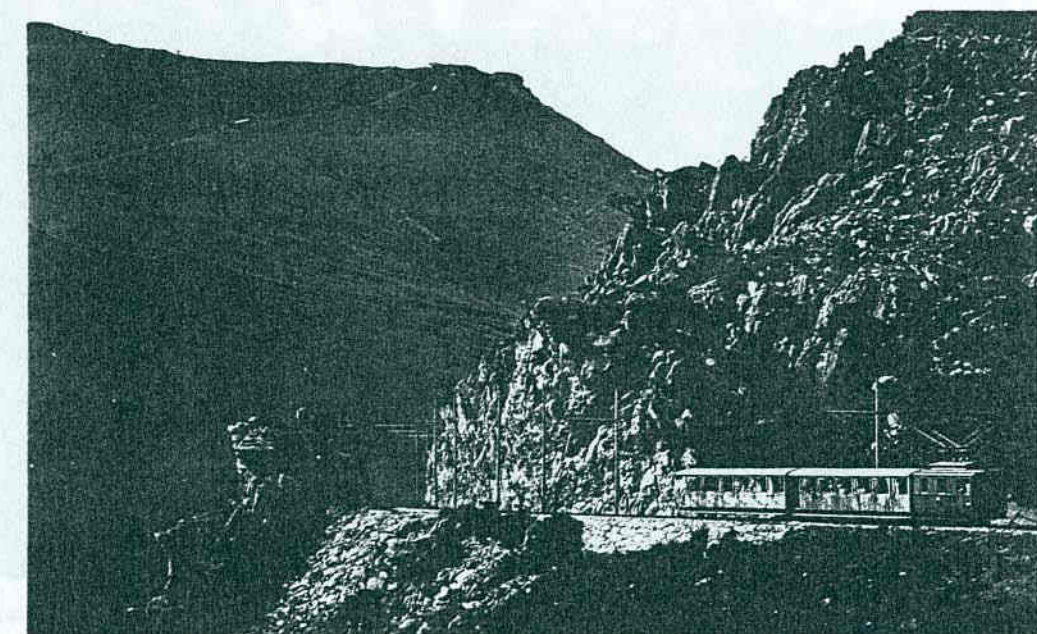
Fermé depuis 1943, l'établissement thermal sera réouvert en 1977, après sa reprise par la Chaîne thermale du Soleil, et modernisé.

Labourd

Les chemins de Saint-Jacques en Labourd



(1911)



Ascension de la Rhune
avec le petit train (1937)

Labourd

la Rhune



▲ 'Au sommet de la Rhune' éditions artistiques Raymond Bergerin, La Rochelle
~ 1920



"Au sommet de la Rhune vue sur la Baie de St. Jean-de-Luz"
1953

Labourd

Documents iconographiques sur les paysages du labourd *intérieur*

Le rôle des soldats anglais impliqués dans le conflit napoléonien entre France et Espagne en 1813 : revenant après la fin de la guerre dans le pays basque en tant que touristes ils ont fait connaître, par leurs dessins, ces paysages au public anglais

(non reproduits)

1. Anonyme, Ecole anglaise, Vue prise dans les environs de Saint-Jean-de-Luz (avec la silhouette de la Rhune en fond), aquarelle sur papier, 1822 (coll. part.)

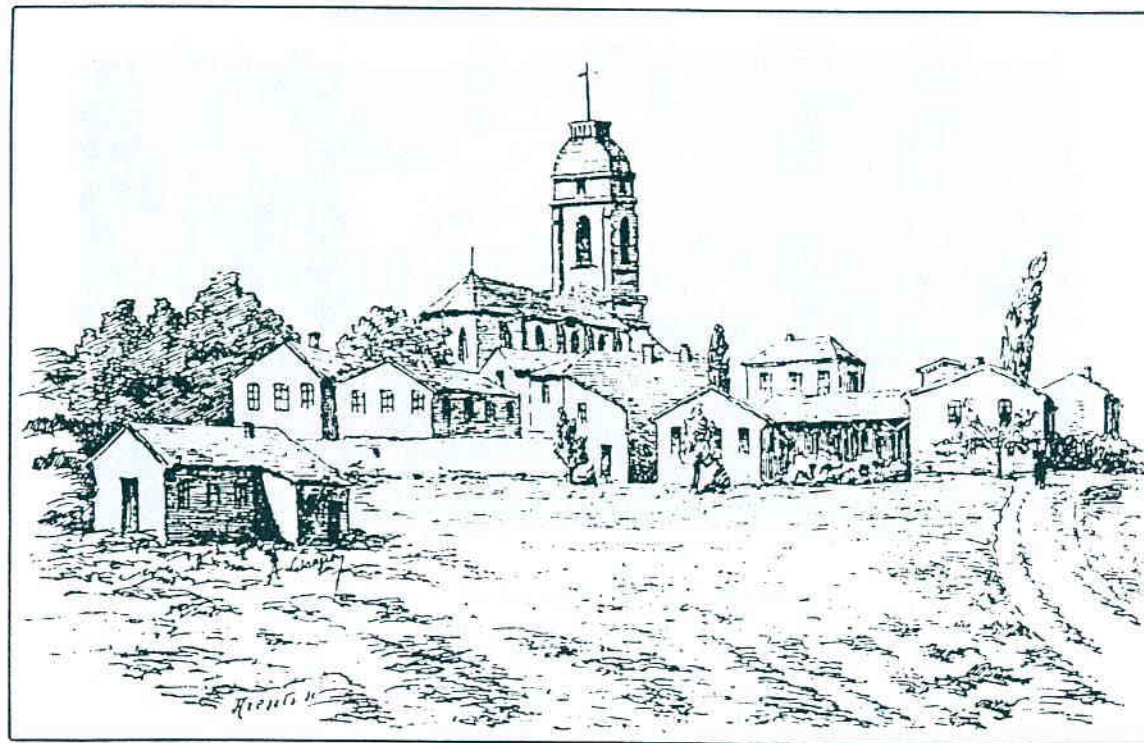
2. Captain Robert Batty, *La Rhune from spanish outport on Mandalle*, eau-forte extraite de "The Campaign of the left wing of allied army in the western Pyrénées and South of France", 1823

Un futur représentant de l'Ecole de Barbizon, dont les peintures ont joué un rôle important dans le mouvement de protection des paysages, visita une partie des Pyrénées-Atlantiques en 1844



Théodore Rousseau, *Les Pyrénées vues d'Ustaritz*, 1844, huile/bois (musée des Beaux-Arts, Pau)

Labourd



- le village

Urrugne.

Urrugne, A. Hugo, "Département des Basses-Pyrénées, description pittoresque, topographique et statistique...", 1835

Labourd

Les sites et les scènes représentées

Les sites bâtis

- la station thermale



Dessiné d'après nature et lithé par J. Jacottet, fig. par A. Boyet.

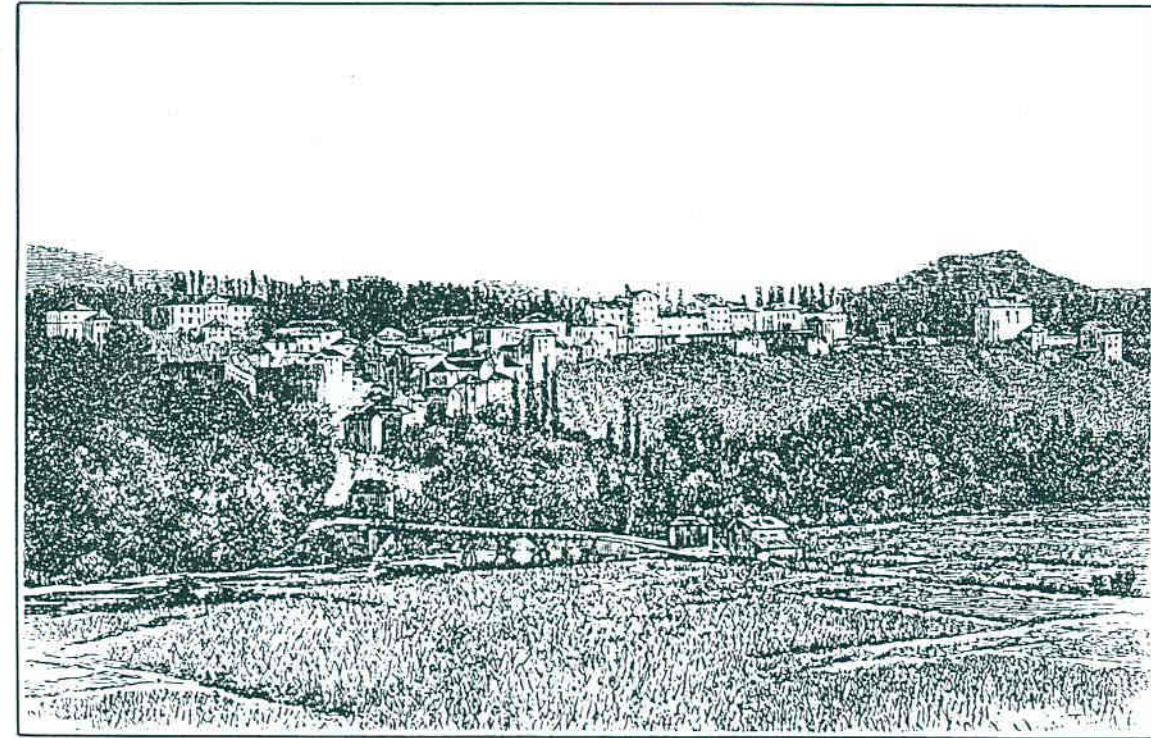
ÉTABLISSEMENT THERMAL DE CAMBO.

Chez Gabat Frères, éditeurs, boulevard des Italiens, 5.

Lith. d'Auguste Bry, rue du Bac, 134.

Jacottet, *Vue de l'établissement thermal de Cambo*, dans "Souvenirs des Pyrénées", vers 1835

Labourd

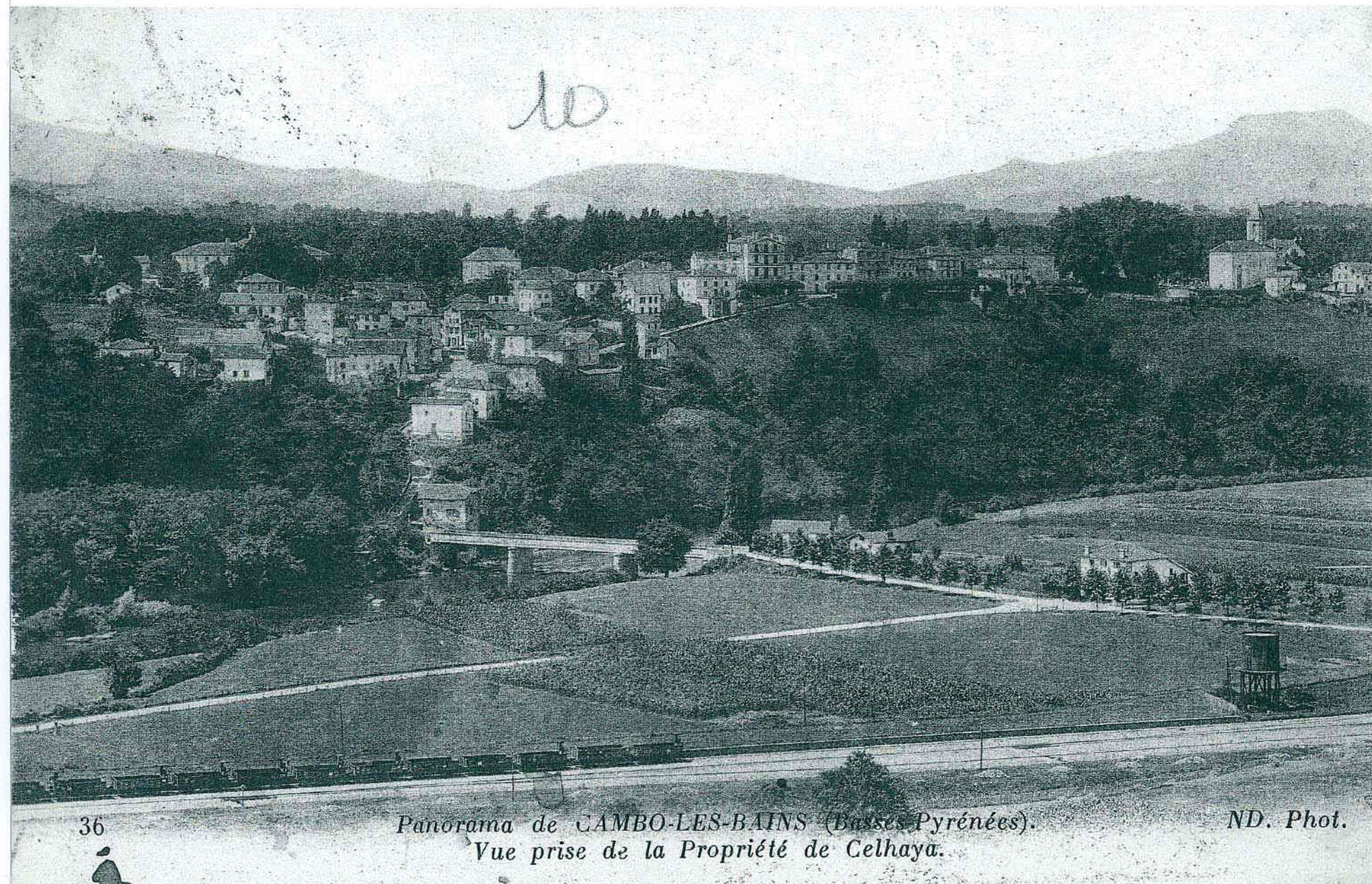


Cambo.
 "vue panoramique dans A. Joanne 1885
 "Dictionnaire des communes du dép. des Basses Pyr."
 (il s'agit pratiquement de la même vue que la carte postale de la page suivante⁶)

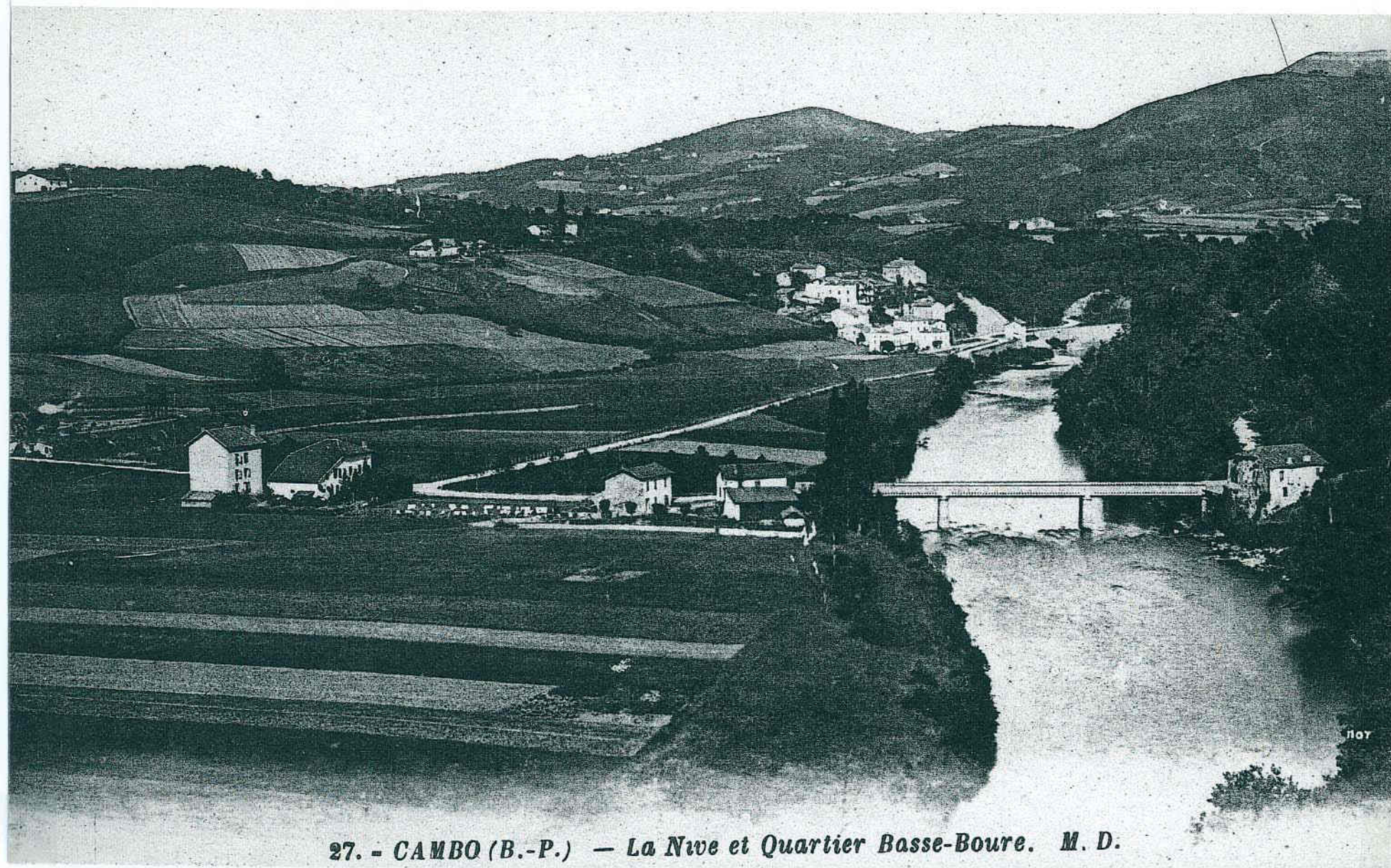


"la rue des Terrasses"
 huile/toile anonyme
 vers 1835.
 (la rue ppale du h^r Cambo
 et la diligence de Bayonne)

Labourd

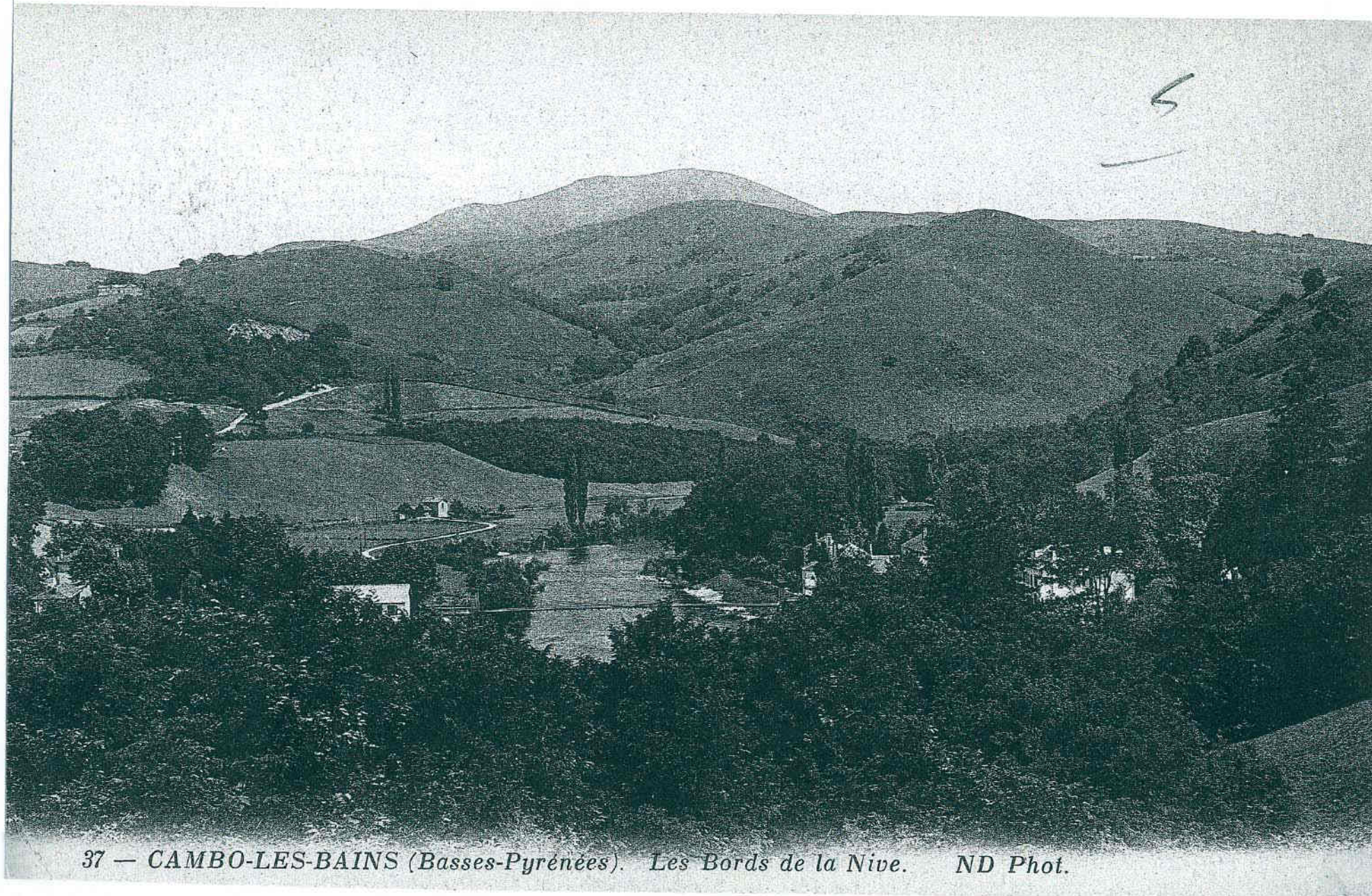


Labourd

Cambo
le bain

27. - CAMBO (B.-P.) — La Nive et Quartier Basse-Boure. M. D.

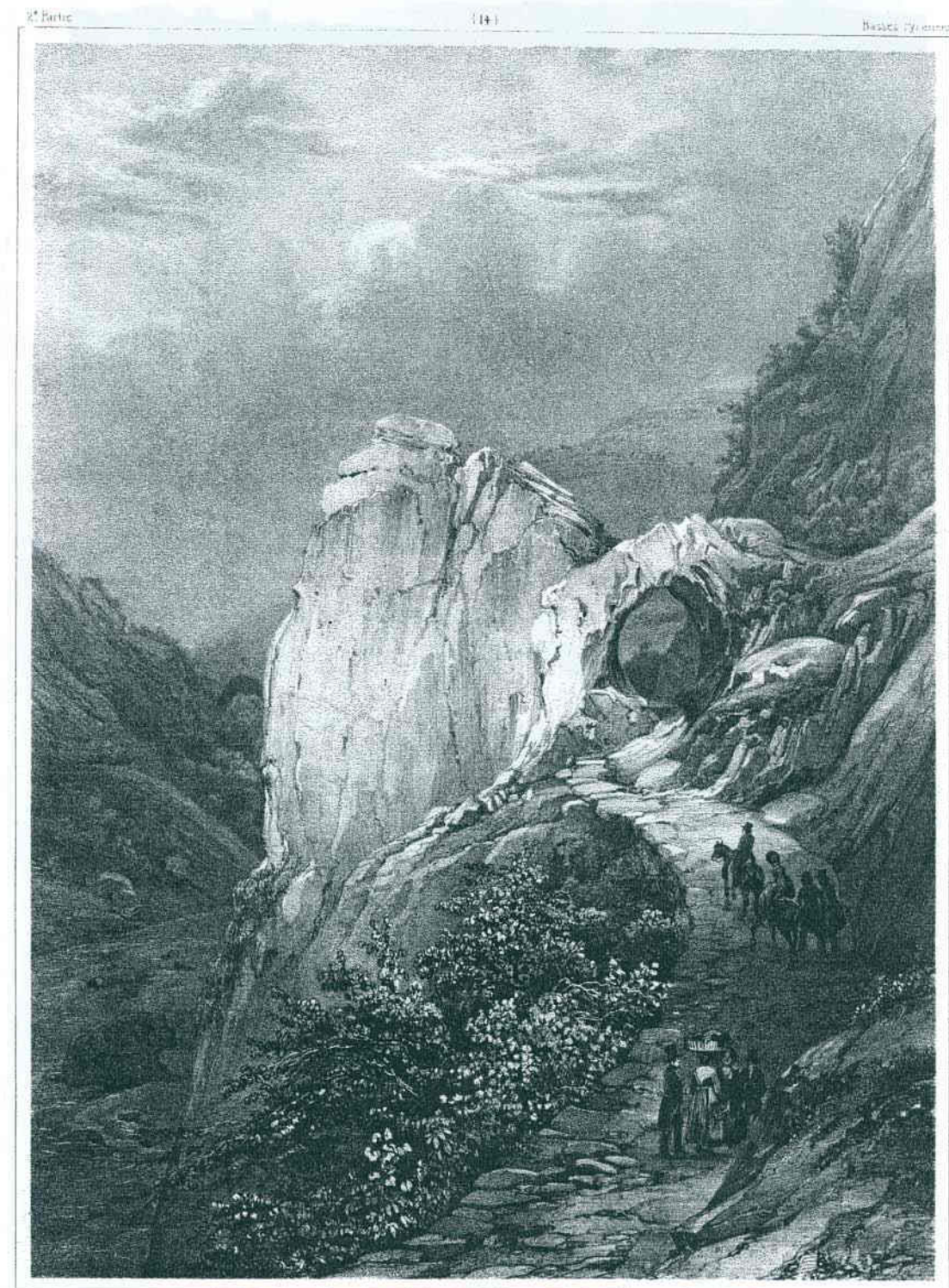
Labourd



Labourd

- les sites naturels
les curiosités naturelles (rochers)

. *Le Pas de Roland*, dans Jacottet, "Souvenirs des Pyrénées", vers 1835



Chez Goussier, Libraire, Boulevard des Capucines, 5

Le Pas de Roland
près de Cambo

Paris, chez Agathe Hugot, 1835



Adour
Bayonne

"en Pays Basque,
bord de l'Adour
et cathédrale"
1950

Greff



"le réduit et
le Pont St Esprit"

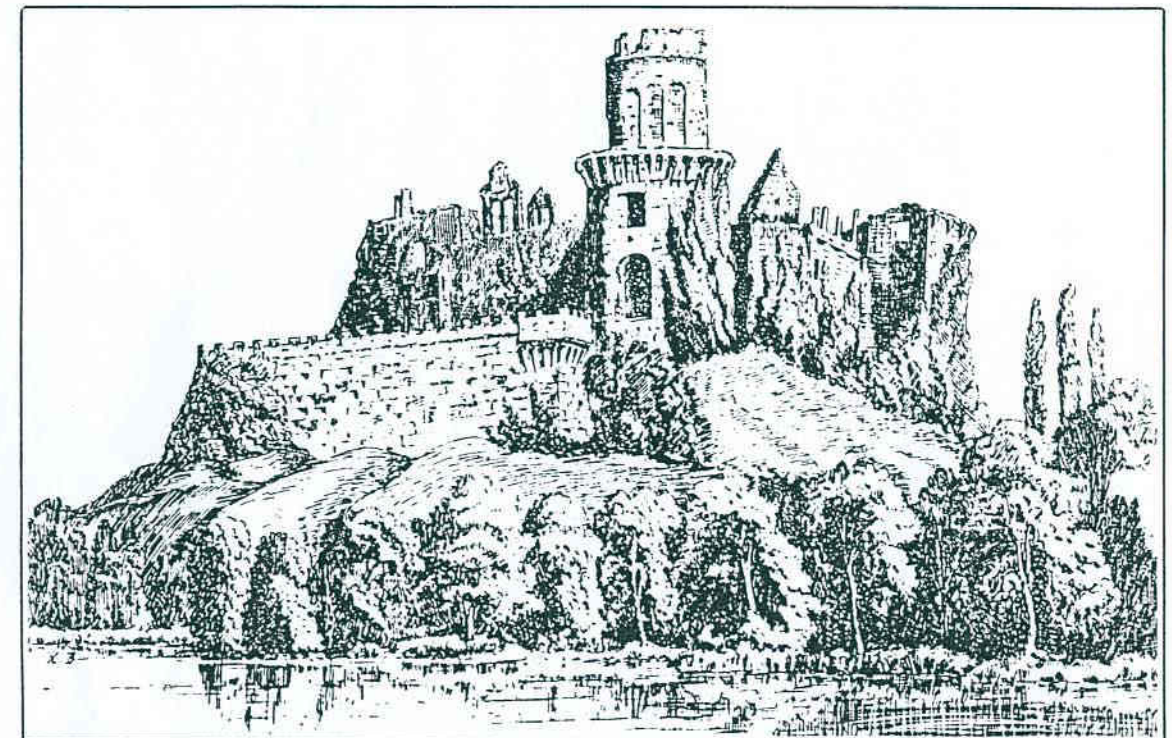
Cap



"vue générale.
Au fond, la Rhune".
1950

Cap

Adour



LE CHATEAU DE BIDACHE

A. Hugo 1835

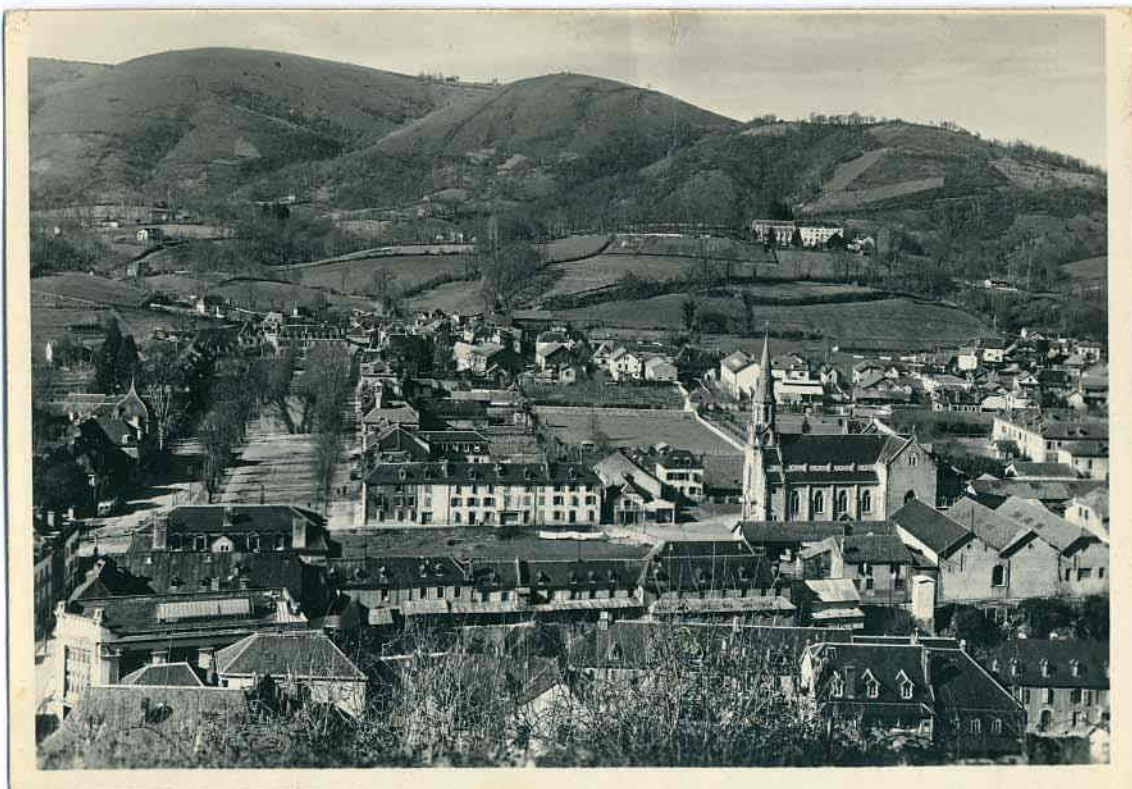
- L'histoire dans le paysage, les monuments historiques
- Les châteaux

. Le château de Bidache, A. Hugo, "Département des Basses-Pyrénées, description pittoresque, topographique et statistique...", 1835

Soule
Mauléon



les Allées de la Place de la Haute - Ville (c. 1940)

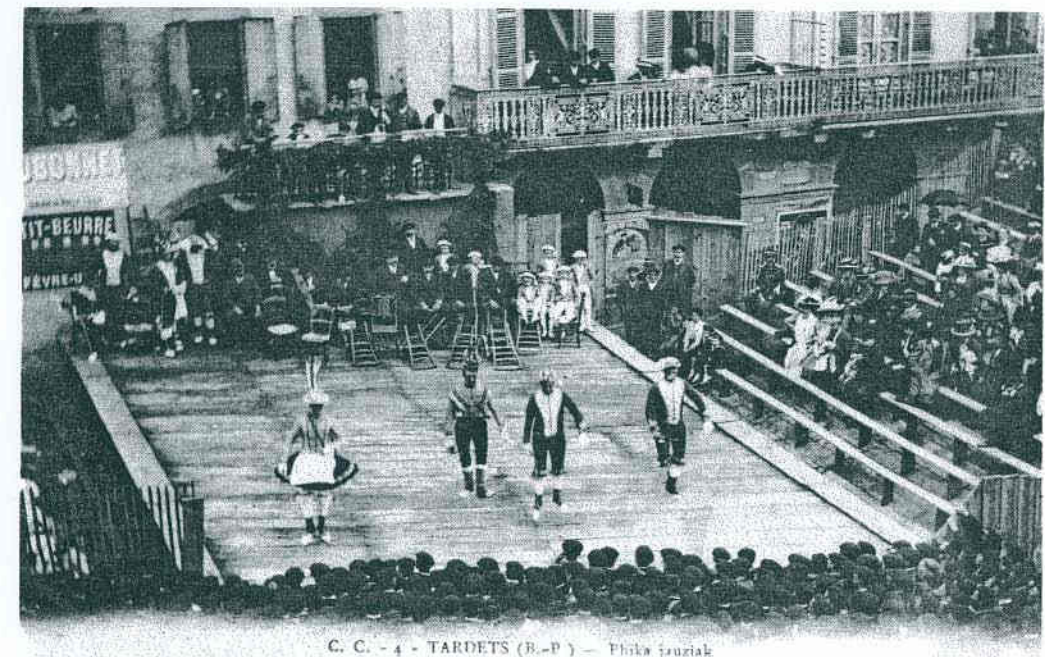


Mauléon "vue générale" 1945

Soule
Tardets



(Musée Béarnais, Pau)



(Musée Béarnais, Pau)

Haut Béarn
Vallée du Barêtou
Arette



≈ 1945

Haut Béarn
Vallée d'Aspe



"Village de Lurbe
alt. 320m"
≈ 1950



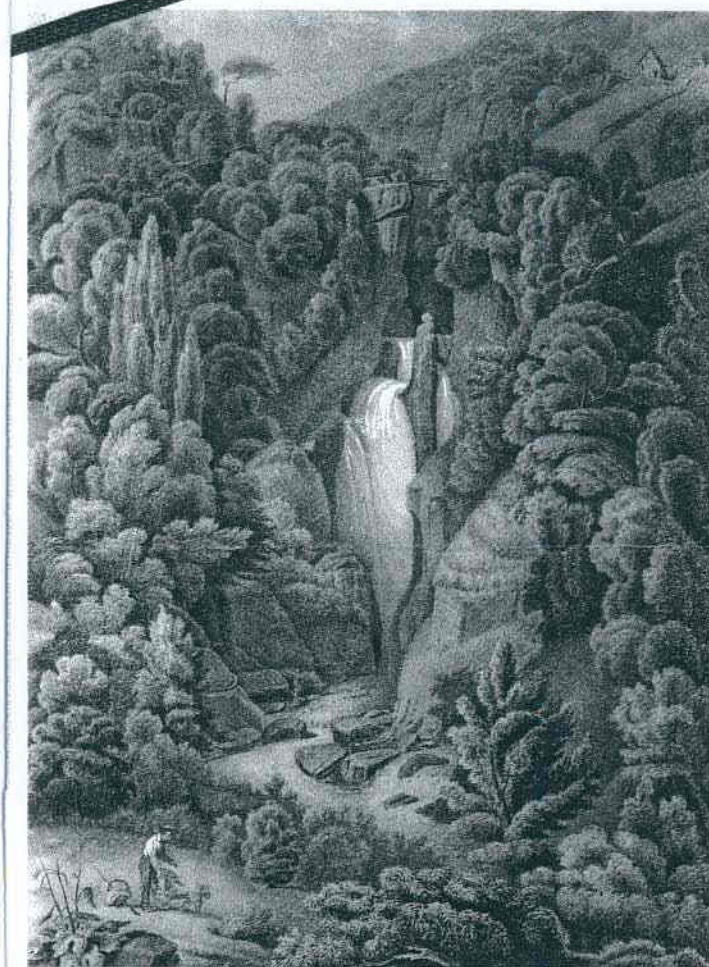
"vue générale aérienne.
l'Avenue Marcel Loubens.
Dans le fond, la Montagne
de Bihouey"
1955



"Bedous
alt. 410m
vue générale
A gauche "le Plat à Barbe"
≈ 1960

Haut Béarn

Vallée d'Aspe



97 E. JACOMET
Cascade de Lescun, vers 1850.
Fusain sur papier bistré avec rehauts de
gouache blanche, 87 x 63 cm.
Collection particulière, Libourne.

extrait de "Pyrénées voyage par les images"
H. Soubé

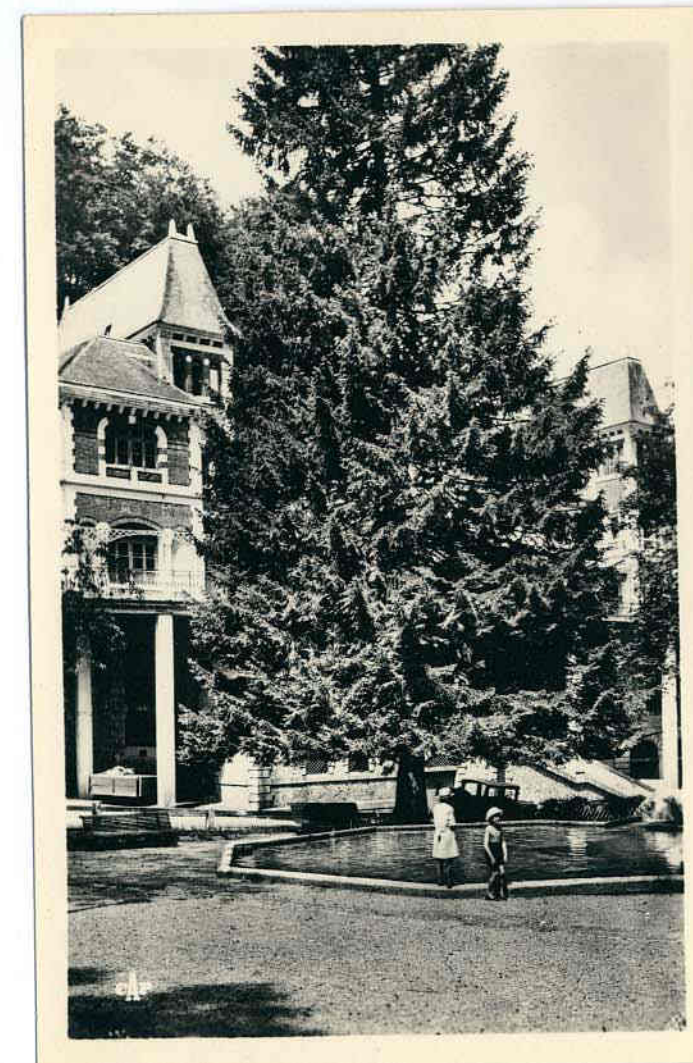
Haut Béarn

Vallée d'Ossau
Les Eaux Bonnes



"le Ger (2612m)
en du Casino"

± 1950



"le Jardin Darnalde
et le Bassin"

± 1950



Sommaire

Aide

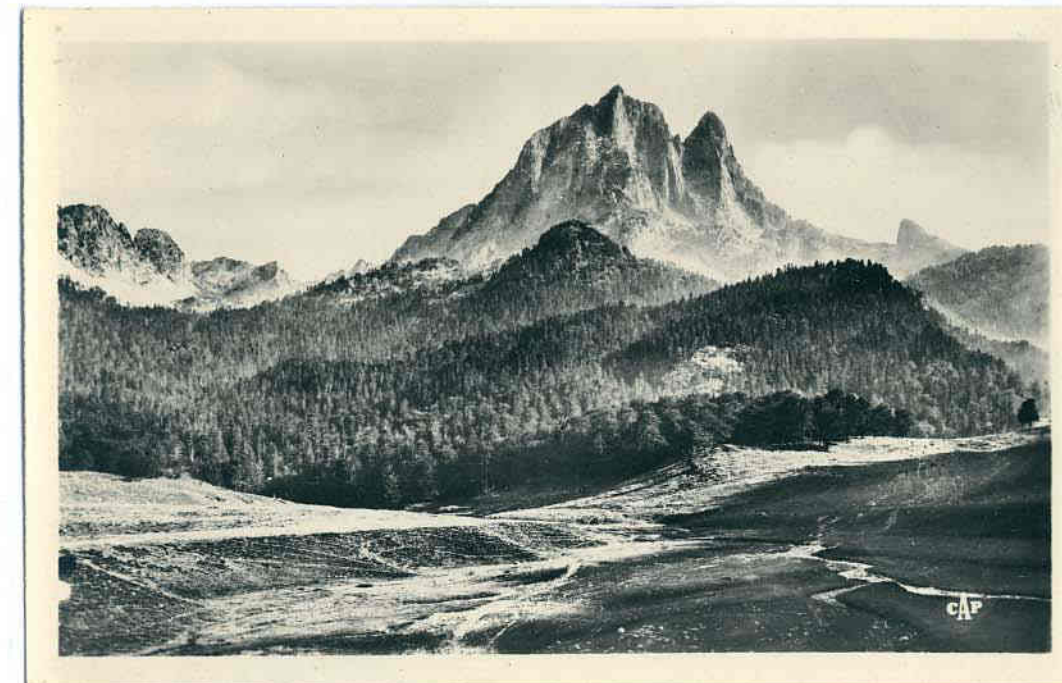
Retour





17 ANTOINE-IGNACE MELLING
Etablissement thermal d'Eaux-Bonnes, (détail).
Eau-forté et aquatinte, planche X de l'album.
Voyage pittoresque dans les Pyrénées Françaises, 1826-1830.

Haut Béarn
Vallée d'Ossau



Haut Béarn
Vallée d'Ossau

"Eaux Bonnes.
le Pic du Midi d'Ossau"
≈ 1940



16 VICTOR PETIT
Vallée d'Ossau du côté de Laruns, vue prise de la promenade horizontale.
Lithographie extraite de l'album Souvenir des Eaux-Bonnes, 1850.
Le même sujet d'un point de vue identique se retrouve dans une lithographie de Gorse
(album Les Pyrénées monumentales et pittoresques).

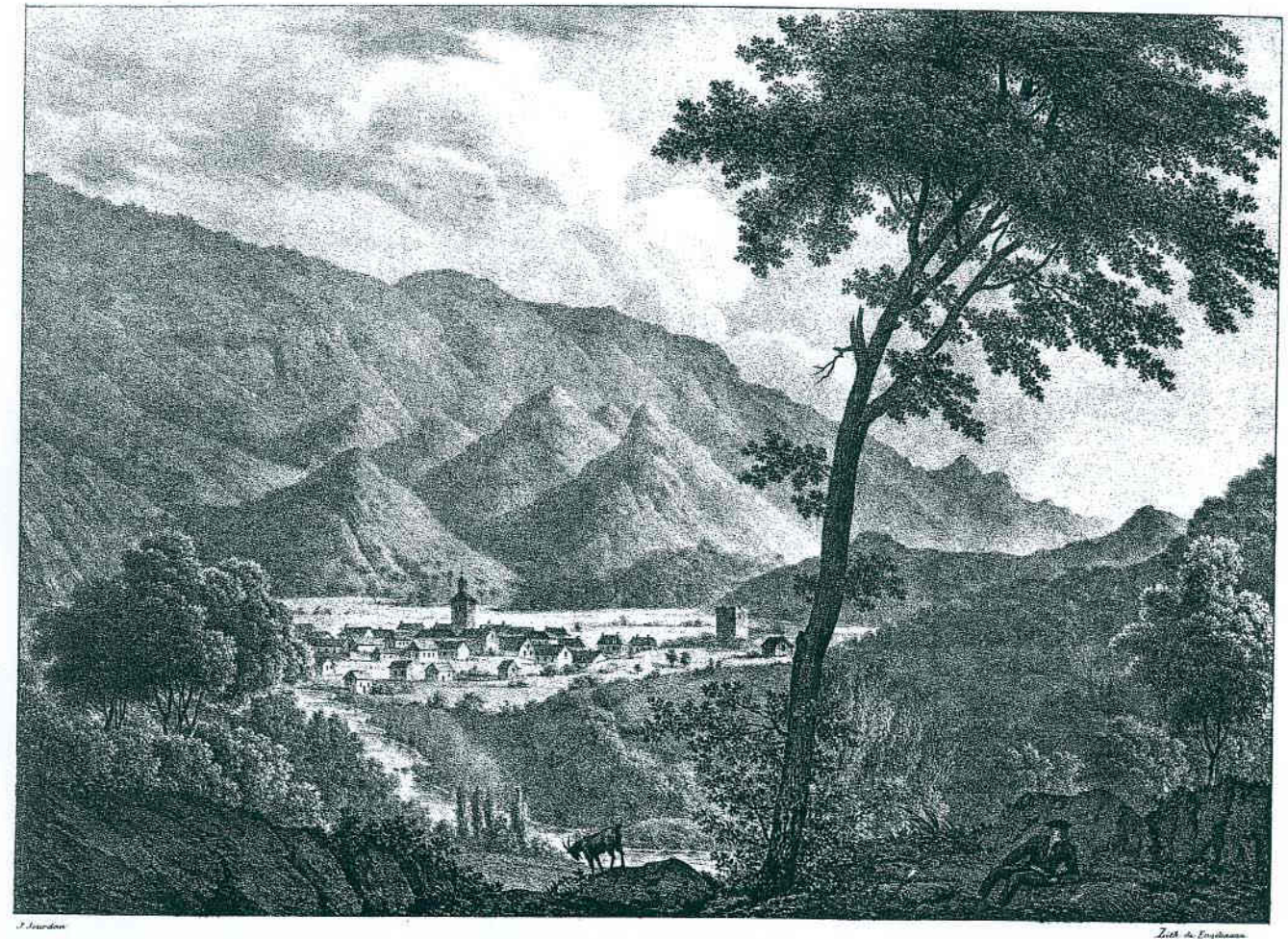


150. - LE PIC DU MIDI D'OSSAU (2586 M.), VU DU TERMINUS DU TÉLÉFÉRIQUE D'ARTOUSTE

≈ 1940

extraits de
"Pyrénées voyage
par les images"
H. Sorbé

Haut Béarn
Vallée d'Ossau



ARUDY, VALLÉE D'OSSAU. 1828

in
"Vues prises dans les Pyrénées françaises"
dessinées par
J. Jourdan
accompagnées d'un texte descriptif
par Emilien Frossard. 1^{er} >>

Béarn des Gaves

Jurançon
(≈ 1900)Oloron
(≈ 1900)

Source : S.D.A (Service départemental de l'Architecture de Pau) - juillet 2001

Alciette - Eglise St Sauveur d'Alciette, parc. 264, section E (Inv. MH : 28/04/1987).

- **Eglise (Inv. MH : 19/05/1925).**
- **Château, dans sa totalité (Inv. MH : 2/04/1980).**
- **Château et son parc** (parc. 21 à 24, 26 à 32, 34 à 42, 44, section B du cadastre d'Arcangues, n° 421, 432 à 436, section B du cadastre de Bassussary) (**S.Cl. : 19/10/1942**).
- **Place**, ses plantations et les façades, élévations et toitures des bâtiments qui la bordent (parc. 618, 619, section A, n° 4 à 7 et partie de la parcelle n° 11 appartenant à la commune, section E du cadastre) (**S. Ins. : 22/10/1942**). Abords de la place (parc. n° 615 à 617, 620 à 622, section A, n° 1 à 3, 8 à 10, 12p, section E du cadastre), compris dans le périmètre délimité par : au nord-est, la R.D N° 3; au sud-est et au sud, la limite sud-est de la parcelle n° 12; à l'ouest, une ligne fictive dans le prolongement de la limite ouest de la parcelle n°10, la limite ouest des parcelles n° 10, 9, 8, une ligne fictive dans le prolongement de cette limite coupant la parcelle n° 11, les limites ouest des parcelles n° 615, 622, 621 ; au nord, la limite nord de la parcelle n° 621 jusqu'à la R.D. n° 3 (**S.Cl. : 22/10/1942**).
- **Villa Blériot**, la villa en totalité, la piscine et les jardins qui l'encadrent, les façades et les toitures de la maison du concierge, l'allée d'accès à la villa avec son rond-point maçonné - parcelle n°7 - section AW. (**Inv. MH 10/01/96**).

Archillons	- Croix. Voir : St Jean de Luz	Aubisque (Col d')	- Voir Béost
Aren	- Château, façades et toitures (Inv. MH : 21/12/1984) - Salle du 1er étage avec peinture murale de l'aile sud (Cl. MH : 21/12/1984)	Audaux	- Château (Inv. MH : 15/03/1947).
Arette	- Ancienne abbaye laïque, façades et toitures, cheminées anciennes et le parc (Inv. MH : 25/10/1968).	Aurions-Idernes	- Eglise St Pierre d'Aurions. Façades et toitures et portail (Inv. MH 01/02/88).
Arhansus	- Camp protohistorique, parcelle n° 512 de la section A, lieu-dit « Gastellu Cahara » (Inv. MH : 17/11/1980)	Aussurucq	- Eglise, cimetière et abords de la maison Ruthié - parc. 260, 261p, 262 à 267, section B du cadastre (S. Ins. : 11/04/1944). - Château de Ruthie (Inv. MH : 30/04/1925). - Source d'Ahusquy et ses abords, tels qu'ils sont délimités sur le plan annexé à l'arrêté (S. Ins. : 05/01/1937).
Armendarits	- Ensemble formé par le site archéologique d'Elhigna, délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre et en partant du nord : le chemin rural de Beyrie; limites des communes d'Armendarits et de Lantabat; limite des sections C1 et C2; ruisseau de Pauzalécoua (S.Cl : 30/06/1976).	Aydius	- Eglise St Martin et le cimetière attenant (parc. 369 et 407, section A) (Inv. MH : 30/12/1994). - Maison Ichante en totalité, le poulailler et la fontaine (parc. 25, section D) (Inv. MH : 22/04/1996). - Grotte Préhistorique dénommée « abri Gandon-Lassus » (Inv. MH : 07/03/1997)
Arnaga	- Ancienne propriété d'Edmond Rostand. Voir : Cambo les Bains.	Ayherre	- Ruines du château de Belzunce et leurs abords (parcelles n° 1 à 9, 35 à 43, section E du cadastre) (S. Ins. : 22/10/1956). - Fortifications protohistoriques - lieu-dit « Abarratia » - (section D, parc. 239 et 305, 413 à 417 (Inv. MH : 22/03/1984). - Le château de Balzunce en totalité ainsi que le sol et le sous-sol des parcelles attenantes, le château étant situé sur la parcelle n° 122 et les parcelles attenantes étant les parcelles n° 118, 121, 123 section E du cadastre (Inv. MH : 12/08/1992).
Arricau Bordes	- Château et pigeonnier d'Arricau - Façades et toitures (Inv. MH : 1/02/1988).	Bassussary	- Parc du château d'Arcangues. Voir : Arcangues. - Site de la Redoute du 1er empire, parcelle n° 1269, section B2, (S. Ins. : 28/03/1980).
Arros de Nay	- Château d'Arros ou d'Espalingues : façades et toitures du corps principal et des anciennes écuries; salon avec décor (Inv. MH : 8/08/1973).	Bascassan	- Eglise St André de Bascassan (Inv. MH : 28/04/1987).
Arthez de Béarn	- Chapelle de la Commanderie de Caubin (Cl. MH : 2/09/1913). - Site de Canarde, délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre, depuis l'intersection des limites des sections C1-AB avec le chemin rural dit « de Moulia »; le chemin rural dit « de Moulia », la limite sud de la parcelle n° 276, la limite ouest des parcelles n° 276 et 277, la limite sud des parcelles n° 272 et 251, le chemin rural dit « de Fourcq », la limite des sections C1-AB jusqu'à sa rencontre avec le chemin rural dit « de Moulia » (point de départ) (parc. 251, 267, 268 à 272, 276 à 286, section C1 du cadastre (S. Ins. : 02/11/1976).	Bayonne	- Restes de l'enceinte romaine (Cl. MH : 12/07/1886). - Cathédrale Notre-Dame et cloître (Cl. MH : liste de 1862). - Eglise St Esprit : Choeur (Inv. MH : 29/12/1927). - Château-Vieux (Cl. MH : 07/11/1931). - Château Neuf (Inv. MH : 12/10/1929). - Ensemble des fortifications et glacis, depuis et y compris le Château-Vieux jusqu'à la « Tour de Sault » aux abords de la Nive. Cette mesure englobe l'espace de terrain compris entre le Château-Vieux, l'avenue du 11 novembre, les allées Paulmy, le chemin Saint Léon et le prolongement de ce chemin jusqu'à la Nive (Cl. MH : 20/05/1931). - Citadelle avec ses trois demi-lunes et ses glacis (Inv. MH : 12/10/1929). - Remparts du Petit Bayonne; remparts compris entre la Nive et l'Adour et appartenant à l'Etat (Inv. MH : 03/12/1930); remparts situés au bord de l'Adour, appartenant à M. Béniste (Inv. MH : 5/05/1931). - « Château Lauga » et ses abords immédiats (parc. 313, 315, 317 et 319p, section D du cadastre) (S.Ins. : 25/01/1967). Allée Lauga, sur la rive gauche de la Nive (parcelles 318, et 320, section D du cadastre, et bande de terrain de 10 m de large dans la parcelle 366 le long du chemin de halage) (S. Cl. : 16/09/1942). - Ruines du château de Marracq (Cl. MH : 27/09/1907). - Charpente du manège de Marracq (Inv. MH : 17/09/1943). - Fontaine St Léon (Cl. MH : 20/07/1947). - 1 rue des Prébendés, à l'angle de la rue Montant : cave de la maison Saubist (Inv. MH : 29/12/1927). - Ensemble urbain compris dans le périmètre suivant : au nord, la place Charles de Gaulle, l'hôtel de ville et l'esplanade du réduit bordant l'Adour ; à l'est le quai des Corsaires, le quai Galuperie et le quai Augustin-Chabo ; au sud, la porte St Léon, les glacis de Vauban jusqu'à
Arudy	- Hôtel Pouts (ancienne gendarmerie) : façades et toitures (Inv. MH : 18/09/1970).		
Ascain	- Groupe de neuf cromlec'hs, parc. 272 sur le côteau Gorostiarra, du côté ouest du mont Aïragarria, lieu-dit « Aïra Harri », section D 2e feuille du cadastre (Cl. MH : 13/10/1956). - Pont sur la Nivelle dit « Pont Romain » (Inv. MH : 19/05/1925). - Versant français de la Rhune. Voir : Urrugne - Ensemble dit « du Labourd ». Voir : Labourd. - Eglise en totalité [Inv. M.H :19/02/1988] parc. 704, section B. - Redoute d'Esnaur - parcelle n° 762, section C [Inv. MH 7/10/1992]. - Redoute de Biscarzoun en totalité, parc. 589, section C [Inv. MH 31/12/1992] -Voir aussi St Pée/Nivelle.		
Assat	- Château : plafond peint de la grande salle du premier étage (Cl. MH : 17/07/1959); façades et toitures (Inv. MH : 1/07/1959).		
Asson	- Serre métallique (Inv MH en totalité le 06 Juillet 2001) - Section H3 - Parcelle n°634		
Assouste	- Chapelle : Voir Eaux Bonnes.		

l’avenue du Maréchal de Lautrec ; à l’ouest, les allées Paulmy, l’avenue du 11 novembre jusqu’au Château-Vieux, la place J. Porte et la rue Thiers jusqu’à la place Charles de Gaulle **(S. Ins. : 30/07/1963)**.

- **Secteur sauvegardé** : quartier ancien tel qu’il est délimité sur le plan annexé à l’arrêté du 7 mai 1975.
- **Cave ancienne**, 1 place du Château-Vieux , section BX, parc. 339 **(Inv. MH : 01/02/1988)**.
- **Cave ancienne**, 5 rue des Gouverneurs **(Inv. MH : 01/02/1988)**
- **Cave ancienne**, 17 rue Lagréou **(Inv. MH : 01/02/1988)**
- **Cave ancienne**, 14 rue du Pilon, parc. 61, section BX, **(Inv. MH : 01/02/1988)**.
- **Cave ancienne**, 5 rue de la Monnaie, parc. 38, section BX, **(Inv. MH :01/02/1988)**.
- **Hôtel de Belzunce**, 8 rue de la Salie : façades ouest et nord sur la cour intérieure avec leur décor d’architecture et toitures attenantes, escalier en totalité, y compris l’atlante au rez-de-chaussée, parc. 105, section BX, **(Inv. MH : 01/02/1988)**.
- **Maison Dagourette ou Musée Basque**, en totalité et entrepôts, 1 rue Marengo **(Cl. MH :26/02/1991)**.
- **La synagogue de BAYONNE**, ainsi que les façades et toitures de ses 2 pavillons sur rue et le sol du passage et de la cour intérieure que cet ensemble délimite, situé 35 rue Maubec à BAYONNE, (parc. 9 section BI) **(Inv. MH : 26/09/1995)**.
- **Cimetière juif** - sol, façades et toitures du dépositoire (cadastre AY 205) **(Inv. MH : 15/07/1998)**.

Bedous	- Chapelle d'Orcun (Cl. MH : 09/07/1984).
Béguios	- Enceinte protohistorique , lieu-dit « Quercu », (parc. 817 W à 820, 823 et 835, section B (Inv. MH : 22/03/1983)).
Behasque-Lapiste	- Camp protohistorique avec enceinte à parapets de terre dénommé « Camp de Sardasse », (parc. 28 à 36, lieu-dit « Sardasse », section ZD (Inv. MH / 13/05/1981)). - Gué sur la Bidouze , lieu-dit «Quinquil », (Inv. MH : 12/12/1986).
Behorléguy	- Croix de carrefour, dite Croix Harispe , située à l'intersection du C.V n° 33 du Gugabeleco Bidia et du Chemin rural de Harisparetaco Badia (Inv. MH : 10/03/1971).
Bellocq	- Ruines du château (Inv. MH : 4/06/1925). Ruines du château et leurs abords, délimités depuis le côté nord du cimetière, par le chemin rural dit du « Château », puis vers le nord-est la route de Salies à Bellocq jusqu'à l'angle nord de la parcelle 93, le côté nord de la parcelle 89 jusqu'au gave, le gave le long des parcelles 89, 90, 96 98, 99, 101, 103, 114, 117 jusqu'au chemin dit « du Gave », le chemin du gave jusqu'au cimetière et les côtés sud, ouest et nord du cimetière (par. 89 à 105, 109, 110 à 117 section B du cadastre) (S.Ins. : 12/03/1946). - Château de Bellocq - Château, sol et sous-sol compris, avec ses barbacanes, fossés et lices (parc. 90, 91, 95 à 102, 105, section B du cadastre) (Cl. MH : 02/04/1997)
Belzunce	- Ruines du château . Voir : Ayherre .
Béost	- Eglise : façades et toitures (Inv. MH : 18/03/1953). - Château : façades et toitures (Inv. MH : 22/04/1954). - Col d'Aubisque et ses abords limités par un cercle de 500 m de rayon dont le centre se trouve sur l'axe de la route thermale et au point culminant de celle-ci (S.Ins. : 10/08/ 1932).
Bergouey/iellenave	- Eglise de Viellenave (Cl. MH : 15/07/1920).
Bernadets	- Chemin du château - Chapelle du château de Bernadets en totalité (cad. A 854) Inv. MH : 19/04/1999 .
Bétharram	- Chapelle et pont . Voir : Lestelle- Bétharram
Biarritz	- Chapelle Impériale (Cl. MH : 19/06/1981).

- **Eglise St Martin** **(Inv. MH : 12/01/1931)**.
- **Château Boulard**, avenue du Château : façades et toitures **(Inv. MH : 29/10/1975)**.
- **Rocher de la Vierge** **(S. Cl. : 21/10/1931)**.
- **Quatre secteurs** :
 - 1) **Le Parc d’Hiver**, délimité comme suit, dans le sens des aiguilles d’une montre : section A7 : le C.D. 910, l’avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, l’avenue du Braou, l’avenue de Parme, l’ancienne voie du B.A.B.
 - 2) **Le Port des Pêcheurs**, du Bastia et de l’Atalaye (section C1 et C3) et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d’une montre : la limite de la parcelle 7 (section c1), la limite nord du port des pêcheurs (section C3), la limite des parcelles 107 et 108 (section C3), la traversée du boulevard du Maréchal-Leclerc, la limite est de la parcelle 166 (Grande Atalaye), la rue du Goëland comprise dans le site, la limite des parcelles 177 (comprise) et 180 (non comprise), la rue de l’atalaye (comprise dans le site), la limite ouest des parcelles 167, 166 (Grande-Atalaye), la traversée de la rue du Préfet, la limite ouest des parcelles 17 et 7 (Petite Atalaye).
 - 3) **L’Hôtel du Palais** et comprenant les parcelles cadastrales suivantes, section A2 du cadastre : 145, 146, 147.
 - 4) **Le Plateau du Phare**, délimité comme suit, dans le sens des aiguilles d’une montre, depuis le rivage : la limite des communes de Biarritz/Anglet, l’avenue du Général-Marc-Croskey (avenue Edouard VII), l’avenue de l’Impératrice (avenue du Phare), la limite ouest des parc. 7, 6, 5 et 14 (section A1), le rivage jusqu’à la limite communale Biarritz/Anglet -point de départ) **(S.Ins. : 22/12/1975)**.
- **Hôtel Plaza**, 7 av. Edouard VII, façades et toitures, l’escalier et l’ascenseur, les galeries des premier, second, troisième et quatrième étages avec leurs portes **(Inv. MH : 30/05/1990)**. (parc. 146, section BA).
- **Casino Municipal** : façades et toitures et l’ensemble des ferronneries, le vestibule d’accès et la verrière, la galerie principale d’accès, située sur la parcelle 1, section BA **(Inv. MH : 7/10/1992)**.
- **Villa « Natacha » en totalité**, ainsi que la maison du gardien (façades et toiture), 110 rue d’Espagne à Biarritz, (parc. 301, section BK) **(Cl. MH : 3/02/1995)**
- **Hôtel du Palais, façades et toitures**, (parc. 145, section AB) **(Inv. MH 24/12/1993)**.
- **Domaine de Françon**, tous les éléments bâtis du Domaine, y compris du Pavillon Suisse et du Parc du Domaine de Françon **(Inv. MH : 31/12/1993, modif. 20/06/1994)**.
- **Domaine du Françon** : façades et toitures de la villa (CAD CA 39), du chalet suisse (CAD CA 43), de la maison de garde à l’entrée sud (CAD BZ 26) avec leur grille; intérieurs suivants de la villa : au rez-de-chaussée : vestibule et hall ; cage d’escalier et ses paliers ; bibliothèque, salon oriental, salon d’apparat, salle à manger et salle de billard ; à l’étage : appartement de Madame comprenant une chambre, un cabinet de toilette et un boudoir : **CL MH : 02/12/1999**.

Biarritz et Anglet

- **Site de la pointe St Martin** : Chambre d’Amour, Chiberta à la barre de l’adour, délimité comme suit :
Commune d’Anglet : la voie dite « desserte de la Barre », le boulevard de la Barre, le boulevard de Chiberta, l’avenue de la chambre d’Amour jusqu’à la commune de Biarritz.
Commune de Biarritz : l’avenue Edouard VII jusqu’au chemin du Phare, le chemin du Phare jusqu’à l’avenue du Phare.
Communes de Biarritz et d’Anglet : Le Domaine public maritime depuis l’extrémité de l’avenue du Phare jusqu’à la voie dite « Desserte de la Barre ». Les îles situées à l’extrémité de la pointe St Martin font partie du site **(S.Ins. : 24/11/1972)**.

Bidache

- **Château** : ruines du château proprement dit **(Cl. MH : 06/05/1942)** ; écuries voûtées et façades et toitures des deux pavillons terminaux **(Inv. MH : 19/10/1942)**. Abords du château , à savoir : le sol, les plantations, les façades, élévations, toitures des immeubles bâtis, compris dans le périmètre défini : au nord, par le chemin communal du Thys ; à l’est, par la limite est des parcelles, 361, 360, 365, 370 ; au sud, par la limite sud de la parcelle 353, à l’ouest, par la limite ouest des parcelles 382 bis, 46, 46 bis, les limites sud et ouest de la parcelle 47, la limite ouest et nord des parcelles 51 377 et la R.D 10 de Bidache à Peyrehorade (parc. 46 à 48, 51, 353, 353 bis, 360 à 366, 370 à 374, 377 à 382 bis, section B du cadastre) **(S.Ins. : 07/10/1942)**.

	- Cimetière juif - Le cimetière en totalité, avec le mur de clôture, la porte d'entrée, le sol et le sous-sol (Inv. MH 26/09/1995)
Bidarray	- Eglise (Inv. MH : 19 mai 1925.
Bidart	- Chapelle Saint Joseph (parcelle n° 674, section C du cadastre) et ses abords (partie de la parcelle n° 673 limitée au sud par une droite parallèle au mur sud de la chapelle et située à une distance de 3 mètres de ce mur, au sud-ouest, par la limite nord-est de la parcelle n° 689, et par une droite prolongeant cette limite vers le nord). Chapelle Sainte Madeleine (parcelle n° 49, section D du cadastre) et ses abords (parcelle n23p [partie située au nord d’une ligne parallèle à la limite nord de la parcelle n° 45 et allant de l’angle nord de la parcelle n° 44 jusqu’à son point de rencontre avec la limite est de la parcelle n° 109], n° 46 à 48 et 109p [partie ayant pour limite nord la limite sud de la parcelle n° 50, une droite rejoignant l’angle-sud-est de cette parcelle à l’angle sud-ouest de la parcelle n° 52 et enfin la limite sud de cette dernière parcelle]) (S.Ins. : 3 novembre 1943). - Place et prés avoisinants, limités au sud-est par la R.N n° 10 (parcelles n° 63 à 68, 69p [partie située à l’est d’une droite prolongeant la limite ouest de la parcelle n° 65], 70 à 75, 469 à 471, 473 à 485, 486p, 487, 488, 491p, 492p, section D du cadastre). La mesure s’applique aux immeubles nus et bâtis, au sol de la place et aux chemins dans leur traversée du site (S. Ins. : 5 novembre 1943). - Site de littoral, délimité comme suit : la limite de la section AR-AS, la R.N. n° 10 de Paris en Espagne jusqu’au ruisseau de l’Uhabia, le ruisseau de l’Uhabia, le Domaine public maritime, depuis le ruisseau de l’Uhabia jusqu’à la limite de la section AR-AS (S.Ins. : 8 juin 1972). - Château d’Ibarritz, façades et toitures, salle d’orgue et le grand escalier (Inv. MH : 30 mai 1990). - Ancienne Atalaya de Guéthary, parcelle N° 164, section AM (Inv. MH : 24 décembre 1993). - Eglise de l'Assomption
Bidouze (Sources de la)	- Voir : Saint-Just-Ibarre et Musculdy.
Bielle	- Eglise (Cl. MH : 10 août 1923).
Bielle et Bilhères	- Plateau de Bious-Artigues, dans la haute vallée d’Ossau (S.Cl. : 2 août 1937).
Bielle et Castet	- Deux ensembles formés par les deux villages et délimités comme suit dans le sens des aiguilles d’une montre : Premier ensemble, commune de Bielle, à partir de l’intersection des limites communales Bielle-Bilhères, Bielle d’Izeste sommet du Bager) : la limite des communes Bielle-Castet, la limite des communes Bielle-Aste-Béon , la limite des communes Biell-Gere-Belesten, la limite des sections C1-C2, la limite des communes Bielle-Bilhères jusqu’au point de départ. Ce périmètre comprend les sections A1, A2, A3, A4 (en totalité), B1, B2, B3, B4 (en totalité) et c1 (en totalité). Deuxième ensemble : commune de Castet, à partir de l’intersection des limites communales Caste-Bielle et Castet-Louvie-Juzon, situées sur l’axe du gave d’Ossau : la limite des communes de Castet-Louvie-Juzon; la limite des sections A2-A3 ; la limite des sections A2-A4 ; la limite des sections B2-B 3 ; la limite des communes Castet-Aste-Béon ; la limite des communes Castet-Bielle jusqu’au point d’intersection de départ. Ce périmètre comprend les sections A1, A2 et B1, B2 (en totalité) (S.Ins. : 15 avril 1976).
Bilhères	- Cromlec’h, au lieu-dit « Hondas et accaüs », parcelles n° 3, 5, 6, 8 à 10, section C du cadastre (CL. MH : liste de 1887). - Plateau de Bious-Artigues. Voir : Bielle et Bilhères.
Billère	- Terrains dits "Golf" - Voir Pau (horizons palois)
Biriatou	- Village, déllimité par : au sud, le C.V.O. n° 3 depuis l’angle sud-est de la parcelle n° 239 jusqu’à son intersection avec le C.I.C. n° 58 ; à l’ouest, les limites ouest des parcelles n° 335,

	334, 44 ; au nord, les limites nord des parcelles n° 44, 48 ; au nord-est, le chemin longeant les parcelles n° 48, 47, 46, 333, 322, 251, 239, 249 bis, 249, les limites nord-est des parcelles n° 236, 235, 238, 239 (parcelles n° 44, 235 à 239, 245, 249, 249 bis à 253, 253 bis à 271, 271 bis à 273, 273 bis à 280, 303 à 336, 363 à 365, section B du cadastre) (S. Ins. : 6 octobre 1944). - Redoute Louis XIV (Inv. MH : 18/11/1997)
Biron	- Château de Brassalay (Inv. MH : 7 mai 1937).
Bizanos	- Parc du Château de Franqueville et saligues bordant le gave de PAU. Voir PAU (horizons palois).
Borce	- Abords du fort d’Urdos. Voir : Urdos. - Le fort de Poutou (Fort primitif de Portalet) situé sur les parcelles n° 21 et 22 - section C du cadastre. (Inv. MH 26 août 1992). - Le pont d’accès au Fort du Pourtalet (voir Etsaut) parcelle n° 23 , section B du cadastre de Borce (Inv. MH : 26 août 1992). - Ensemble formé par le Fort du Portalet et le chemin de la Mâture (S. Cl 04/09/1997)
Bosdarros	- Eglise en totalité (St Orience). (Inv. MH. : 2 juillet 1987)
Bougarber	- Porte de ville - (Inv. MH. : 27 octobre 1948). - Bourg et ses abords, comprenant le lieudit « Gascou » (section AB) ainsi que la section AM (en totalité) (S. Ins. : 15 février 1977).
Boulard	- Château. Voir Biarritz.
Brassalay	- Château. Voir Biron.
Bruges-Capbis-Mifaget	- Eglise de Bruges : clocher et portail (Inv. MH : 10 septembre 1947).
Bussunarits-Sarrasquette	- Château d’Aphat : façades et toitures (Inv. MH : 5 novembre 1970). - Croix de carrefour de Sarrasquette (Inv. MH / 2 juillet 1987)). - Croix de carrefour, à l’entrée du cimetière (Inv. MH 2 juillet 1987).
Buzy	- Dolmen dit « Calhau de Taberne », au lieudit « Serp-deus-Judius », parcelle n° 242, section C du cadastre (Cl. MH : liste de 1887).
Cabidos	- Château de Cabidos dit de Trubessé : façades et toitures du logis et au premier étage de celui-ci, la chambre nord-est avec les papiers peints, les façades et toitures des dépendances de la métairie, le jardin avec ses murs de clôture - (Inv. MH : 29/09/1997)
Cacouëta (Gorges de)	- Voir Sainte Engrâce.
Cambo les Bains	- Ancienne propriété d’Edmond Rostand, à Arnaga (parc, élévations et couverture de la maison) (S. Cl. : 28 octobre 1942). - Zone de terrains en contrebas de l’avenue des Terrasses et du boulevard Grancher (parcelles n° 183,184, 191, 192, 195, 196, 200, 201, 293, 294, 300, 301, 308 à 310, 365, 366, 420 à 427 du cadastre) (S. Ins. : 25 /10/1932). - La villa Arnaga en totalité, parcelle 115, les façades et les toitures de la conciergerie, parcelle 109, les jardins et les bosquets y compris l’orangerie situés sur les parcelles suivantes 110 à 116, 118, 120 à 122, 579 à 581, 1063, section C ainsi que les façades et les toitures de l’ancien moulin (parcelle 121) (CL. MH : 3/02/1995).
	Cambo-les-Bains, Halsou, Hasparren, Jatxou, Mouguerre, Saint-Pierre d’Irube, Villefranque.

- Ensemble formé par la route des cimes et délimité comme suit en partant du nord dans le sens des aiguilles d’une montre, depuis la limite des communes Villefranque-Saint-Pierre-d’Irube : **Commune de St Pierre d’Irube** : le chemin rural dit de Mispiracoïts ; le chemin rural dit de Curutchet ; le chemin rural dit de Courrouts ; la R.D. n° 22 dit route des Cimes de Bayonne à Saint Jean Pied de Port ; le chemin rural de Mastouloucia ; le ruisseau Erréqueta. **Commune de Mouguerre** : La R.N. n° 636 de Tarbes à Bayonne ; le ruisseau dit Hourhandia et l’Ardanavy. **Commune de Jatxou** : la limitedes communes de Jatxou-Hasparren. **Commune d’Halsou** : la limite des communes d’Halsou et Hasparren. **Commune de Cambo-les-Bains** : la limite des communes de Cambo-les-Bains-Hasparren. **Commune d’Hasparren** : le C.D. n° 22 dit « route des Cimes », la voie communale n° 15 dite route Napoléon, le C.D. n° 10 de Cambo-les-Bains à Peyrehorade. **Commune de Cambo Les Bains** : La R.D. n° 10 de Cambo-les Bains à Hasparres, la limite de section A4, A3, A1. **Commune d’Halsou** : Le ruisseau Icangabia de Borde entre la limite des communes d’Halsou-Cambo les Bains et Halsou-Jatxou. **Commune de Jatxou** : la limite des section HA-AK ; le chemin rural dit de Villefranque à Hasparren. **Commune de Villefranque** : le chemin rural dit de Caudia ; le ruisseau dit de Caudia ; le ruisseau dit de Sorhouéta ; le ruisseau dit de Eyhérathonako-Erréka, le chemin rural dit de Bicarbelsénéa jusqu’à la limite les communes de Villefranque-Saint-Pierre-d’Irube (point de départ) **(S. Ins. : 23 août 1974)**.

Camou-Cihigue	- Grotte Etcheberriko-Kharbia , contenant des peintures préhistoriques, parcelles n° 469, 479, 480, 481, section C du cadastre (Cl. MH : 29 septembre 1952) .
Castéra-Loubix	- Eglise, y compris les peintures murales (Cl. MH : 18 juillet 1973) .
Castet	- Eglise, cimetière, butte sur laquelle ils se trouvent, ruines de la tour Abadie et ses abords (parcelles n° 141 à 145p, 150, 153 à 157p, 158, 166, 167p, 171, 172, section A du cadastre) (S. CL. : 21 février 1951) . - Eglise Saint Polycarpe et son enceinte (Inv. MH : 11/09/1997) . - Château de Castet en totalité, avec sa motte, ses retranchements, ses fortifications en pierre et le sol compris à l’intérieur de l’enceinte (cad.A 128, 138 à 144 et 147) (Inv. MH 08/10/1998) .
Castet-Village	- Voir Bielle et Castet
Castelnau-Camblong	- Abords des remparts de Navarrenx . Voir navarrenx.
Caubin	- Chapelle de la Commanderie . Voir Arthez de Béarn;
Cette-Eygun	- Eglise St Pierre de Cette en totalité, parcelle 40 de la section A (Inv. MH : 29/04/1999)
Charre	- Ruines du château de Mongaston (Inv. MH : 14 juin 1972) . Ruines du château et leurs abords (parcelles n° 41, 45, 46, 47, 48 (153 et 154), 49 (155 et 156), 52 (157 et 158), 53 et 58, section AK du cadastre) (S. Ins. : 4 octobre 1972) .
Cheraute	- Fortification protohistorique , parcelle n° 153, section D, lieu dit Gastolgayha. (Inv. MH : 22 mars 1983) .
Chiberta (lac de)	- Voir Anglet.
Chingoudy (Baie de)	- Voir Hendaye.
Ciboure	- Eglise St Vincent : grille en fer forgé fermant la cour (Inv. MH : 4 juin 1925) . - Eglise St Vincent y compris son parvis dallé du côté sud (Cl. MH : 13 août 1990) .

- **Ancien couvent des Récollets** (caserne des douanes) : cloître et puits **(Inv. MH 15 mai 1925)**
- **Croix du XVIIème siècle**, dite "Croix Blanche" - **(Inv. MH : 4 juin 1925)**
- **Croix sculptée** proche côté sud ancienne église **N. D. de Bordagain** - **(Inv. MH 28/04/87)**
- **Fontaine monumentale du XVIIe siècle** **(Inv. MH : 4 juin 1925)**.
- **Fort de Socoa** **(Inv. MH : 15 mai 1925)**.
- **Site dit « de Elhorrien-Borda »** (parcelle n° 9, section AD du cadastre) **(S. Cl. : 20 juillet 1974)**.
- **Partie côtière de la ville, port, pointe de Socoa et côte de Bordagain**. Délimitation : limite commune d’Urrugue et de Ciboure ; limite est des parcelles n° 137, 139, 146, 148, 156 ; chemin de Bordagain ; limite sud des parcelles n° 256, 260, 261, 268, 329, 330 ; limite est de la parcelle n° 330 ; ligne joignant l’angle est de la parcelle n° 330, section B à l’angle sud -est de la parcelle 342 ; limite sud de la parcelle n° 342 ; limite est des parcelles 341, 343, 346, 347, 350, 351, 354, 355, 360, 362, 365 ; ligne parallèle à l’escalier quidescend vers la place de la mairie allanr de l’angle nord-est de la parcelle n°365 à l’angle sud de la parcelle n° 368 ; limite sud des parcelles n° 367 et 368 ; R.N. jusqu’à la boulangerie Minteguy ; de cette boulangerie, ligne droite perpendiculaire à la route nationale, suivant une venelle particulière jusqu’au chemin de fer ; ligne de chemin de fer, baie de Saint Jean de Luz océan. **(S.Ins. : 7 février 1944)**.
- **Mamelons dominant la baie de Saint Jean de Luz**. Voir Saint Jean de Luz.
- **Feu amont d’alignement du port**, parcelle n° 8, cadastre section AL **(Inv. MH 8 octobre 1993)**.
- **Villa Lehen-Tokia**, façades et toitures ; jardin avec son portail et ses clôtures, située chemin Axotaréta à Ciboure, parcelle n° 55, section AI - **(Inv. MH 31 décembre 1992)**.
- **ancienne Eglise Notre Dame de Bordagain**, dite Tour de Bordagain - Façades et tours (à l’exclusion de la chapelle moderne accolée côté Est) (n° 136, section AI) - **(Inv. MH 28 avril 1987)**.
- **Maison « NERIA »**, façade principale et toiture, 25 rue du docteur Micé **(Inv. MH : 30 mai 1990)**, (parcelle n° 12, section AK).
- **Villa « Leïhorra »** avec son jardin et ses aménagements situés rue du docteur Micé, parcelles n° 83 et 283, section AI **(Cl. MH : 10 mars 1995)**.
- **Maison de Ravel** en totalité, parcelle n° 82, section AK **(Inv. MH : 30 août 1993)**.
- **Port de Ciboure**, Thonier-sardinier du Pays basque « Marinela », **(Cl. MH : 6 septembre 1993)**.

Commande (La)	- Voir Lacommande
Coarraze	- Château : tour et portail (Inv. MH : 4 juin 1925 et 9 juin 1955) . Façades et toitures, terrasses et murs de soutènement qui les supportent, écuries en totalité (Inv. MH : 21 décembre 1984) . - Eglise : chapelle ste Catherine avec sa voûte à liernes et tiercerons, portail de la façade ouest, clocher porche , parcelle n° 498, section A (Inv. MH. 1er février 1988) .
Diusse	- Eglise St Jean Baptiste , parcelle 170, section B, (Cl. MH : 14 mai 1999) - Cimetière : le sol attenant à l’Eglise St Jean-Baptiste, avec le mur de clôture de celui-ci, parcelle 170- section B (Inv. MH. : 7 mars 1997) .
Dognen	- Tumulus du camp de Gurs , parcelle n° 271p, lieu-dit « Le Buisson ou Marmouly », section C du cadastre (Inv. MH : 20 novembre 1961) .
Eaux bonnes	- Chapelle d’Assouste (Cl. MH : 10 août 1923) . - Cirque de Gourette , délimité au nord par le ruisseau du Valentin ; à l’est, par le périmètre est des parcelles n° 32 et 33 de la forêt communale (1ère série) et du Pène Sarrière (cotee 1936) ; au sud, par les crêtes du Pène Sarrière, de l’Amoulat (cote 2595) et par le Pic de Ger ; à l’ouest, par le périmètre des parcelles n° 16, 17, 18, 26, 27 de la 1ère série de la forêt communale (S. Cl. : 19 mars 1937) . - Vallée du Valentin , parcelles cadastrales situées dans la vallée du Valentin, de part et d’autre du cours d’eau (section AE : n° 111, 124, 131 à 136, 138, 141, 188, 206, 214 à 218, 222 à

	225, 270, 271 et 274 ; section AH : n° 80, 84, 85, 86, 90 et 91 ; section AN : n° 1, 2, 4, 5, 8, 9, 21 à 26, 33, 34, 37 à 44, 48 à 51, 53 à 57, 78, 80, 81, 84, 86, 87, 88, 113 à 118, 127, 135 à 139, 142, 143, 147 à 150, 155, 158, 159, 175 à 177, 203 à 207) - (S. Cl. : 14 août 1959).	
Elhigna (Site archéologique)	- Voir Armendarits.	
Eliçabéa	- Château. Voir Trois Villes.	
Escures	- Eglise Saint Orens : (Inv. MH : 25/09/1997).	
Esnazu	- Hameau. Voir Les Aldudes.	
Espalingues	- Château. Voir Arros de Nay.	
Espelette	- Eglise (Inv. MH. : 19 mai 1925). - Château des barons d’Espelette : (Inv. MH. : 31 décembre 1993) - Ensemble dit « du Labourd ». Voir Labourd.	
Espès Undurein	- Eglise d’Espès (Inv. MH. : 19 mai 1925).	
Etcheberriko-Kaharbia (Grotte)	- Voir Camou-Cihigue.	
Etsaut (Voir Borce et Urdos)	- Abords du fort d’Urdos. Voir Urdos. - Fort du Portalet en totalité, parcelle n° 118 de la section C du cadastre. (Inv. MH. 26 août 1992). - Pont d’accès au Fort du Portalet, en totalité enjambant le Gave d’Aspe, parcelle n° 23, section B du cadastre de la commune de Borce, et parcelle n° 118 du cadastre de la commune d’Etsaut © - (Inv. MH. : 26 août 1992).	
Faisans (Ile des)	- Voir Hendaye.	
Franqueville	- Château, à Bizanos. Voir Pau (horizons palois).	
Gabas	- Chapelle. Voir Laruns.	
Gamarthe	- Croix de Galcetaburu, au carrefour de la R.N. 133 et du chemin du bourg de Gamarthe (Cl. MH. : 29 février 1972).	
Gan	- Porte de ville dite « Prison », en totalité, parcelle n° 117, section AK. (Inv. MH. : 30 décembre 1994).	
Garris	- Voir Saint-Palais.	
Gelos	- Château (Haras nationaux) : escalier provenant de l’Hôtel Duplaa d’Escout, 44 rue Louis Barthou à Pau (démoli) (Inv. MH. : 27 juillet 1953). - Façades et toitures (Inv. MH. : 2 novembre 1979). - Domaines « Le Vignal », Montfleury, de la Tisnère, « Le tinot », de Guindalos, Villa Estefani, Nirvans, Montrose et Saligues bordant le gave de Pau. Voir Pau (horizons palois).	Gotein-Libarrenx - Eglise de Gotein - (Inv. MH. : 19 mai 1925). - Place de l’Eglise et ses abords délimités par la limite nord des parcelles n° 136, 133 et 130, la limite est des parcelles N) 130, 152 et 151, la limite sud des parcelles n° 148, 147, 143, 142, 141 et 140, la limite ouest des parcelles n° 136, et 137 (route de Mauléon à Tardets) (S. Ins. : 12 septembre 1945).
Ger	- Menhir, parcelle n° 27, lieudit « Roye », section AB, quartier Roye, du cadastre (Cl. MH. : 22 août 1966).	Gourette (Cirque de) - Voir Eaux Bonnes.
Gere-Bestein	- Maison Forte dite "Tour d'Ore" (Inv. MH : 16/10/1997.	Grède - Tour. Voir Oloron Ste Marie.
		Guéthary - Place et ses abords, comprenant la partie bâtie de la parcelle n° 115, la partie de la parcelle n° 117 située à l’est d’une ligne droite fictive menée parallèlement à la route depuis l’angle nord-ouest du garage sis sur la parcelle n° 116, les parcelles n° 118, 119, 121, 122, 129, 133 à 135, 172 à 175, 180 à 185, section A du cadastre, et les voies publiques attenant à ces parcelles (S. Ins. : 4 mai 1943). - Ancienne Atalaye (Tour de guêt de la chasse à la baleine), parcelle n° 164, section AM, (Inv. MH. : 24 décembre 1993). - Mairie de Guéthary, façades et toitures, située place du Fronton, parcelle n° 76, section AA (Inv. MH. : 9 décembre 1993). - Villa Saraléguinéa, les façades, les toitures, ainsi que son portail d’entrée. Les façades et toitures de son ancienne conciergerie, devenue Villa Thintza à l’exception de son adjonction contemporaine. (Inv. MH. : 30 décembre 1994). Eglise Paroissiale (Inv MH en totalité le 03 Août 2001) - Section AC - Parcelle N°26
		Guiche - Château - lieu dit la Bourgade - Restes du château (Inv. MH 18/11/1942). La forteresse ainsi que son sol, le bastion ouest, le fossé ainsi que le tronçon d'enceinte villageoise barrant ce dernier, situés au pied de la courtine Est de la forteresse entre le sentier sit de la bourgade et la voir communale numéro 9, également dite de la bourgade (Inv. MH 4/04/1996)
		Guindalos - Domaine, à Gelos et Jurançon. Voir Pau (horizons palois).
		Gurs - Camp. Voir Dognen.
		Halsou - Route des Cîmes. Voir Cambo les Bains.
		Harambels - Hameau. Voir Ostabat.
		Hasparren - Route des Cîmes. Voir Cambo les Bains. - Chapelle du Sacré Coeur (actuellement chapelle du lycée st Joseph) - (Inv. MH. : 3 avril 1996).
		Haux - Eglise (Inv. MH. : 26 mars 1926).
		Hendaye - Croix de l’ancien cimetière (Inv. MH. : 19 mai 1925). - Baie de Loya (parcelles n° 76 à 78, section AC du cadastre) (S. Cl. : 22 décembre 1971). - Château d’Abbadia et ses abords, délimités : au nord et à l’ouest, par l’océan atlantique ; au sud, par les contours sud des parcelles n° 213, 212, 211, 210, 209, 225, 368, 362, 351, 349, 353 à 355 puis par la route de corniche jusqu’au ruisseau Mentaberrica ; à l’est, par ce ruisseau (parcelles n° 209 à 225, 229 à 261, 284p, 287 à 298, 349, 351 à 369, section A du cadastre). En ce qui concerne les immeubles bâtis, la mesure s’applique aux façades, élévations et toitures. (S. Ins. : 17 mars 1943). - Château Abbadia : façades et toitures. Pièces suivantes avec leur décor : le vestibule et la cage d’escalier - le couloir sud du rez de chaussée - le couloir est du rez-de-chaussée - les couloirs sud et est du 1er étage - l’escalier de la Tourelle sud - la salle à manger - la chambre d’honneur - le petit salon avec son décor turc - le grand salon et le boudoir de style mauresque avec sa coupole en carton bouilli. - la bibliothèque avec ses rayonnages - la chambre de Mme d’Abbadie - la chambre de Jérusalem - la chambre de Napoléon III -

la chapelle. (Cl. MH. : 21 décembre 1984).

- **Site de la corniche basque.** (S. Cl. : 11décembre 1984) . Voir Urrugne.

- **Villa dite « la Maison Rouge »**, façades et toitures du bâtiment principal et du patio avec son agencement, parcelle n° 172, section AV (Inv. MH. : 29 novembre 1993).

- **Site du littoral**, délimité comme suit : le ruisseau de Mentaberry depuis le rivage jusqu’à la R.N. n° 10 «dite de la Corniche » jusqu’à l’avenue de Lissardy, l’avenue de lissardy jusqu’à la voie de chemin de fer, la voie de chemin de fer « Bordeaux-Irun » jusqu’à la limite du site inscrit du 24 février 1943, la limite du site inscrit du 24 février 1943 jusqu’à l’avenue du Général de Gaulle, l’avenue du Général de Gaulle jusqu’à la rue du Port, la rue du Port jusqu’à la limite du Domaine maritime, la limite du Domaine maritime jusqu’au boulevard de la mer, le boulevard de la mer jusqu’au ruisseau de Mentaberry. (S. Ins. : 16 juin 1972).

- **Ile des Faisans (ou île de la Conférence)**, à l’embouchure de la Bidassoa (S. Cl. : 17 novembre 1958).

- **Baie de Chingoudy**, délimitée au nord et à l’ouest, par la mer ; au sud, par la limite sud du jardin de la villa Mauresque ; à l’est, par la rue Loti, les écoles, la place du Vieux-Fort, le contour ouest du cimetière, la route de la Corniche, la limite sud de la propriété « les Mouettes », une ligne droite fictive joignant l’angle nord-est de la propriété Petin Hector à l’angle sud-ouest de la parcelle n° 762, section A du cadastre , de la limite ouest de cette parcelle jusqu’au chemin qui descend d’Ouristy, ce chemin, la limite dest des propriétés « Toki Ona », « Madagain », « Egortza », « Eskun », « Esker », Consulat d’Espagne, « Denise », le chemin de Larroun, l’avenue des Roziers, le boulevard de la Plage, l’avenue des Palmiers (S. Ins. : 24 février 1943).

Holçarté (Gorges d’). - Voir Larrau.

Hôpital d’Orion (L’) - Eglise (Cl. MH. : 4 décembre 1913).

Hôpital St Blaise (L’) - Eglise (Cl. MH. : 3 mars 1888).

Hosta - **Croix dans le cimetière.** (Inv. MH. : 8 avril 1971).

Ibarolle - **Maison basque** dite « La salle d’Etchepare » : façades et toitures (Inv. MH. : 9 mai 1966).

Idaux-Mendy - **Eglise de Mendy et ses abords** (parcelles n° 413 à 423, 426 à 429, 465, 466, 468, 469, section A du cadastre). (S. Ins. : 12 septembre 1945).

- **Camp protohistorique**, parcelles n° 190, 191, 192 (partie) de la section AM, lieudit « Amezteguia » (Inv. MH. : 8 avril 1982).

Igon - **Eglise** : portail sud (Inv. MH. : 28 septembre 1970).

Irrissary - **Commanderie** dite « Maison Ospitalia », façades et toitures (Inv. MH. : 18 mars 1980).

- **Croix de carrefour**, située à l’angle nord-ouest de la maison Ospitalia (Inv. MH. : 12 décembre 1986).

Irouléguy - **Dolmen d’Arrondo**, parcelle n° 152 et dolmen d’Artxuita, parcelle n° 183, lieu-dit « Subitarte », section B du cadastre (Cl. MH. : 21 mai 1958).

Irrumberri - **Château.** Voir Saint Jean le Vieux.

Issor - **Partie de la vallée du Lourdios** appartenant à la commune et comprenant les parcelles suivantes, du nord au sud : n° 1 et 3, section B1, n° 349, secttion F2, n° 417, section F1, n° 35, 40 et 60, section E1, n° 48, 51, 52, 53, 63, section D2, n° 85, 94, 95, section Eé, n° 10, section E1 du cadastre (S. Ins. : 2 février 1973).

Isturits - **Grotte** d'Isturits et partie de la grotte d'Oxocelhaya appartenant à M. A. Darricau (Cl. MH : 1/10/1953) (Voir St Martin d'Arbéoue.

- **Fortifications protohistoriques** (voir Ayherre).

- **grottes d’Isturits, d’Oxocelhaya et d’Ebérua** : Grotte d'Isturits et partie de la grotte d'Oxocechaya , (Cl. MH 1/10/1953), parcelles 118,119 (Inv. MH 23/8/1996), parcelles 123,124,125 (Inv. MH : 23/8/1996), parcelles 127 et 128 (Inv. MH 23/8/1996), parcelles 157,158 et 159 (Inv. MH : 23/8/1996)

Itxassou - **Cromlec’h d’Arluxatta**, parcelle n° 828p, section C du cadastre, et **cromlec’hs de Meatse, Meatseko-Biskarra, Iuskadi, Zelaïou ou Mendittipia**, parcelle n° 984p, section c du cadastre (Cl. MH. : 25 janvier 1957).

- **Eglise** (Inv. MH. : 19 mai 1925).

- **Ensemble dit « du Labourd »**. Voir Labourd.

Izeste - **Ancien pilori** ((Inv. MH. : 7 mai 1954).

- **Château** : façades et toitures (Inv. MH : 4 novembre 1986).

Jatxou - **Route des cîmes.** Voir Cambo-les-Bains.

- **Chapelle St Sauveur (en totalité)**, parcelle n° 166, section AD. (Inv. MH. : 11 janvier 1991).

Jurançon - **Domaines de Guindalos**, du Clos Henri IV, de Mont-Riand, château de Perpigna, château Ollé-Laprune, villa « Castel-Forgues ». Voir Pau (horizons paloïs).

Jouers - **Chapelle St Saturnin** (Voir Accous).

Juxue - **Camp protohistorique**, parcelle n° 90 de la section B, lieu-dit « Portasanse » (Inv. MH. : 17 novembre 1980).

Labastide Clairence - **Eglise** en totalité (Inv. MH. : 3 avril 1996).

- **Ancien cimetière juif et ses tombes**, lieu-dit « l’hospice », parcelle n° 290 - section A (Inv. MH. 1er février 1988).

- **Place des Arceaux et rue Notre Dame** : façades élévations et toitures des maisons sises sur les parcelles n° 408, 416, 446, 447, 457, 472, section A du cadastre (S. Cl. : 13 novembre 1942). Place, rue et façades, élévations, toitures des immeubles qui les bordent sis sur les parcelles n° 401, 401 bis, 403, 404, 407, 411, 415, 417, 418, 429, 431, 432, 439 à 443, 445, 448, 449, 452, 453, 458, 461, 462, 464, 465, 467, 468, 471, 473, 476, 477, section A du cadastre (S. Ins. : 13 novembre 1942).

Labastide Villefranche - **Tour** (Cl. MH. : 19 avril 1915).

- **Chapelle d’Ordios** en totalité, à l’exception des bâtiments accolés, construite postérieurement, parcelle 162, section B (Inv. MH. : 1er février 1988).

Labourd (Ensemble dit du) - **Ensemble formé par les communes d’Ainhua, d’Ascain, d’Espelette, de Iitxassou, de St Pée sur Nivelle, de Sare, de Souraïde, d’Urrugne** et délimité : au nord, par la R.N. n° 618 sur le trajet Ascain, St Pée sur Nivelle, Souraïde, Espelette, par la R.D. n° 249 d’Espelette à Itxassou ; au sud , par la frontière franco-espagnole ; à l’ouest, par la R.D. n° 404 jusqu’à Herboure et par la R.D. n° 4 d’Herboure à Ascain ; à l’est, par le cours du ruisseau de Laxia (S. Ins. : Arrêté du 20 août 1970, rectifié le 30 décembre 1977).

Lacarre - **La tombe du Maréchal Harispeen** totalité, située dans le cimetière de Lacarre, parcelle n° 233, section A (Inv. MH. : 13 octobre 1992).

- **Château de Lacarre**, les parties suivantes : façades et toitures. Au rez-de-chaussée, le décor intérieur, le grand salon, la salle à manger, la bibliothèque. Au 1er étage, le salon de famille, la chambre du maréchal, la chambre de la maréchale, la chambre de l’aide de camp, parcelle n° 248, section A (Inv. MH. : 13 octobre 1992).

Lacommande - **Eglise** (Cl. MH. : 12 mars 1962).

- **Bâtiment de l’ancienne commanderie** (Cl. MH. : 12 mars 1962).

Lahonce - **Eglise** (Inv. MH. : 19 mai 1925).

Lamayou	- Chapelle de Peyraube en totalité , parcelle 122, section D (Inv. MH. : 11 juillet 1996).
Lannecaube	- Eglise : Façades, toitures et portail, parcelle 61, section AC (Inv. MH. : 1er février 1988).
Lantabat	- Enceinte protohistorique fortifiée , parcelle n° 82 de la section D, lieu-dit « Gasteluzahare » (Inv. MH. 8 mars 1982). - Camp protohistorique , parcelles n° 229 et 240, section G, lieux-dits « Haltacolepua » et « Ilharre Mounho » (Inv. MH. :15 février 1982). - Ensemble formé par le cimetière basque et la chapelle d’Ascombéguy parcelle n° 167, section G2 du cadastre) (S. Cl. : décret du 4 juin 1976).
Larceveau-Arros-Cibits	- Enceinte protohistorique fortifiée , parcelle n° 91 de la section D, lieu-dit « Olhaguiaagagne » (Inv. MH. : 8 mars 1982).
Larrau	- Gorges d’Holcarté et terrains voisins , tels qu’ils sont délimités sur le plan annexé (S. Ins. : 25 juillet 1933).
Larressore	- Domaine de Saint Martin , parcelles n° 174, 175, 177 à 179, 182 à 184, section B du cadastre (S. Cl. : 6 mai 1943).
Laruns	- Chapelle de Gabas (Inv. MH. : 9 mai 1957). - Le Vallon du Soussouéou (S. Cl. : 6 mai 1995). - Ensemble formé par la cascade de Goust et le lieu-dit « Quartier Pont d’Enfer » et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d’une montre : la limite des sections BH-BE (gave d’ Ossau compris) ; la limite des sections BH-BL ; la limite des sections BH-BK ; la limite ouest du lieu-dit « Quartier Pont d’Enfer » (S. Ins. : 15 avril 1976).
Lasserre	- Eglise St Martin , en totalité et portail du cimetière (Inv. MH. : 2 juillet 1987).
Lasseube	- Ensemble formé par le bourg et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d’une montre, au nord depuis le C.V.O n° 4 dit « de Salut » : la limite des sections AM-AS ; la limite des sections AT-AS ; le C.V.O. n° 2 dit « de Lescar » ; le C.V.O. n° 3 dit « de Choux » (rue Cazenave-Janet) ; le chemin rural dit « du Château » ; la traversée du C.D. n° 24 de Mauléon à Nay ; la limite des sections AT-AS ; la limite des sections AR-AS ; la limite des sections AP-AS ; le C.V.O. n° 15 dit « de Pécoste » (rue Edouard Labat) ; le C.V.O. n° 1 dit « de Lembeye » ; le chemin rural dit « de Morthé » ; la traversée du C.D. n° 24 de Mauléon à Nay ; la limite ouest des parcelles n° 4 et 6, section AS ; le ruisseau de Boérie ; le C.V.O. n° 4 dit « de Salut » jusqu’à la limite des sections AM-AS (point de départ) (S. Ins. : 20 août 1974). - Eglise de l’Assomption : façades et toitures (Inv. MH. : 2 juillet 1987).
Lees Athas	- Défilé d'Esque - Classé par Décret du 21/04/1999.
Lauga	- Château . Voir Bayonne.
Lecumberry	- Cromlec’hs d’Harrita ou d’Okabé , parcelle n° 36, section D, 1ère feuille du cadastre (Cl. MH. : 19 décembre 1956). - Camp protohistorique avec enceinte à parapets de pierre , parcelles n° 113, 114, 118 de la section A, lieux-dits « Gastellu » et « Gastellucomalda » (Cl. MH. : 17 avril 1980).
Lembeye	- Eglise , à l’exception du clocher (Cl. MH. : liste de 1846 et 21 février 1899). - Porte de Ville, en totalité , parcelle n° 272, section AB (Inv. MH. : 6 décembre 1984).
Lescar	- Eglise (Cl. MH. : liste de 1840). - Porte monumentale , au centre de ville (Inv. MH. : 1er février 1937). - Restes de la tour de l’Esquirette (Inv. MH. : 11 février 1929).

Lescun	- Défilé d'Esque - Classé par Décret du 21/04/1999.
Lestelle Bétharram	- Chapelle Notre Dame (Cl. MH : 14/02/1989) - Pont de Bétharram (Inv. MH. : 4 juin 1925). - Chapelle St Michel Garicoïts (Inv. MH. : 4 novembre 1986). - Chemin de croix extérieur et calvaire (24 avril 2001) figurant au cadastre: section B, parcelles n°326, 324,330,332, 331,333,335,334,336, 337 (stations), 329 (calvaire). - Chemin de croix extérieur et calvaire (Cl MH: 13/02/2002).
Louhossoa	- Eglise, cimetière, place, fronton et leurs abords (parcelles n° 335, 342 à 346, 346 bis, 347, 370 à 373, 383, section A du cadastre) ; portion de la R.N. n° 132 bordant d’un côté les parcelles n° 373, 343, 346 bis, 347 et de l’autre les parcelles n° 342, 335, 334 ; portion du G.C. n° 19 bordant d’un côté les parcelles n° 372? 383 et de l’autre la parcelle n° 373 ; portion de l’I.G. n° 52 bordant d’un côté les parcelles n° 383, 371, 370 et de l’autre les parcelles n° 334 et 360, section A du cadastre (S. Ins. : 5 octobre 1942) ; parcelles n° 334 et 360, section A du cadastre (S. Cl. : 5 octobre 1942).
Loya (Baie de)	- Voir Hendaye.
Lucq de Béarn	- Ensemble formé par le bourg et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d’une montre : section BO : le chemin rural dit « de Darré-Lous-Cazaöus » ; le chemin rural dit « de Brouquet » ; la limite des sections BO-BV ; le C.V.O. n° 70 dit «de Camiassès » ; la limite des section BO-BN ; le ruisseau de Layous ; la traversée du C.D. n° 110 de Ledeuix à Loubieng ; le ruisseau de Layous ; le chemin rural dit « du Pont Gaspard », le ruisseau Arrec de Bourras ; la traversée du C.D. n° 110 de Ledeuix à Loubieng jusqu’au chemin rural dit « de Darré-Lous--Cazaöüs » (point de départ) (S. Ins. 1er juin 1976); - Eglise de l’ancienne abbaye (Inv. MH. : 28 décembre 1984). - Ancienne Abbaye , façades et toitures des bâtiments situés au sud de l’église figurant au cadastre, section BO sous les n° 30 et 34, le sol de la cour situé entre ces bâtiments et l’église figurant au cadastre section BO sous les n° 30, 31 et 33, les ruines et le sol figurant au cadastre, section BO sous le n° 29. (Inv. MH. : 29 août 1986).
Luxe Sumberraute	- Eglise, cimetière et château de Sumberraute avec son parc (parcelles n° 1 à 4, 6 à 14, section C du cadastre) (S. Cl. : 19 juillet 1944). - Site du château des seigneurs de Luxe, parcelles n° 64, 376, 377, section B (Inv. MH. : 8 novembre 1996). - Château de Sumberraute pour les éléments suivants : au rez-de-chausses, la salle de billard et la salle à manger avec leur cheminée et leur plafond à solives apparentes; au 1er étage, la cheminée de la chambre dite de « l’Evêque », la cheminée de la chambre dite « de la Vierge » et la cheminée de la chambre dite « au Couvert », parcelle n° 9, section C (Inv. MH. : 27 décembre 1993).
Macaye	- Camp protohistorique et enceinte à parapets de terre , parcelles n° 32, 33, lieu-dit « Olhamendy » et n° 331, 337, 338, 343, lieu-dit « Mocorreta », de la section B (Inv. MH. : 31 octobre 1980).
Mascaraas-Haron	- Château de Mascaraas , chemin dit de Simacourbe, parcelles 136,137, 138, 139, 140 de la section AC (Inv. MH : 9/12/1997

Mauléon-Licharre (ou Mauléon Soule)	- Château d’Andurain : façades, toitures et les deux cheminées intérieures sculptées (Cl. MH : 20 octobre 1953) ; reste de l’édifice (Inv. MH. : 19 mai 1925). - Vieux château de Mauléon (Inv. MH. : 4 juin 1925). - Calvaire en marbre blanc du XVII^{ème} siècle , rue de Navarre (Inv. MH. : 19 mai 1925). - Chapelle St Jean de Berraute (Inv. MH. : 9 novembre 1984). - Ville haute de Mauléon (parcelles n° 118 à 184 du cadastre) (S. Ins. : 12 septembre 1945).	Montréal
--	---	---

235, 236, 351, 262, 181, 154, 227, 228, 241, 314, 331, 333,3 50, 299, 82, 353, 354, 249, 250, 251, 252, 253, 60 (**Inv. MH : 23/04/1999**). Voir classement ci-dessous
Enceinte bastionnée : le sol d’assiette et les vestiges du château médiéval dit « La Casterasse ». Le fossé et la contrescarpe, le glacis et les ouvrages de terre renforçant la place à l’est en avant du fossé, les ouvrages de terre renforçant les bastions, l’enceinte figurant au cadastre : AB 298, 27, 28, 220, 25, 184, 233, 234, 235, 236, 351, 262, 181, 154, 227, 228, 241, 314, 331, 333, 350, 299, 82, 353, 354, 249, 250, 251, 252, 253, 60. (**Cl. MH. : 08/09/2000**).

Nay - **Eglise St Vincent** (Inv. MH. : 4 décembre 1945).
- **Maison dite de « Jeanne d’Albret » ou « Maison Carrée »** (Cl. MH. : liste de 1862).

Oloron Ste Marie - **Eglise Ste Croix** (Cl. MH. : liste de 1846).
- **Eglise Sainte Marie**, y compris sacristie et amorce de la galerie du XVI ème siècle qui reliait l’église à l’évêché (Cl. MH. : 7 mars 1939).
- **Tour de Grède** (Cl. MH. : 7 décembre 1943).
- **Ancien séminaire : façades et toitures** (Inv. MH. : 2 janvier 1976), **Intérieur de la chapelle avec son décor peint** (Inv. MH : 22/12/1987)
- **5 rue Pomone : porte d’entrée** (Inv. MH. : 11 septembre 1943).
- **Ensemble formé par le centre ancien compris entre 2 gaves** (S. Ins. : 21 janvier 1980).
- **Ancien hôtel de Ville et Prison** (situé 18 rue Cujas), **parcelle n° 163, section AO**, (Inv. MH. 26 février 1987).
- **Château de Légugnon** : les façades et les toitures du corps de logis et les divers communs dont le pigeonnier et la chapelle (parcelles 11, 12 de la section AB), le mur de clôture bordant la route (parcelle 11 dela section AB) , les quatre portails (parcelle1 1 de la section AB), l’allée cavalière (parcelle 28 de la section AB (**Inv. MH. : 8 octobre 1993**).

Ordiarp - **Eglise Saint Michel** (Cl. MH. : 3 juin 1922).
- **Camp protohistorique fortifié avec parapets de terre**, parcelle n° 10 de la section AZ, lieu-dit « Saint Grégoire » (**Inv. MH. : 15 avril 1980**).

Orthez - **Eglise Saint Pierre** (Inv. MH. : 31 mai 1939).
- **Pigeonnier du Cassou** (Inv. MH. : 22 décembre 1970).
- **Hôtel de « la Belle Hôtesse »** : 49 rue Saint Gilles, **façades et toiture sur rue** (Inv. MH. : 12 juillet 1973).
- **Vieux Pont** (Cl. MH. : listes de 1875 et 21 janvier 1942). **Bords du Gave** en aval et en amont du pont avec, le plan d’eau du gave au droit des parcelles inscrites (parcelles n° 399 bis, 633, 634, 809 (partie comprise entre la limite sud et la voie ferrée), 810 à 812, 838, 839, 841, 842, 845 à 877, 880, 881, 884, 890, 891, 894 à 896, 898, 901 à 903, 1664, 1668 (partie comprise entre la limite et la voie ferrée), 1669, section B, n° 1 à 7, 10 à 18, 23 à 30, 32 à 106, 214 à 216, 220 à 222, 225, 226, 229, 230, 233, 268 à 274, 1670 à 1675, 1681, 1682, 1684 et 1687, section D du cadastre) (**S. Ins. : 4 février 1944**).
- **Tour Moncade** (Cl. MH. : 17 mars 1846). **Tour Moncade et ses abords** (parcelles n° 513, 1190, 1191, 1194, 1195, 1203, 1204, 1207 à 1209, 1212, 1213, 1218, 1219, 1222, 1223, 1226 à 1256, 1259, 1262 et 1263, section B du cadastre). (S. Ins. : 4 février 1944).
- **Tour de la rue Pastourette et ses abords** (parcelles n° 1266 à 1269, 1277, 1280 et 1282, section B du cadastre) (**S. Ins. : 24 février 1944**).
- **39 rue du Bourg-Vieux . Maison dite « Jeanne d’Albret » : façades et toitures des bâtiments nord et est et du pigeonnier ; escalier à vis de la tourelle octogonale** (Cl. MH. : 30 octobre 1974) ; **ensemble, à l’exclusion des parties classées** (Inv. MH. : 16 mai 1929).
- **15 rue de l’Horloge, maison dite « Hôtel de la Lune » : tourelle d’escalier et façade sur cour** (Inv. MH. : 16 mai 1929).
- **Maison Chrestia ou de Francis James et abords le long de la route d’Orthez vers Bayonne** (parcelles n° 609 à 612, section B du cadastre) (S. Ins. : 18 septembre 1945).
- **Vestiges du château Moncade** (Inv. MH. : 2 mai 1992), parties suivantes :
- **La motte féodale avec les vestiges du logis**, et à partir de la motte vers l’extérieur du

château - **l’enceinte talutée surmontant les douves appareillées - la deuxième enceinte - la fausse braie** - ainsi que **le sol et le sous-sol archéologique du château**, figurant au cadastre section AC, sur les parcelles n° 71 d’une contenance de 73 a 35 ca et n° 75 d’une contenance de 1 ha 20 a 00 ca (**Cl. MH. : 17 février 1995**).

Ossas-Suhare - **Grotte Saisisiloaga**, contenant des peintures préhistoriques parcelles n° 459 et 462, quartiers Harrégia et Espéla, section B2 du cadastre (**Cl. MH. : 11 juin 1953**).

Ostabat - **Hameau de Harambels**, parcelles n° 38 à 81, section B du cadastre (**S.ins. 14 janvier 1944**).
- **Enceinte protohistorique fortifiée**, parcelles n° 1 et 4 de la section E, lieu-dit « Gastelluzahar » (Inv. MH. 8 mars 1982).
- **Chapelle Saint Nicolas d’Harambels**. Parcelle n°87 section B (**Cl MH du 19/02/2001**).
- **Façades et toitures de la totalité du Château de Laxague**, lieu-dit « Laxague », parcelle n° 208, section D, (**Inv. MH. : 1er février 1988**).

Oxocelhaya (grotte) - Voir Saint Martin d’Arbéroue.

Pardies Piétat - **Chapelle de Piétat et ses abords**, parcelles n° 10 à 12, 38 à 42, 44 à 46, 48 à 66, 368 et 369, section C du cadastre, (**S. Ins. : 26 novembre 1964**);

Pau - **Château** (Cl. MH. : liste de 1840). **Grand parc du Château** (parcelles n° 1351, 1352, 1363 à 1367, section C du cadastre) (**S. Cl. : 19 juillet 1944**). **Jardins du château et de la Basse-Plante**, voir Terrasse sud. Parcelles n° 1347, 1348, 1275p, et 1276p, section C du cadastre, commandant les vues du château vers la Basse-Plante (**S. Ins. : 18 avril 1944**).
- **Abords du Palais National**, constituant l’ensemble de la vieille ville (parcelles n° 909 à 1011, 1016 à 1046, 1237 à 1252, 1299 et 1300, section C du cadastre) (**S. Ins. : 19 avril 1944**) (les parcelles n° 1274, 1276p, 1277 à 1286, 1288 à 1291, 1291 bis et 1292 à 1294 sont comprises dans l’arrêté de classement du 2 juin 1921 concernant la terrasse sud).
- **5 rue Bernadotte. Maison natale de Charles-Bernadotte : façades et toitures de la maison et de son annexe**, 6-8, rue Tran (**Cl. MH. : 10 décembre 1955**).
- **Place de Gramont** (non cadastrée) **et immeubles** qui la bordent (parcelles n° 1207 à 1209, 1229, 1230, 1253, 1257, 1260 et 1261, section C, n° 1265, 1266, 1274, 1275, 1283 et 988, section D du cadastre) (**S. Ins. : 15 mars 1958**).
- **Immeuble, 2 rue du château : façades et toitures, le vestibule avec son sol et l’escalier** (Inv. MH. : 2 juillet 1987).
- **Hôtel de Gassion, 1 rue de Gontaut Biron** (façades et toitures, décors intérieurs des salons du cercle anglais, (parcelle n° 373) (Inv. MH. 1er février 1988).
- **Le cimetière israélite de Pau, avec son mur de clôture ainsi que le sol et le sous-sol**, parcelle 189, section CX (**InV. MH. 26 sptembre 1995**).
- Cimetière de Pau, zone A, carré 4, concession 77
Chapelle funéraire Guillemain-Montebello dans le grand cimetière, en totalité (cad. CI 147) (**Inv. MH 02/11/1997**).
- **44 rue Louis Barthou**. Voir Gelos, château.
- **Ensemble des voies, promenades et chemin dénommé Allées de Morlaas** allant de la R.N. n° 117 au rond-point formé par le carrefour du V.O. N° 7, dit « boulevard Tourasse », du V.O. n° 29, dit « allées de Morlaas », et du V.O. n°30 dit « chemin de péboué », et comprenant ledit rond-point, l’avenue Norman-Prince, le V.O. n° 29, l’espace compris entre ces deux voies (**S. Ins. : 12 septembre 1945**).
- **Promenade publique plantée d’arbres, dite « place de Verdun »**, délimitée : au nord, par le cours Camou ; à l’est, par la rue de Liège (route de Bordeaux ; au sud, par la rue Bayard (venant de la route de Bayonne) ; à l’ouest, par les bâtiments de la caserne Bernadotte (**S. Ins. : 16 septembre 1942**).
- **Terrasse sud comprenant le parc Beaumont (ou jardin public), le boulevard des Pyrénées, la Place Royale, le square Saint-Martin, la rampe montant du boulevard à la petite place Bellevue, cette place, les jardins du château et de la Basse-Plante** (**S. Cl. : 2 juin 1921, 27 février 1924 et 12 mai 1924**).

Partie du parc Beaumont comprenant le Théâtre de Verdure et ses abords, délimitée au sud, à l’est et au nord par l’avenue du Général Poeymirau, à l’ouest par la partie du parc Beaumont classée par arrêté du 2 juin 1921 (voir : terrasse sud) (parcelles n° 239p, 240p, et 241p, section C du cadastre) **(S. Ins. : 18 avril 1944).**

Parc attenant au parc Beaumont, dit « Parc du Lycée », délimité : au nord, par le boulevard Barbanègre ; à l’est et au sud, par les parties du parc Beaumont classées par arrêté du 2 juin 1921 (voir : terrasse sud) ; à l’ouest, par les bâtiments du lycée (exclus) (parcelles n° 674 à 676, section C du cadastre) **(S. Ins. : 18 avril 1944)**

Immeubles bordant le boulevard des Pyrénées et ses abords immédiats : façades, toitures et jardins des immeubles suivants : boulevard des Pyrénées n° 14, 18, 22, 24, 26 et 28 ; place Royale, n° 1-3, 5-7, 9, 11, hôtel de France, lavatory et kiosque des Messageries Hachette ; rue Gontaut-Biron, n° 1 et 3 ; rue Adoue, n° 8, 6 et 4 ; avenue d’Aragon, n° 4, 3, 2, Palais des Pyrénées ; rue Louis Barthou, ,° 1, 3, 5, 7, 9, 11, et 13 ; avenue Léon-Say, n° 1 et 3 ; avenue Albert-Piche, n° 15, 11 et 13 **(S. Ins. : 18 avril 1944).**

Jardins de la gare et belvédère qui les domine, dit « Square d’Aragon », site délimité par : au nord, la chaussée sud du boulevard des Pyrénées, de la côte du Moulin au square d’Aragon, les jardins de l’Hôtel d’Aragon formant la partie ouest du square d’Aragon, en nature de terrain vague, la chaussée du boulevard d’aragon jusqu’à la rue Louis Barthou, les jardins publics formant la partie est du quare d’Aragon, la chaussée sud du boulevard des Pyrénées du square d’Aragon à l’angle nord-est de la parcelle n° 697 ; à l’est, les limites des parcelles n° 697 et 696, section C du cadastre, joignant le boulevard des Pyrénées à l’avenue Gaston-Lacoste ; au sud, le côté nord des chaussées de l’avenue Gaston Lacoste et de l’avenue de la Gare, de la limite sud-est de la parcelle n° 696 à l’angle sud-ouest du Stadium ; à l’ouest, les limites ouest des terrains appartenant à la ville en nature de jardins, jusqu’au point d’origine de la délimitation **(S. Ins. : 16 février 1944).**

- **Eglise Saint-Joseph** (section CN - Parcelle N°356) **(Ins MH le 14 décembre 2000).**

- Horizons Palois :

Billère. - Terrains dits « du Golf » constituant la vue du parc de Pau vers le Gave (parcelles n° 162 à 176 et 94p, section AB du cadastre) **(S. Ins. : 18 avril 1944).**

Bizanos. - Parc du Château de Franqueville (parcelles n° 175, 176 bis, 177 à 179, 180 bis, 181 bis, 182, 183, 185 à 192 bis, 193 à 195, 205, 206, 206 bis, 207, 208, 208 bis, 209, 209 bis et 210 à 214, section C du cadastre) **(S. Cl. : 18 avril 1944).**

Gelos. - Parc de la villa Estefani (parcelles n° 464 et 466 à 470, section A du cadastre) **(S. Cl. : 18 avril 1944).**

- **Parc du domaine dit « le Vignal »** (parcelles n° 323, 326, 471 à 479 et 481 à 485, section A du cadastre) **(S. Cl. : 18 avril 1944).**

- **Parc du domaine Montfleury** (parcelles n° 815, 825 et 829 à 835, section A du cadastre) **(S. Cl. 18 avril 1944).**

- **Parc du domaine de la Tisnère** (parcelles n° 398, 405, 408, 409, 420, 421, 789 à 791 et 801, section A du cadastre) **(S. Cl. : 18 avril 1944).**

- **Parc de la propriété dite « Nirvana »**, parcelles n° 454p, section A du cadastre ; la limite est du site est formée par une ligne qui suit le contour nord-sud de l’angle rentrant sud-est de la parcelle et se prolonge dans cette direction jusqu’à la rencontre de la limite nord de la parcelle) **(S. Cl. : 18 avril 1944).**

- **Parc du domaine dit « le Tinot »**, parcelles n° 790 à 792 et 794 à 798, section A du cadastre) **(S. Ins. 18 avril 1944).**

- **Parc de la villa Montrose** (parties de parcelles n° 453 et 454, section A du cadastre, définies par les murs de clôture) **(S. Ins. : 18 avril 1944).**

Gelos et Jurançon. - Parc du domaine de Guindalos (parcelles n° 10, 13 à 19, section B du cadastre de Jurançon, et n° 396 à 399, section A du cadastre de Gelos) **(S. Cl. : 18 avril 1944).**

Gelos, Mazères et Bizanos. - Saligues bordant le gave de Pau (y sont inclus et le délimitent : au sud, les parcelles n° 207, 206, 189, 191, 192, 193, 195, 196, section C du cadastre de Mazères, n° 245, 240, 241, 239, 234, 233, 232, 231, 186, 189, 34 section A du cadastre de Gelos ; à l’ouest, les parcelles n° 34, 33, 32, 31, section A du cadastre de Gelos, au nord, les parcelles n° 32, 31, section A du cadastre de Gelos, n° 199, 202, 203, section C du cadastre de Mazères, n° 114, section C du cadastre de Bizanos ; à l’est, les parcelles n° 114, section C du cadastre de Bizanos, et n° 207, section C du cadastre de Mazères); **(S. Ins. : 18 avril 1944).**

Jurançon. - Parc du domaine du « Clos Henry IV » (parcelles n° 181 et 184 à 186, section D du cadastre) **(S. Cl. : 18 avril 1944).**

- **Parc de la propriété dite « Château Ollé-Laprune »** (parcelles n° 132, 140 et 145 à 155, section C du cadastre) **(S. Cl. : 18 avril 1944).**

- **Parc du domaine de Mont-Riand** (parcelles n° 260, 261 et 263, section D du cadastre) **(S. Ins. : 18 avril 1944).**

- **Parc du château de Perpigna** (parcelles n° 86 à 89, 92 à 95, 95 bis, 97 à 100 et 100 bis, section C du cadastre) **(S. Ins. : 18 avril 1944).**

- **Parc de la villa « Castel-Forgues »** (parcelles n° 111 et 114, section C du cadastre) **(S. Ins. : 18 avril 1944).**

Uzos. - Parc du château de Chazal (parcelles n° 14 à 26, 29, 30, 32, 33, 35 et 36, section A du cadastre) **(S. Ins. 18 avril 1944).**

Zones urbaines suivantes :

Zone 1. - Au nord depuis le boulevard des Pyrénées : l’avenue Léon Say ; l’avenue Gaston Lacoste ; la limite ouest de la section BW ; l’avenue Napoléon Bonaparte (côté impair) en direction de l’ouest jusqu’à sa rencontre avec le boulevard des Pyrénées ; le boulevard des Pyrénées jusqu’à l’avenue Léon Say (point de départ).

Zone 2. - Au nord de ouis la rue d’Etigny : la limite est de la place Mulot ; les limites ouest, sud-ouest, sud-est de la parcelle n° 91, section CE (non comprise dans le site) ; la traversée de la rue Marca depuis l’angle nord-est de la parcelle n° 452, section BY ; la limite nord-est de la parcelle n° 452, section By ; les limites ouest et sud de la parcelle n° 453, section BY (non comprise dans le site) ; le boulevard des Pyrénées ; les limites est et sud de la parcelle n° 412, section BY ; la limite est de la parcelle n° 404, section BY ; la traversée de l’avenue de la gare ; l’avenue de la gare ; la ligne de chemin de fer de Bayonne à Toulouse ; la traversée de la rue Marca ; la rue Marca (côté impair) ; la rue des Ponts (côté impair) jusqu’à la place Mulot ; la limite ouest de la place Mulot ; le rue d’Etigny jusqu’à la limite est de la place Mulot (point de départ).

Zone 3. - Au nord depuis la rue Marca : la rue d’Espalungue (côté impair) ; les limites sud et est de la place Grammaont ; la rue Tran (côté impair) ; la rue de la Fontaine (côté pair) ; la limite est de la place François Récaborde- rue des Bains ; la rue René Fournets (côté pair) ; la rue du Maréchal Joffre (côté pair) ; la traversée de la rue du Maréchal Joffre depuis le côté pair de la rue des Cordeliers jusqu’au côté pair de la rue Saint Louis ; la rue Saint Louis côté pair ; la limite est de la place Royale ; la traversée de la place Royale depuis le côté impair de la rue Louis Barthou jusqu’au côté impair de la rue Henri IV . La rue Henri IV(côté impair) ; la traversée de la rue Henri IV depuis le côté impair de l’impasse Honset jusqu’au côté impair de la rue Sully ; la rue Sully (côté impair) ; la rue Bordenave d’Abère (côté impair) ; les limites nord des parcelles n° 35, 34, 31, 30, 27, 23, 458 et 453, section BY (non comprises dan le site) ; la limite est de la parcelle n° 459, section BY (non comprises dans le site) ; la limite est de la parcelle n° 459, section BY, la limite nord de la parcelle n° 453, section BY (non comprise dans le site) ; la rue Marca (côté pair) jusqu’à la rue d’Espalungue (point de départ). **(S. Ins. : 2 mai 1974).**

- **Château à Jurançon.** Voir Pau. (horizons palois).

Piétat	- Chapelle. Voir Pardies piétat.	- Feu aval d'alignement du port : Feu, en totalité (Inv. MH : 8/10/1993)	70
Pontacq	- Vieille tour et remparts attenants (Inv. MH. : 20 juillet 1945).	- Site côtier de Saint Jean de Luz : Pointe Ste Barbe : villa «Atlanta » (parcelles n° 13p, 14p, 15p, 16p, 19p, 25p et 332, section F du cadastre), villa « Ttiritta » (parcelles n° 203p, et 206p, section F du cadastre), villa « le Matin calme » (parcelles n° 15p, 17p, 25p, 36p, 40p, section F du cadastre), villa « Aurora » (parcelles n° 36p et 40p, section F du cadastre), villa « Kouki-Baïta » (parcelles n° 36p, 37p et 40p, section F du cadastre (S. Cl. : 6 novembre 1956). Parties de la pointe appartenant à l’Etat, au département et à la commune (parcelles n° 1 à 10, 11p, 12, 13p, 14p, 15p, 17p, 34p, 35p, 36p, 37p, 39p, section F du cadastre) (S. Cl. : 25 janvier 1960). Terrains correspondant aux anciennes villas sinistrées Maï -Thérèse et Izar-Edorra, ainsi que ceux des villas reconstruites Korsar et Isba (parcelles n) 7p, 8p, 10p, 11p, 12p, 34p et 35p, section F du cadastre) (S. Cl. : décret du 23 juillet 1964).	
Rébénacq	- Château de Bitaubé (Inv. MH. : 09 juillet 1998)		
Rhune (versant français de la)	- Voir Urrugne. (S. Cl. : 8 mars 1980).		
Ruthie	- Château. Voir : Aussurucq.		
Sainte-Barbe (pointe de)	- Voir Saint Jean de Luz.		
Sainte Colome	- Eglise (Inv. MH. : 27 avril 1972) - Château (situé au sud du village) en totalité, la basse-cour avec les vestiges de son enceinte ainsi que le chemin d'accès au château bordé des vestiges des murs (l'enceinte et ses murs faisant fonction de murs de soutènement), Cad. C 198-199 à (Inv. MH : 29/04/1999) - Eglise Saint Sylvestre (Inv MH le 12 juillet 2001) Section C - Parcelle N° 15		
Sainte Engrâce	- Eglise (Cl. MH. : liste de 1862). - Gorges de Cacouëta et ses abords tels qu’ils sont délimités sur le plan annexé à l’arrêté (S. Ins. : 25 juillet 1933).		
Saint Esteben	- Eglise St Etienne et l'ancien presbytère qui lui est attenant en totalité, parcelle 334, 335 de la section A (Inv. MH 29/04/1999) - Croix de chemin , en totalité, situé sur le bord de la R.D. 14 St Palais-Hasparre, parcelle 433 de la section A (Inv. MH : 29/04/1999)		
Saint Etienne de Baïgorry	- Parc, château et vieux pont sur la Nive , ensemble délimité : au nord-est, par le contour des parcelles n° 450 et 449 jusqu’à la rencontre avec le ruisseau d’Irube, le ruisseau d’Irube jusqu’à l’angle nord de la parcelle n° 371 ; à l’est, par le contour est des parcelles n° 371, 53, 52, 50, la sortie nord de la place de la mairie, le contour est des parcelles n° 66, 68, 70, 71, 72, les contours de la parcelle n° 29 jusqu’à la Nive des Aldudes ; au sud, par la nive des Aldudes jusqu’au Pont Neuf, le pont et la route jusqu’à l’extrême sud-ouest de la parcelle n° 1382, section F, la limite ouest de cette parcelle et la Nive jusqu’à l’extrémité sud-ouest de la parcelle n° 481, section G ; à l’ouest, par les contours ouest des parcelles n° 481, 482, 483, 484, 454, 448, 449, 450, (parcelles n° 1382p, 1383 à 1385, 1388, 1401, section F, n° 1 à 72, 371 à 373, 448 à 484, section G du cadastre) (S. Ins. : 8 août 1944). - Hameau d’Urdos (parcelles n° 491 à 523, 527 à 602, section H du cadastre) (S. Ins. : 26 octobre 1945). - Camp protohistorique avec enceinte à parapets de pierre , parcelles n° 1048 et 1051 de la section A, lieu-dit « Lamotainpareta » (Inv. MH. : 8 juillet 1980). - Fortifications protohistoriques du type éperon barré lieu-dit « Quartaquey », parcelles n° 844 et 845, section A du plan cadastral (Inv. MH. : 6 avril 1984). - Château d’Etchaux (façades et toitures) (Inv. MH. : 21 décembre 1989). - La forge d’Etchaux , parcelle n° 217, section F et 1264 section F (Inv. MH. : 8 octobre 1996).		
Saint-Gladie-Arrive-Munein	- Eglise de Saint-Gladie (Cl. MH. : 22 juillet 1913).		
Saint Jean de Luz	- Eglise (Cl. MH. : 7 mars 1931). - Maison Esquerrénéa en totalité (Cl. MH. : 18 juillet 1996). - Maison dite « de l’Infante » : façades (Inv. MH. 4 juin 1925). - Maison dite « de Louis XIV » : façades (Inv. MH. : 4 juin 1925). - Maison Betbeder -Baïta- en totalité , parcelle n° 211, section GX (Inv. MH. : 17 mars 1994). - Maison dite « des Pigeons Blancs » 1 bis rue de la République.(Inv. MH. : 23 janvier 1937).		

côté est, la clôture entre les villas Idhota et Eguskitza, la rue Vauban côté est, les avenues Larréguy et d’Olabaratz côtés ouest, la clôture nord et ouest de la villa « Général Vinoy », la clôture ouest de « Beze Baïta », la clôture nord de Guernika, la rue Vauban côté ouest, la clôture nord de Santiago, est de Concha et Briséis, sud de Pilar, la rue Vauban côté ouest et la clôture est de « Iris » **(S. Ins. : 7 février 1944).**

Partie de la côte s’étendant au nord-est de la zone de protection, comprenant le golf de Sainte Barbe, la croix d’Archillons et la ferme de Samson, et délimitée par la route de Sainte Barbe, les limites nord des parcelles n° 231, 216, 215, 214, sud de la parcelle n° 270 et est des parcelles n° 270, 269, 268 section F du cadastre, et l’océan **(S. Ins. : 7 février 1944).**
- **Site du moulin d’Erromardie** (parcelles n° 25 et 218, section AE du cadastre **(S. Cl. : 20 mars 1974).**
- Parcelle n° 129, section AE du cadastre sur laquelle se trouve la retenue d’eau qui alimente l’entrée du canal et le moulin d’Erromardie, avec la vanne qui la commande **(S. Cl. : 25 mars 1977).**

Saint Jean de Luz
et Ciboure

- **Mamelons dominant la baie de Saint Jean de Luz : mamelon sainte Anne** (parcelles n° 470, 472 à 475, 477 à 484, 486 à 509, section B du cadastre de Ciboure) ; **mamelon Sainte croix** (parcelles n° 544, 566, 567, section B, n° 103, 112 à 119, section C du cadastre de Ciboure et partie de la parcelle n° 542, section B, jusqu’à une droite prolongeant au sud la limite ouest de la parcelle n° 544° ; **golf de la Nivelle** (parcelles n° 566 à 606, section B, 4 à 9, 16, 17, 19 à 28, 28 bis, 30, section c du cadastre de Ciboure, et partie est des parcelles n° 457 et 453, section B, constituant la propriété Maldagora, jusqu’à la route d’Olhetto) ; partie du mamelon Habas délimité par le C.V. n° 8, la ligne de chemin de fer, les limites de la propriété Sagardon, le ruisseau formant la limite sud de la parcelle n° 128, section D du cadastre de Saint Jean de Luz, les limites de la propriété Urquijo (parcelles n 58, 59, 115 à 122, 128 à 131, en tout ou en partie, section D du cadastre de Saint Jean de Luz) ; **mamelon Baillénéa-Bordallerri** (parcelles n° 125, 141 à 145, 305 à 320, 322 à 329, section D du cadastre de Saint jean de Luz, et partie de la parcelle n° 321 jusqu’à la R.N. n° 618) **(S. Ins. : 7 février 1944).**

Saint Jean le Vieux

- **Chapelle de la Madeleine, moulin, château d’Irrumberri et leurs abords** **(S. Ins. : 3 octobre 1944).**
- **Croix de carrefour, sur la place centrale** **(Inv. MH. : 19 mars 1971).**
- **Moulin d’Aphat, près qui l’entourent et chapelle** (parcelles n° 783, 786 à 791, 794 à 801, section B du cadastre) **(S. Ins. : 6 octobre 1944).**
- **Eglise St Pierre :** **(Inv. MH. : 1er septembre 1986).**
- **Croix de la Madeleine** **(Inv. MH. : 1er septembre 1986).**
- **Eglise de la Madeleine**, au lieu-dit « la Madeleine », **façades et toiture** à l’exclusion du clocher, parcelle 261, section B. **(Inv. MH. : 28 avril 1987).**
- **Chapelle St Jean Baptiste d’Urrutia, en totalité, lieu-dit « Harguina »** **(Inv. MH. : 1er février 1988).**
- **Chapelle St Blaise**, lieu-dit « Aphat Ospital », parcelle n° 783, section B, parties subsistant en totalité **(Inv. MH. : 22 décembre 1987).**
- **Portions du camp romain et vicus routier**, lieu-dit « Herri Bastera », parcelles n° 423, 426 et 427, section B **(Cl. MH. : 27 septembre 1984).**
- **Redoute de Bella Esponda et ses deux lunettes**, section C : pour la redoute sur les parcelles n° 25, 26, 27, 42, 246 - pour la lunette sud-ouest, parcelle n° 42 - pour lunette ouest, parcelle n° 45 **(Inv. MH. : 15 septembre 1993).**

Saint Jean Pied
de Port

- **Eglise** **(Inv. MH. : 19 mai 1925).**
- **Ensemble de la citadelle** y compris la redoute de Castel-Loumendy qui est le prolongement **(Cl. MH. : 22 janvier 1963).**
- **Anciens remparts de la ville haute et du faubourg d’Espagne** **(Cl. MH. : 2 décembre 1986).**

- **Maison dite « de Mansart »** **(Inv. MH. : 27 juin 1934).**
- **Prison des “Evêques” : façade sur la rue de la Citadelle et salle souterraine** **(inv. MH. : 14 janvier 1941).**
- **Rives de la Nive**, entre le bois communal (inclus) et la parcelle n° 26, section A du cadastre (parcelles n° 26, 27, 289 à 293, 358 à 363, 419, 420, section A, n° 1, 2, 7 à 12, 17, 120 à 123, 204, 205, 206, 229 à 233, section B du cadastre). **(S. Ins. : 18 janvier 1935).**
- **Ville**, délimitée par : le cours de la Nive depuis son point de rencontre avec le chemin rural dit Carrica-cara, au droit des parcelles n° 193, 194 et 195, section A, 1ère feuille du cadastre; le nord et le nord-est des parcelles n° 195, 194 et 192, section A, 1ère feuille ; le C.V.O. n° 1 dit de Sainte Eulalie (section A, 2ème feuille) ; le chemin rural dit de la Belle Rose au droit de la parcelle n° 91 ; la limite entre les parcelles n° 91 et 94, section A, 1ère feuille ; le C.V.O. N° 1 dit de Sainte Eulalie au droit de la parcelle n° 91 jusqu’à la R.N. n° 133 de Périgueux en espagne; la limite nord de la parcelle n° 426, section A, 3e feuille; la limite est de la parcelle n° 445; le C.V.O. n° 6 dit de Caro jusqu’à la limite des parcelles n° 528 et 526 ; la limite ouest des parcelles n° 526 et 527, section A, 3e feuille; la limite sud des parcelles n° 236, 237, 238, section B, 2e feuille ; le C.V.O. n° 22 dit de carraburu ; le cours de la Nive au droit des parcelles n° 270, 269, 268, 267, section B, 2ème feuille ; la limite ouest de la parcelle n° 268, section B, 2ème feuille ; la limite sud des parcelles n° 298? 299? 300? 305, section B, 2ème feuille ; la limite sud des parcelles n° 298, 299, 300, 305, section B, 2ème feuille ; le C.V.O. n° 27 dit du gué d’Olhonce ; le C.D. n° 501 de Saint Jean Pied de Port ; le C.V.O. n° 21 dit de Eyheraberry au droit de la parcelle n° 161, section B, 1ère feuille ; la limite ouest de la parcelle n° 160, section B, 1ère feuille ; la limite sud des parcelles n° 165, 166, 168, section B, 1ère feuille ; le C.V.O. n° 37 dit de Marmissolle au droit des parcelles n° 173, 174 et 28, section B, 1ère feuille, jusqu’au calvaire ; la limite sud de la parcelle n° 27, section B, 1ère feuille ; la limite ouest de la parcelle n° 28, le chemin rural dit de Marmissole jusqu’à la limite ouest de la parcelle n° 40 ; la limite nord-ouest des parcelles n° 40 et 46, section B, 1ère feuille ; la R.N. n° 132 de Bayonne à Saint Jean Pied de Port ; le chemin rural dit de Carrica-Cara jusqu’à la Nive (parcelles n° 91, 192 à 195, 201 à 210, 256 à 341, 341 bis, 342 à 385, 426 à 443, 445, 528 à 532, section A, n° 1 à 5, 27 à 32, 32 bis, 33 à 35, 35 bis à 40, 46 à 78, 78 bis à 160, 165, 166, 168 à 174, 193 à 225, 267 à 305, section B du cadastre) **(S. Ins. : 29 janvier 1944).** Ce site englobe une partie du site des rives de la Nive.

Saint Just Ibarre
et Musculdy

- **Sources de la Bidouze et leurs abords** tels qu’ils sont délimités sur le plan annexé à l’arrêté **(S. Ins. : 5 avril 1935).**
- **Chapelle St Jacques** - lieu-dit « Donaïki », parcelle n° 22, section D. **(Inv. MH. : 27 décembre 1993).**

Saint Martin

- **Domaine.** Voir Larressore.

Saint Martin
d’Arrossa

- **Camp protohistorique avec enceinte à parapets de pierre**, parcelles n° 500 et 521 de la section H, lieu-dit « Urchilo » **(Inv. MH. : 8 juillet 1980).**
- **Fortifications protohistoriques** du type éperon barré, lieu-dit « Gaztenarte », parcelle n° 522, section H du plan cadastral **(Inv. MH. : 6 avril 1984).**

Saint Martin d’
Arbéroue et Isturits

- **Grotte d’Isturits et partie de la grotte d’Oxocelhaya appartenant à M. A. Darricau** **(Cl. MH. : 1er octobre 1953).**
- **Parties des grottes** : parcelles n° 120, 121, 122, 118, 119, 123, 124, 125, 127, 128, section C d’Isturits - parcelles n° 173, 174, 175, 157, 158, 159, section A de St Martin d’Arberoue **(Inv. MH. : 23 août 1996).**

Saint Michel

- **Redoute de Château Pignon plus sous-sol archéologique, parcelle n° 20** **(Inv. MH. : 15 septembre 1993).**

Saint Palais

- **Hameau de Garris** **(S. Ins. : 11 juillet 1979).**

Saint-Pé

- **Restes du château.** Voir Salies de Béarn.

Saint Pé sur Nivelle	- Château : Tour (Inv. MH. : 4 juin 1925). - Pont d’Amotz sur la Nivelle (Inv. MH. : 4 juin 1925). - Ensemble dit du Labourd. Voir Labourd. - Pont d’Ibarron 1 bis rue de la République. (Inv. MH. : 28 décembre 1984). - Redoute d’Hergaray, parcelles n° 1053, 1054 et 1057 (Inv. MH. : 31 décembre 1992). - Redoute de Biscarzoun, parcelle n° 807, section D (Inv. MH. : 31 décembre 1992). Voir aussi Ascaïn. - En totalité, la Redoute de Kamietako-Borda dite aussi d’Harismendi, parcelle n° 586, section C (Inv. MH. : 12 août 1992). - En totalité, la Redoute de Ziburuko-Borda, parcelle n° 1066, section C (Inv. MH. : 31 décembre 1992). - Redoute Napoléonienne d'Ibaratéa, en totalité (parcelle 1069 de la section F) (Inv. MH : 18/11/1997)
Saint Pierre d’Irube	- Route des Cîmes . Voir Cambo-les-Bains. - En totalité, le cimetière attenant à l’église St Pierre, parcelle n° 15, section AA (Inv. MH. : 18 décembre 1991). - Ancienne Benoîterie en totalité, parcelle n° 17, section AA (Inv. MH. : 11 janvier 1991).
Salies de Béarn	- Eglise St Vincent (Inv. MH. : 30 avril 1925). - Rue Lamourette. Restes du château de St Pé (Inv. MH. : 13 janvier 1937). - Maison « Chibas », parcelles n° 720 à 722, section A du cadastre - (S. Ins. : 5 novembre 1945). - Maison « Lafont-Coustabé » et son parc (parcelles n° 35 et 36, section A du cadastre) (S. Ins. : 12 septembre 1945). - Bords du Saleys, rue du Pont Mayou, maison rue des Puits-Salants (parcelles n° 381), rue Orbe (parcelles n° 325, 326), rue des Cultivateurs (parcelle n° 183), place de la mairie (parcelles n° 437, 457, 463, 466, 468), rue du Griffon (parcelle n) 330), sol des rues et places (parcelles n° 37 à 39, 45, 57, 58, 65 à 69, 76 à 81, 101 à 103, 138 à 143, 145, 146, 153p, 155, 157, 158 à 165,, 167, 173, 174, 179, 180, 183, 188, 284 à 286, 288, 290, 291, 293, 295, 296, 299 à 301, 307, 308, 316 à 319, 322 à 326, 330, 335, 336, 338, 339, 344, 345, 347 à 356, 359, 361, 363, 367 à 375, 381, 397, 402, 407, 408, 413 à 416, 418, 419, 424, 426, 427, 429, 430, 437, 447 à 449, 457, 463, 466, 468, 711 à 718, 720 à 728, 730, 732 à 736, section A du cadastre (S. Ins. : 10 février 1944). - Vieille ville délimitée comme suit : la rue Monseigneur Alexandre Darricades, la place Sainte-Engrâce, la rue du Jardin Public, la rue des Bains, le pont d’Andioque, la rive droite du Saleys, le chemin du canal, la rue Félix Pécaut, la limite nord-est de la place du Temple, la rue du Temple, la rue Elysée Coustère, la rive gauche du Saleys jusqu’à hauteur de l’impasse Laroumette et celle-ci jusqu’à la rue Monseigneur Alexandre Darricades, point de départ. (S. Ins. : 6 juin 1967). - Façades et toitures du Casino, parcelle cadastrale n° 124, section AI (Inv. MH. : 22 mars 1995). - Hôtel Bellevue - Pavillon de la salle à manger en totalité, parcelle n° 55, section AI (Inv. MH. : 4 avril 1995). - Maison Coustalé de Larroque dite Pavillon Louis XIV, façades et toitures et l’escalier intérieur, parcelle cadastrale n° 64, section AD (Inv. MH. : 14 avril 1995). - Grand Hôtel du Parc, façades et toitures, l’atrium central et son escalier, les deux vestibules Est et Sud, parcelle cadastrale n° 2, section AI (Inv. MH. : 7 juin 1995). - Kiosque à musique situé dans le jardin public, parcelle cadastrale n° 13, section AI (Inv. MH. : 27 février 1996). - Fontaine commémorative du millénaire de la cité, place du Bayaa, non cadastrée (Inv. MH. : 19 avril 1996). - Etablissement thermal : façades et toitures à l’exception des adjonctions modernes de la façade Sud et la galerie des bains dans sa partie orientale (Inv. MH : 11/09/1997).
Sare	- Eglise (Inv. MH. : 14 janvier 1982). - Camp retranché de Mouitz comprenant la redoute de Koralhandia, les éléments de

fortification échelonnés sur la crête de Alchanque et la tranchée à redan reliant ces deux ensembles. (Inv. MH. en totalité : 4 novembre 1986).

- Redoute de Souhamendi dite aussi de Zuharamendy, parcelle cadastrale n° 69, section A (Inv. MH. : 7 octobre 1992).

- Redoute d’Ermitebaïta et son ouvrage avancé sur les parcelles n° 76 et 94, section A (Inv. MH. : 7 octobre 1992).

- Redoute de la Chapelle d’Olhain, parcelle n° 38, section F (Inv. MH. : 7 octobre 1992).

- Redoute de la chapelle de la Madeleine, parcelles n° 38 et 40, cadastre section A (Inv. MH. 15 septembre 1993).

- Redoute de Santa Barbara, parcelles n° 85 et 86, section C (Inv. MH. : 15 septembre 1993).

- Redoute de Mendibidea (Inv. MH : 7/10/1992)

- Ensemble formé par le bourg et le quartier Yhalar, comprenant les parcelles cadastrales suivantes (plan de 1839) : 1° Le bourg : n° 791, 792, 794, 795, 813, 818, 822, 823, 824, 825, 832, 845, 848, section G3 ; 2° Le quartier Yalhar : n° 691, 699, 703, 704, 707, 710, 717, 718, 721, 722, 725, 726, 727, 728, 733, 741, 743, 742, 749, 750, 752, 754, 756, section A4 (S. Cl. : décret du 22 septembre 1976).

- Ensemble dit du Labourd. Voir labourd.

- Versant français de la Rhune. Voir Urrugne.

Sarrance	- Eglise avec son clocher (Inv. MH. : 22 décembre 1941) ; cloître contigu à l’église, avec ses galeries et toitures (Inv. MH. : 22 décembre 1941). - Place de l’Eglise : sol, façades et toitures des immeubles qui la bordent, lavoir adossé au jardin Nargalot, fontaine en pierre près de ce lavoir et plantations (parcelles n° 567, 569, 570, 572, 576, 577, 580 à 582, 592, 595, 596, 602, 603, 611, 612, 615, 616 du cadastre (S. Ins. : 16 octobre 1952).
Sasisiloaga (grotte)	- Voir Ossas Suhare.
Sault de Navailles	- Château de Vignes, façades et toitures, le grand salon avec sa cheminée monumentale (parcelle n° 149, section A1) (Inv. MH. : 18 octobre 1996). - Château de Sault : En totalité, les vestiges et la tour de l’ancien château de Sault, ainsi que la motte sur laquelle est élevée celle-ci et la basse-cour attenante (Cad. B 437) (Inv. MH : 26/11/1998)
Sauvelade	- Eglise (Inv. MH. : 5 juin 1973).
Sauveterre de Béarn	- Eglise (Cl. MH. : 8 juillet 1912). - Ruines du château de Montréal (Cl. MH. : 12 juillet 18886). - Ruines d’un vieux pont (Cl. MH. : 12 juillet 1886). - Arsenal : porte dite « Pléguignon » (Inv. MH. : 1er février 1937). - Maison Pontpribat, quartier Pléguignou, parcelle n° 294 de la section C (Inv. MH. : 23 juillet 1981). - Ensemble urbain comprenant les abords de l’église, la partie de la ville vue du côté de la vallée et les rives du gave d’Oloron : immeubles nus et bâtis (façades, élévations et toitures) sis sur les parcelles n° 24 à 30, 38 à 42, 44 à 53p, 59, 60p, 61 à 69, 218, 219, 240 à 251, 256 à 258, 269 à 272, 283, 284, 287, 303p, 318 à 320, 324, 326 bis, section C, n° 27, 32 à 34, 37 à 39, 49, 57, 64, section E du cadastre, et plan d’eau du gave d’Oloron au droit de ces parcelles (S. Cl. : 2 février 1944) ; immeubles nus et bâtis (façades, élévations et toiture, sis sur les parcelles n° 34 à 37, 53p à 58, 60p, 70 à 74, 224, 252 à 255, 259 à 268, 273 à 277, 282, 286, 290 à 303p, 304 à 317, 321 à 323, 324 bis, 325, 326, 331, 332p, (pour la maison appartenant à M. Soulheban Paul), section C, n° 19 à 26, 28 à 31, 35, 36, 40 à 45, 56, 58, 61, 62, 114p, (pour la portion comprise entre le chemin de Sauveterre à Oreyte et une ligne joignant la limite commune aux parcelles n° 129-130 croisée du chemin d’Oreyte avec la R.N. n° 133, 126 à 128, 131, 132, section E du cadastre, plan d’eau du gave d’Oloron au droit de ces parcelles, rues, chemins et voies d’accès traversant le site (S. Ins. : 19 janvier 1944).
Séviacq	- Portail de l'Eglise Saint pierre : (Cl. MH. : 8 mai 1936).

	- Eglise Saint-Pierre , à l'exception du portail classé (CAD C 321) : (Inv. MH : 13/01/1999)
Sévignacq Meyracq	- Château d'Etigny (Inv. MH 09/07/1998). - Eglise St Pierre (Inv. MH 16/10/1997).
Simacourbe	- Eglise (Inv. MH. : 19 mai 1925).
Socoa	- Fort . Voir Ciboure.
Socorri	- Chapelle . Voir Urrugne.
Souraïde	- Ensemble dit du Labourd . Voir Labourd.
Suhescun	- Croix de chemin située en bordure du chemin rural de Jaureguia au droit de la parcelle n° 265, section A du cadastre (Inv. MH. : 13 novembre 1973) . - Camp protohistorique avec enceinte à parapets de terre , parcelles n° 5, 6 et 23 de la section B, lieu-dits « Hoch a » et Irigaraya » (Inv. MH. : 15 février 1982) .
Sumberraute	- Eglise, cimetière et château . Voir : Luxe-Semberaute.
Susmiou	- Abords des remparts de Navarrenx . Voir Navarrenx.
Taron	- Eglise : chapelle servant de sacristie (Cl. MH. : 19 janvier 1945) ; reste de l'édifice (Inv. MH. : 13 janvier 1945).
Thèze	- Château : façades et toitures (Inv. MH. : 1er août 1960). - Eglise St Pierre en totalité , section A, parcelle 608 (ancienne 247) (Inv. MH. : 17 janvier 1997) .
Tinot (Le)	- Domaine , à Gelos. Voir Pau : horizons palois.
Tisnère (La)	- Domaine , à Gelos. Voir Pau : horizons palois.
Trois-Villes	- Château d'Elicabéa : façades et toitures - ensemble du parc environnant , situées sur les parcelles n° 22 et 432 de la section B (Inv. MH. : 29 août 1986) .
Uhart-Cize	- La redoute de Kurutchamendy , parcelle n° 258, section A (Inv. MH. : 31 décembre 1992) .
Uhart-Mixe	- Château, moulin et leurs abords (parcelles n° 274 à 282, 285 à 289, section A, n° 161 à 175, section B du cadastre). (S. Ins. : 3 novembre 1944) . - Château et son pigeonnier en totalité , parcelle n° 171, section B (Inv. MH. : 27 mars 1996) .
Urdos	- Fort d'Urdos et ses abords (parcelles n° 1 et 2, section A du cadastre d'Urdos ; n° 118, 122 à 124, section C du cadastre d'Etsaut ; n° 17, 18, 20 à 28, 76 à 83, section B du cadastre de Borce). (S. Ins. : 17 mars 1964) . - Hameau . Voir St Etienne de Baïgorry. - Tunnel du Somport (tête du tunnel), parcelle n° 143, section D - (Inv. MH. : 28 décembre 1984) . - Tunnel de Pau-Canfranc (tête de tunnel), parcelle n° 48, section C - (tunnel hélicoïdal) (Inv. MH. : 28 décembre 1984) . - Fort du Portalet ou Fort d'Urdos (voir Etsaut). - Pont d'accès au Fort . (Voir Etsaut). - Ensemble formé par le Fort du Portalet et le chemin de la Mâtre (S.CL : 4/09/1997)
Urrugne	- Eglise (Inv. MH. : 19 mai 1925) - Chapelle de Socorry et ses abords comprenant dans un rayon de 200 mètres les parcelles

n° 276p, 277 à 283, 533p, 540p, 582, 583p, 584p, 587, 588, 589p, 590p, et dans un rayon de 100 mètres les parcelles n° 584, 586, section D du cadastre **(S. Cl. : 21 avril 1942)** ; terrains, dans un rayon de 200 mètres, situés sur les parcelles n° 253p, 273p, 274p, 295p, 381p, 382p, 584p, 585, 586, 590p, section D du cadastre **(S. Ins. : 21 avril 1942)**.
- **Château d'Urtubie** : façades et toitures du château et de sa porterie **[Inv. MH. : 19 avril 1974]**. **Parc du château d'Urtubie** : ensemble du sol et des essences sis dans le périmètre défini par la R.N. n° 10, le ruisseau l'Unxin, la limite commune aux parcelles n° 732 et 733 (parcelles n° 448 à471 et 733, section D du cadastre) **(S. Cl. : 23 octobre 1942)**.
- **Place et ses abords** (parcelles n° 29, 30, 32, 33, 36 à 40, 69 à 78, 81 à 84, 87, 88, 90 à 92, 95, 154 à 156, 158 à 160, 162 à 168, 239, 242, 243, 245, 247, section D du cadastre) **(S. Ins. : 14 janvier 1944)**.
- **Zone côtière**, limitée par : au nord, la mer ; à l'ouest, la limite ouest de la parcelle n° 130, section B, le chemin de Hendaye à Socoa, les limites sud est de la parcelle n° 239, section B, la limite est de la parcelle n° 257, section B, jusqu'au dernier angle nord de ce numéro, de cet angle une ligne parallèle au chemin de Hendaye, le chemin d'Exail, le chemin de Hendaye, les limites sud des parcelles n° 242, 243, 349, 350, section C, les limites est des parcelles n° 350, 348, 347, section C, le chemin d'exploitation à l'est des parcelles n° 324, 325, 327, section C, le chemin d'Amincenebibia, les limites ouest de la parcelle n° 256, section C, les limites nord des parcelles n° 257, 255, section C, les limites est et nord de la parcelle n° 256, section C ; à l'est, les limites est de la commune (parcelles n° 129 à 221, 239, 257p, 259 à 289, section E, n° 1 à 25, 84 à 153, 250 à 253, 258 à 292, 324 à 350, section C du cadastre) **(S. Ins. : 25 octobre 1943)**.
- « **Croix des Bouquets** », comprenant : section I du cadastre ; les parties de la parcelle n° 101, comprises entre la nouvelle R.D. n° 658 et l'ancien chemin ; section J du cadastre : la partie de la parcelle n° 3 située à l'est de la R.N. n° 10, de la limite est de la parcelle n°1 et de son prolongement jusqu'à la limite des communes de Biriadou et d'Urrugne ; les parcelles n° 4 à 16 ; la partie de la parcelle n° 29 comprise dans les actes de vente consentis à Mme Caron par la commune d'Urrugne et délimitée sur le plan annexé à l'acte de vente du 27 mai 1935 ; section K du cadastre : la partie de la parcelle n° 371 située à l'est d'une droite fictive rejoignant l'angle sud de la parcelle n° 367 à l'angle nord-est de la parcelle n° 376 et au sud de la limite sud de la parcelle n° 367 et de son prolongement vers le nord-est jusqu'à l'ancien chemin. **(S. Ins. 25 octobre 1943)**.
- **Ensemble dit du Labourd**. Voir Labourd.
- **La Redoute dite de la Bayonnette**, parcelle n°174, section G **(Inv. MH. : 7 octobre 1992)**.
- **La Redoute dite des « émigrés »** située au lieu-dit « Oyambelza », parcelle n° 113, section G **(Inv. MH. : 7 octobre 1992)**.
- **La Redoute de Bortuste en totalité**, parcelle n° 271, section I **(Inv. MH. : 31 décembre 1992)**.
- **Site de la Corniche Basque** **[S. Cl. : 11 décembre 1984]**.
- **La villa « Mendichka »** en totalité avec **son jardin, ses portails d'entrée et sa conciergerie**, au lieu-dit « Goyeïex », parcelle n° 20, 633, 632, section K **(Inv. MH. : 29 novembre 1993)**.

Urrugne, Ascaïn et Sare

- **Versant français de la Rhune** (parcelles n° 477 à 484, section F2 du cadastre d'Urrugne ; n° 272 à 285, section D2 et 129 à 162, section E du cadastre d'Ascaïn ; n° 1 à 9, 9bis, 10 à 60 et 109 bis, section F2 du cadastre de Sare) **(S. Ins. : 7 février 1964)**.
- **Site du versant français de la Rhune**, délimité comme suit, dans le sens des aiguilles d'une montre :
Commune d'Ascaïn :
* **Section E**
- limite nord et est pour partie de la parcelle 52
- limite ouest et nord pour partie de la parcelle 56
- limite ouest des parcelles 59, 68, 63
- limite nord-ouest des parcelles 66, 65, 91, 92, 173a
- limite nord de la parcelle 121
- limite est pour partie de la parcelle 121
- limite nord de la parcelle 122
- limite est de la parcelle 122

- limite est de la parcelle 121
- limite nord-ouest de la parcelle 127
- limite de section E et B1
- limite de section D1 et B1.

***Section D1**

- limite nord de 53, ouest de 52, 48
- limite est des parcelles 46, 47, 51 (chemin rural de Peruen Borda)
- limite nord de la parcelle 56 (pour partie)
- limite ouest de la parcelle 65 (chemin rural de Cheruen Borda)
- limite nord-est des parcelles 479, 489, 70, 494, 493, 495, 59
- limite est de la parcelle 494 et nord-ouest de la parcelle 500
- limite nord 502, 547, 548, 507, 508, 534, 140, 514, 534, 516, 520 (ancien chemin rural de Cheruen Borda)
- limite ouest 522, 524
- limite nord 530
- limite est pour partie et nord de la parcelle 454.

*** Section D2**

- limite nord des parcelles 292, 288
- limite ouest et nord de la parcelle 290
- limite est et sud de la parcelle 292
- limite est d’une partie de la parcelle 281
- limite nord des parcelles 298, 299, 303
- limite ouest de la parcelle 354
- limite ouest de la parcelle 353
- limite nord de la parcelle 352, 351, 350, 349, 348, 346
- limite nord de la parcelle 567
- limite nord et ouest de la parcelle 564
- limite ouest des parcelles 340 et 334
- limite nord des parcelles 333, 327, 330 (chemin rural de Ciboure à Sare. Commune de Sare).

Commune de Sare

***Section F3**

- limite ouest et sud de la parcelle 249
- limite ouest pour partie de la parcelle 250
- limite nord et ouest des parcelles 274 et 892
- limite est des parcelles 275, 324, 322, 321, 310, 309, 306, 364, 367, 369, 370, 385.

***Section F4**

- limite est des parcelles 597, 600, 601, 604, 605, 613, 614, 615
- chemin rural de Lamoussine
- chemin rural d’Argainia
- chemin rural de Chilarda jusqu’au carrefour avec le chemin rural d’Arrondoa
- limite ouest et nord de la parcelle 495
- limite est et sud de la parcelle 494
- limite sud des parcelles 502, 503, 504, 487, 486 incluant le chemin qui les borde
- limite nord est et sud de la parcelle 430
- limite sud des parcelles 434, 441, 442 (pour partie)
- chemin rural pour partie de Haudako Borda
- chemin rural de Aldabeko Borda

***Section F5**

- limite nord des parcelles 686, 680, 679, 675, 674, 672, 669, 659, 896
- limite est et sud des parcelles 703, 702
- chemin rural de Lapixocoborda jusqu’au chemin de Sagardiburua
- chemin rural de Sagadiburua

- chemin rural d’Harburukoborda jusqu’au chemin départemental n° 406 d’Avimaenia à l’Espagne.

***Section F1**

- chemin départemental n° 406 d’avimaenia à l’Espagne.

Commune d’Urrugne

***Section G3**

- Au sud frontière avec l’Espagne
- limite ouest : chemin départemental n° 404 d’Herboure à Ibardin.

***Section G2**

- limite ouest : chemin départemental n° 404 d’Herboure à Ibardin jusqu’à la parcelle 95
- limite nord-ouest des parcelles 95, 59, 58, 63, 65
- limite nord de la parcelle 66
- limite est : ruisseau d’Ibardin
- limite nord-ouest de la parcelle 76

***Section F2**

- limite nord-est de la parcelle 525 et 527
- limite nord-ouest des parcelles 522, 465, 469, 470
- limite ouest de la parcelle 460
- limite nord des parcelles 459, 457.

(S.Cl. : décret du 8 septembre 1980).

Urtubie

- **Château.** Voir : Urrugne.

Ustaritz

- **Château et communs du Domaine d’Haïtze, façades et toitures (Inv. MH. : 2 juillet 1987).**
- Eglise Saint Vincent** (Inv MH en totalité le 03 Août 2001- Section AO - parcelle N° 685).

Uzos

- **Parc du Château de Chazal.** Voir Pau (horizons palois).

Valentin (vallée du)

- Voir Eaux -Bonnes.

Viellenave sur Bidouze

- **Eglise.** Voir Bergouey-Arancou-Viellenave.

Vignal (Le)

- **Domaine à Gelos.** Voir Pau (horizons palois).

Villefranque

- **Eglise [Inv. MH. : 19 octobre 1927].**
- **Route des Cîmes.** Voir Cambo les Bains.

Viven

- **Château :**
- **façades et toitures du château et de l’ensemble des communs y compris la maison en adobe**
- **le grand salon, la salle de billard et la salle à manger avec leur décor intérieur**
- **les terrasses avec les vestiges du jardin de buis taillés**
- **le pigeonnier**
- [Inv. MH. : 22 novembre 1989].**



SAINT JEAN DE LUZ - - DECRET DU 15 FEVRIER 1988

Considérant que l’extension du site de la Pointe Sainte Barbe située dans le département des Pyrénées Atlantiques constitue un ensemble dont la conservation et la préservation présentent en raison de son caractère pittoresque, un intérêt général au sens de l’article 4 de la loi du 2 mai 1930 susvisée

DECRETE

***ARTICLE 1** :Est classé parmi les sites des départements des Pyrénées Atlantiques l’ensemble formé par l’extension du site de la pointe Sainte Barbe délimitée comme suit, conformément à la carte au 1/25000 ème et aux plans cadastraux annexés au présent décret.*

Commune de saint Jean de Luz

1ère partie - Section B1

. Les parcelles 227, 266, 267, 264 et 279.

2ème partie - Section AE

. A partir d’un point situé sur le rivage à l’angle Ouest de la parcelle 1a et dans le sens des aiguilles d’une montre les limites Nord-Ouest, Nord et Sud-Est de la parcelle 1a.

Section AD

- . La limite Est de la parcelle 164.*
- . Une ligne fictive dans le prolongement de la parcelle 164 et traversant l’avenue de Bernoville.*
- . La limiteSud de l’avenue Gaëtan de Bernoville.*

Section AC

- . La limite Sud de l’avenue Gaëtan de Bernoville*
- . Une ligne fictive reliant l’angle Nord-Ouest de la parcelle 26a et l’angle Sud-Ouest de la parcelle 11 (traversée de l’avenue Gaëtan Bernoville)*
- . La limite Ouest pour partie de la parcelle 11*
- . La limite Sud pour la partie de la parcelle 14*
- . Une ligne fictive reliant un point situé à 60 m de l’angle Sud-Est de la parcelllle 14 sur la limite Sud de cette parcelle 19a sur la limite Ouest de cette même parcelle*
- . les limites Est pour partie, sud (partie la plus au Sud) et Ouest pour partie de la parcelle 2 jusqu’à un point situé à 50 m de l’angle Sud-Ouest de la parcelle 2 sur la ligne Ouest de cette même parcelle.*
- . Une ligne fictive reliant le point indiquécı-dessus et l’angle Sud-est du bâtiment situé le plus au Nord sur la parcelle 86a.*
- . Les façades Est et Nord du bâtiment situé le plus au Nord sur la parcelle 86*
- . Une ligne fictive reliant l’angle Nord-Ouest du bâtiment le plus au Nord sur la parcelle 86 et l’angle Nord-Est de la parcelle 88.*
- . La façade Nord du bâtiment de la parcelle 87.*
- . Une ligne fictive reliant l’angle nord-Ouest du bâtiment de la parcelle 87 et l’angle Nord-Est de la parcelle 88.*
- La façade Nord du bâtiment de la parcelle 88.*
- . Une ligne fictive reliant l’angle Nord-Ouest du bâtiment situé sur la parcelle 88 à l’angle Nord-Est du bâtiment situé sur la parcelle 89.*
- . La façade la plus au Nord du bâtiment situé sur la parcelle 89*
- . Une ligne fictive reliant l’angle Nord-Ouest de la façade la plus au Nord du bâtiment de la parcelle 89 à un point situé sur la limite Ouest de la ruede la Pile d’Assiettes à une distance de 60 m de l’axe de l’avenue Gaëtan Bernoville.*
- . La limite Ouest de la rue de la Pile d’Assiettes.*

Section AB

- . La limite Sud pour partie de la parcelle 4a.*
- . Les limites Est, Sud, Est à nouveau, et sud pour partie, de la parcelle 3a jusqu’à un point situé sur la limite Sud de la parcelle 3a à une distance de 105 m de l’angle Sud-Ouest de la parcelle 10a (parcelle exclue).*
- . Une ligne fictive reliant le point déterminé ci-dessus et prolongeant la limite Nord de la parcelle 100 (parcelle exclue), (traversée du carrefour).*
- . La limite Nord des parcelles 100, 102, 103, 104, 105a (parcelles exclues).*
- . La limite Est du site de la pointe Saint Barbe classé par arrêté du 25 janvier 1960 traversant les parcelles 125, 127, 128 et 1b jusqu’au rivage.*

Section AC et AD

. La limite du rivage jusqu’au point de départ.

ARTICLE 2*: Le présent décret abroge le décret du 20 avril 1964 portant création d’une zone de protection.*

ARTICLE 3*: Le présent décret sera notifié au préfet, commissaire de la république du département des Pyrénées Atlantiques ainsi qu’au maire de Saint Jean de Luz.*

ARTICLE 4*: Le présent décret ainsi que la carte au 1/25000ème et les plans cadastraux annexés pourront être consultés à la préfecture et à la mairie de Saint Jean de Luz.*

ARRETE DU 15 FEVRIER 1988

ARTICLE 1ER*: Est inscrit à l’inventairedes monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique , scientifique, légendaire ou pittoresque du département des Pyrénées Atlantiques l’ensemble formé sur la commune de Saint Jean de Luz par l’extension du site inscrit de la pointe Sainte Barbe et délimité comme suit, dans les sens des aiguilles d’une montre, conformément au plan à l’échelle de 1/4000ème annexé au présent arrêté.*

Section AB :

A partir de l’intersection du chemin du Phare avec le côté Est de la rue Sainte Barbe :

- le côté Est et numéros pairs de la ru de Sainte Barbe*
- le côté Sud-Est du Ron-Point de Sainte Barbe*
- le côté Sud et numéros pairs de l’avenue Gaëtan Bernoville*

Section AC :

- le côté sud de l’avenue Gaëtan Bernoville*
- le côté Ouest et numéros impairs du chemin de l’Atlantique*
- la limite Sud des parcelles n° 225 et 224*

Section AB :

- franchissement de l’avenue Antoine de saint Exupéry*
- le côté Nord et numéros impairs de l’avenue Louis Paulhan*
- franchissement de l’avenue du Docteur Albert Schweitzer*
- point sud de la parcelle 91*
- franchissement de l’avenue Francis Jammes*
- la limite Sud des parcelles n° 80 à 84*
- la limite Est (en partie) de la parcelle n) 98*
- la limite Sud-Est des parcelles n° 99, 107 et 151*
- la limite Sud-Ouest de la parcelle n° 152a*
- une ligne fictive allant de l’angle Sud de la parcelle n° 152a à l’angle Est de laparcelle n° 140 et traversant la parcelle n° 137 (rue Haguignenia- (privée))*
- la limite Est de la parcelle n° 140*
- la limite Nord-Est des parcelles n° 114, 112, 111 et 113*
- franchissement du chemin du Phare à hauteur de la pointe Sud de la parcelle 113*

Section BI :

- le côté Ouest de la rue Harguignenia (privée)*
- la limite sud des parcelles n° 10a et 11*
- le côté Est et numéros pairs de la rue de Saint Barbe jusqu’au débouché du chemin du Phare.*